

"Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D 212-6 du code forestier"

Triboulot Jean-Marie / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE D'IS-SUR-TILLE

2019 - 2038

Département : Côte d'Or (21)

Surface retenue pour la gestion : 375,05 hectares

Altitudes extrêmes : 300 m - 408 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Bourgogne

SOMMAIRE

0. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT D'IS SUR TILLE	3
1. ÉTAT DES LIEUX - BILAN	5
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	5
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement	5
1.1.2 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces	7
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	8
1.2.1 Description du milieu naturel	8
A - Topographie et hydrographie	8
B - Conditions stationnelles	8
1.2.2 Description des peuplements forestiers	11
A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	11
B - État du renouvellement	13
C - Inventaires réalisés	14
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	16
1.3.1 Production ligneuse	16
A - Volumes de bois produits	16
B - Desserte forestière	17
1.3.2 Fonction écologique	18
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)	20
A - Accueil et paysage	20
B - Ressource en eau potable	22
1.3.4 Protection contre les risques naturels	22
2. PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS	23
2.1 SYNTHÈSE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	23
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITÈRES D'EXPLOITABILITÉ	24
2.2.1 Traitements retenus	24
2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité	25
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	25
2.3.1 Futaie régulière : parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	25
2.3.2 Futaie irrégulière : parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	26
2.3.3 Taillis sous futaie	26
2.4 CLASSEMENT DES UNITÉS DE GESTION	27
2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques	27
A - Constitution des groupes d'aménagement	27
B - Constitution de divisions	31
2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires	31
2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles	31
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PÉRIODE 2019 - 2038	31
2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	31
2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE	31
A - Documents de référence à appliquer	31

B - Coupes	33
C - Desserte	36
D - Travaux sylvicoles.....	37
2.5.3 Programme d'actions FONCTION ÉCOLOGIQUE	38
A - Biodiversité courante.....	38
B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)	39
2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	39
A - Accueil et paysage	39
B - Ressource en eau potable	40
C - Chasse – Pêche.....	40
D - Pastoralisme	41
E – Affouage et droits d'usage	41
F - Richesses culturelles.....	41
2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	41
2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET.....	42
A - Incendies de forêt.....	42
B - Déséquilibre sylvo-cynégétique	42
C - Crises sanitaires	42
D - Tassement des sols	42
2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES.....	43
A - Certification PEFC	43
B - Autres actions.....	43
2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB	43
2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L.122-7 (§ 2°) et L.122-8 du code forestier	43
3. RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI	44
3.1 RECAPITULATIFS	44
3.1.1 Volumes de bois à récolter	44
3.1.2 Estimation de la recette bois	45
3.1.3 Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel	46

0. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT D'IS SUR TILLE

Le contexte

La forêt communale d'Is-sur-Tille est située sur un plateau calcaire entre 300 et 400 m d'altitude à proximité de la ville d'Is-sur-Tille.

Elle couvre 375 hectares répartis sur deux massifs. Les faibles potentialités forestières concernent environ trois quarts de la surface, sur lesquels la production est limitée à du bois-énergie. Bien que le climat soit favorable à la production de feuillus (de Hêtre et de Chêne sessile notamment), les sols calcaires sont souvent trop superficiels pour produire du bois d'œuvre feuillu.

La valeur patrimoniale de cette forêt représente un enjeu local : la présence avérée de quelques habitats naturels ou d'espèces remarquables est conforme à ce que l'on rencontre dans les forêts voisines. Par ailleurs la forêt fait partie intégrante du paysage local très boisé auquel les habitants d'Is-sur-Tille sont attachés. Sa proximité avec la ville d'Is-sur-Tille lui vaut une fréquentation régulière en toute saison qui cohabite avec la pratique de la chasse. Cette dernière activité procure la moitié des recettes de cette forêt et permet de maintenir l'équilibre forêt/grand gibier.

La demande de bois de feu au titre de l'affouage est par ailleurs soutenue. Elle représente environ 400 m³ de bois délivrés par an.

L'aménagement précédent a été partiellement appliqué : la régénération prévue de 7 ha a été ajournée pour des raisons diverses (financières, topographiques, la présence d'une route départementale en contrebas d'une pente forte). Les autres coupes ont été réalisées conformément aux prévisions.

Les choix

Trois traitements sylvicoles seront appliqués sur cette forêt en fonctions des enjeux et des potentialités rencontrées :

- Le traitement en taillis-sous-futaie (TSF) sera appliqué sur environ 63 % de la surface. Ce mode de sylviculture est adapté aux faibles potentialités et répond à un double enjeu de production de bois de feu et cynégétique, tout en préservant le paysage.
- Le traitement en futaie irrégulière concernera les parties les plus aptes à produire du bois d'œuvre à partir de peuplements de Hêtre et de Chêne mélangés. Elles représentent 25% de la surface
- des zones en forte pente, difficiles d'accès ou portant des peuplements mal conformés à forte valeur patrimoniale seront par ailleurs exempts d'intervention, bénéficiant ainsi d'une gestion conservatoire, sur environ 12% de la surface.

Les actions

- Les coupes de taillis-sous-futaie seront réalisées à la rotation de 55 ans pour produire du bois de feu de diamètre suffisant pour les affouagistes. Nous programmons le passage en coupe de 78 ha en 20 ans permettant de répondre en majeure partie à la demande de l'affouage, tout en s'assurant qu'une surface équivalente de taillis mûrs sera disponible pour la période d'aménagement suivante. Une partie des coupes de futaie irrégulière (les houppiers notamment) complètera avantageusement l'offre de bois à délivrer aux affouagistes.

- Les peuplements de futaie irrégulière seront parcourus en coupes plus rapprochées (tous les quinze ans environ) à caractère jardinatoire. Le maintien d'arbres d'essences et de diamètres différents sera un des objectifs poursuivi lors des passages en coupes et travaux. Il n'est pas prévu de coupe de régénération (comme celles qui avaient été ajournées lors de l'aménagement précédent). Des travaux sylvicoles pourront être réalisés sur les taches de semis après les coupes. Ils sont peu onéreux, ne présentent pas de caractère prioritaire mais ils auront un impact bénéfique sur le mélanges des essences en vue d'améliorer la résilience de cette forêt face aux effets attendus du changement climatique.

- Des travaux d'infrastructure concerneront l'ouverture d'une piste pour desservir le versant Est. Nous prévoyons également la réfection d'une place de dépôt et de son accès pour les grumiers.

Diverses actions permettront une conservation optimale de la biodiversité et notamment,

- des mesures en faveur des oiseaux, des chauves-souris et des insectes :
 - o la conservation d'arbres morts ou à cavités,
 - o le repérage et la conservation d'arbres abritant des aires de rapaces,
 - o le classement hors sylviculture de certaines zones et la création d'îlots de sénescence sur 42,53 hectares,
 - o les travaux sylvicoles pour conserver des essences diverses qui régresseraient face à la dynamique naturelle du hêtre...

Elles ne pourront toutefois être efficaces que si l'équilibre forêt-gibier est maintenu en réalisant l'intégralité des plans de chasse attribués pour le grand gibier (en nombre et sur la durée).

Le bilan

La récolte prévisionnelle s'élèvera à ~13000 m³ (soit ~650 m³/an). Elle est en augmentation par rapport à celle de la période précédente et concerne surtout du bois de feu (70% des volumes prévus), issu des coupes de TSF et de futaie irrégulière. La récolte prévue reste toutefois inférieure à la production biologique estimée à environ 820 m³/an sur la zone en sylviculture. La forêt ne sera donc pas décapitalisée.

Les recettes bois seront en hausse du fait de l'augmentation prévue des récoltes et du renchérissement des prix unitaires du bois énergie et du chêne intervenu lors de la période précédente. Les recettes devraient atteindre ~15000 €/an. La proportion des recettes bois représentera ~70% des revenus de la forêt.

Les dépenses (~3600 €/an) sont contenues et incluent l'entretien et l'amélioration de la desserte.

Le bilan financier prévisionnel devrait passer de ~6000 €/an à ~12000 €/an si l'ensemble du programme de coupes et des travaux est réalisé.

Ce bilan est conforme à ceux des forêts de cette région naturelle en dépit de potentialités forestières limitées (25% seulement de la surface est susceptible de produire du bois d'œuvre).

En conclusion

Le présent aménagement prévu pour une durée de vingt ans, respecte les engagements de l'Etat issus du Grenelle de l'environnement, prévoyant de dynamiser la filière bois-énergie, tout en préservant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable. Il s'inscrit dans une démarche de gestion durable en prévoyant le renouvellement d'une partie des taillis et adoptant des traitements sylvicoles irréguliers à partir d'essences en place, afin d'améliorer leur résilience aux effets du changement climatique attendu.

1. ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- Propriétaire de la forêt

La commune d'Is-sur-Tille est propriétaire de la forêt du même nom.

- Dénomination – Localisation

Situation administrative	
Type de propriété	Communale
Nom de l'aménagement	Is-sur-Tille
Département de situation	Côte d'Or (21)
Région nationale IFN de référence	302 – Côte/Arrière-Côte
Schéma régional d'aménagement	Bourgogne

Département	Commune de situation	Surface cadastrale (ha)
Côte d'Or	Is-sur-Tille	375,0478
Total		375,0478

- Période d'application de l'aménagement
2019 – 2038 (20 ans)

- Forêt aménagée

Détail de la forêt aménagée			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	Date arrêté	début	échéance
Forêt d'Is-sur-Tille	F21474X	375,0478	03/11/2000	1999	2018

- Carte de situation de la forêt (*Cf. annexe 1*)
- Les surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	375,04 78 ha
Surface retenue pour la gestion	375,05 ha
Surface boisée en début d'aménagement	373,31 ha
Surface en sylviculture de production	332,52 ha

La surface retenue pour la gestion correspond à la surface cadastrale arrondie à l'are.
Pour le calcul de la surface boisée, nous avons déduit de la surface retenue pour la gestion,
- 0,14 ha occupé par des places de retournement,

- 0,67 ha d'emprise de ligne électrique le long du massif d'Autrepuis en bordure de la route départementale n°120,
- 0,93 ha de pelouses intra forestières, portant la **surface boisée à 373,31 ha.**

Pour le calcul de la surface en sylviculture de production, nous déduisons de la surface retenue pour la gestion,

- L'emprise de ligne électrique et les places de retournement (0,81 ha),
- 37.76 ha classés Hors Sylviculture en Evolution Naturelle (HSNEN) et 4 îlots de sénescence pour 3.96 ha (ILS), soit 42,53 ha hors sylviculture de production, portant la **surface en sylviculture de production à 332,52 ha.**

La carte du parcellaire cadastral est en [annexe 2](#).

Le plan parcellaire forestier est en [annexe 3](#).

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure dans le diagnostic foncier en [annexe 4](#).

La correspondance entre le parcellaire forestier et le parcellaire cadastral est en [annexe 5](#).

• État des lieux

Les limites sont reconnues et matérialisées.

Les lignes de parcelles forestières sont entretenues par les locataires de la chasse.

• Origine de la propriété forestière

Cette forêt appartient à la commune depuis des temps immémoriaux.

• Parcellaire forestier

La forêt compte **45 parcelles** réparties sur,

- un massif principal de 332 ha,
- un massif secondaire de 43 ha distant de 300 mètres du précédent.

La taille moyenne des parcelles est de 8,3 ha.

Les parcelles suivantes ont été légèrement modifiées :

- parcelle 13, distraction du régime forestier d'une ancienne sablière (-1,4166 ha),
- parcelle 15, application du régime forestier aux parcelles cadastrales AW 91 et AW 92 (2,6859 ha).

Les limites du parcellaire ont été positionnés grâce à des relevés GPS. Les surfaces forestières calculées par le Système d'Information Géographique (SIG) peuvent donc différer légèrement des surfaces connues jusqu'à présent. Sur les plans mis à jours par le SIG, le parcellaire forestier peut présenter des décalages entre les lignes de parcelles indiquées par le fond IGN (que nous ne pouvons modifier) et celles effectivement relevées (idem pour certains chemins). Les relevés ont été réalisés avec un GPS (matériels Trimble Géo XT), d'une précision métrique.

• Concessions

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Emprise ligne électrique	19/03/1958	Périmètre Est des parcelles 31 à 34
Cabane de chasse	?	Parcelle 29

1.1.2 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale (ha)
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet 43	faible 227	moyen 102	fort 3	375
	Fonction écologique		ordinaire 375	reconnu	fort	375
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		Local 43	reconnu 332	fort	375
	Protection contre les risques naturels	sans objet 375	Faible	moyen	fort	375

Commentaire :

- Production ligneuse :

Les niveaux d'enjeu sont définis en fonction de la production forestière potentielle des groupes stationnels selon les tableaux de production ONF DT BCA 2013, ainsi :

- les zones à enjeu fort concernent les surfaces couvertes par le groupe stationnel B5e ;
- les zones à enjeu moyen concernent les surfaces couvertes par le groupe stationnel B5b ;
- les zones à enjeu faible concernent les groupes stationnels B5a, B5c, B5f et B5g ;
- les zones sans objet de production ligneuse correspondent aux surfaces classées Hors Sylviculture de production ;

- Fonction écologique :

Pas de classement réglementaire ou contractuel sur cette forêt.

- Fonction sociale :

Présence d'un site patrimonial remarquable sur la totalité du massif principal conférant à cette forêt un enjeu "reconnu" sur 332 ha.

Fréquentation : elle est régulière par les promeneurs et les affouagistes, correspondant à un niveau d'enjeu qualifié de "local".

Ressource en eau potable : pas de zonage particulier. L'enjeu est donc qualifié de local.

- Carte des fonctions principales de la forêt

La carte des fonctions principales de la forêt et des niveaux d'enjeux de production ligneuse est en [annexe 6](#).

- Eléments forts imposant des mesures particulières

Menaces	surface concernée (ha)	Explications succinctes
- Problèmes sanitaires graves	-	
- Déséquilibre grande faune / flore	-	
- Incendies	-	
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	-	

- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	2 ha	Plantations d'épicéa au stade des éclaircies
- Autres (préciser)		
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	<i>surface concernée (ha)</i>	Explications succinctes
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	50 ha	Versants pentus non exploitables
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	-	
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	-	
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	332 ha	Site Patrimonial Remarquable (DRAC)
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	-	
- Importance sociale ou économique de la chasse	375	La location de la chasse représente 50% des revenus générés par cette forêt
- Pastoralisme	-	
- Pratique de l'affouage	375	Pratique régulière, forte demande
- Contrats Fonds Forestier National en cours	-	Localisation :
- Dispositifs de recherche	-	

- **Démarches de territoires**

Néant

1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPLEMENTS FORESTIERS

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt s'étend sur un plateau légèrement bombé, bordé à l'est et à l'ouest par des versants courts et moyennement pentus (pente 40%) d'un dénivelé maximal de 100 mètres.

Les surfaces planes représentent 65% de la surface et les versants (mésothermes) 35%.

L'altitude varie de 300 à 410 mètres (moyenne ~375 mètres).

Il n'y a pas de source ni de cours d'eau en forêt.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

(Source : Atlas climatique de Côte d'Or, Météo-France, février 1994. Pour les zonages : moyennes 1961-1990, et pour les valeurs, moyennes : 1971-2000)

-Type de climat : il est de type Océanique altéré par des influences continentales et subméditerranéennes.

-Stations météorologiques de référence :

Zonage pluviométrique « Dijonnais », caractérisé par les données du poste de Dijon-Longvic, distant de 28 km.

Mois le plus arrosé : mai (qui caractérise la tendance subméditerranéenne) avec 84 mm ;

Mois les plus secs : février et mars (58 mm chacun).

Pluies particulièrement bien réparties sur l'année (caractéristique du climat océanique). Étés chauds et orageux (influence continentale). On recense 129 jours de pluie par an.

-Précipitations moyennes annuelles : 825 à 870 mm/an. La différence correspond à un léger gradient du sud au nord (source « Aurélien »-Météo-France), soit 100 à 140 mm de plus en moyenne qu'à Dijon.

Zonage thermométrique « Plaine de Saône », caractérisé par les données du poste de Fontaine Française, distant de 20 km.

-Température moyenne annuelle : 10,15°C (source « Aurélien »-Météo-France). Pour mémoire, elle est de 10,7° à Dijon.

Les hivers sont rigoureux (influence continentale). Les gelées se produisent une année sur deux à partir de mi-octobre et jusqu'à fin avril. On recense en moyenne 80 jours de gel par an (soit 14 jours de plus qu'à Dijon).

L'enneigement (avec 50 % du sol au moins recouvert) est d'environ 20 à 25 jours par an.

-Particularités locales :

Vents desséchants de nord-est (la Bise) au printemps. On évitera donc les plantations de printemps. Risque de gelée tardive.

-Accidents météorologiques ayant marqué la forêt :

La forêt a été plutôt épargnée par la tempête de 1999.

-L'indice d'aridité de De Martonne est de 42 en moyenne. Il est donc favorable au Hêtre qui n'est toutefois pas présent partout. Cet indice ne tient en effet pas compte de la répartition des pluies ni des contraintes pédologiques : le Hêtre est absent des versants chauds et des sols trop superficiels en situation de plateau.

-Le bilan hydrique annuel (précipitations moins évapotranspiration potentielle) calculé à partir des valeurs du poste de Fontaine-Française, est positif sur l'année en valeurs cumulées. En valeurs décennales cumulées, il est plus contrasté, puisque à partir de mi-juillet, il est négatif : la réserve du sol est donc sollicitée. Ce bilan hydrique n'est donc pas suffisant pour assurer la croissance des arbres (et du Hêtre notamment) dans toutes les conditions : sur les plateaux notamment, la réserve utile en eau du sol étant souvent insuffisante pour sa croissance.

- **Géologie**

La roche est calcaire. Du haut en bas, nous observons :

-La quasi-totalité du plateau du massif principal est couverte par du calcaire compact *kimméridgien* – J7a (Jurassique supérieur). Cette série n'est pas homogène et présente des strates de dureté et de granulométrie différentes. Les sols formés sur ces calcaires ne sont pas carbonatés mais ils sont superficiels.

-les versants est et ouest sont composés de calcaire récifal dit « *Rauracien* » - J5c-6 (plus ancien que le précédent) plutôt oolitique. Il donne des sols carbonatés.

-le bas de versant ouest (jusqu'à mi- versant parfois), est formé de calcaire « *Argovien* » - J5a-b de type calcaro-marneux. Il est plus tendre et génère des sols carbonatés.

Le Massif d'Autrepuis repose sur un calcaire un peu plus ancien : *Callovien-Oxfordien* – J3c-5.

- **Unités stationnelles**

Méthodologie

Les stations ont été cartographiées avec la méthode des transects complétée par une délimitation par cheminement au GPS entre les transects.

Les changements de hauteur dominante et la dynamique du Hêtre (présence/absence) ont souvent été des critères déterminants pour la cartographie (Cf. remarques page 11).

Nous avons utilisé le pré catalogue de stations « **Côte et Arrière-Côte** » de l'ENGREF (Jean-Claude Rameau - 1988) élaboré pour la région IFN "Côtes de Bourgogne", n° IFN 302.

Le seuil de perception est estimé à quelques dizaines d'ares, notamment pour les pelouses calcaires.

Nous avons identifié les groupes de stations suivants **selon le Schéma Régional d'Aménagement (SRA)**, entre parenthèses figure le détail des unités stationnelles (Us) concernées :

Groupe stationnels		Surface		Potentialité forestière / Classe de fertilité	Sensibilité au tassement	Essences (1) en place les mieux adaptées (meilleures potentialités)	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code DRA	Libellé	ha	%				
B5a	(Hêtraie)-chênaie-charmaie xérocline à mésoxérophile sur formations argileuses superficielles (Us 5, 25)	254,69	68	Faible -/+	-	Chêne sessile , Cèdre de l'Atlas, Pin noir d'Autriche, Pin laricio de Calabre, Sapin de Nordmann , <i>Alisier blanc</i> , <i>Erable champêtre</i> , <i>Charme</i>	-
B5b	Hêtraie-chênaie-charmaie xérocline à mésophile sur formations argileuses moyennement épaisses (Us 6, 24 et 26)	102,31	27	Moyenne à bonne. ++/+	-	Chêne sessile , Hêtre , Cèdre de l'Atlas, Pins noirs, Sapin de Nordmann, <i>Alisier torminal</i> , <i>Erables</i>	sur plateau : risque plus marqué pour le Hêtre, et l'Epicéa
B5c	Chênaie pubescente (Us 2)	3,41	1	Faible -	-	Chêne pubescent , <i>Alisiers</i>	-
B5e	Hêtraie froide (Us 19)	2,95	<1	Bonne +++	-	Hêtre , <i>Erables plane et Sycomore</i>	-
B5f	Hêtraie mésoxérophile sur sol humifère (Us 22)	9,78	3	Faible -	-	Hêtre	risque plus marqué pour le Hêtre
B5g	Tillaie et érableaie sur blocs et éboulis (Us 21)	0,17	<1	Faibles à moyenne +/-	-	Tilleul à grandes feuilles et Erable sycomore	-
B5d	Pelouses calcaires	0,93	<1	-	-	-	-
Non concerné	sommières, emprises	0,81	<1	-	-	-	-
Total		375,05	100				

Us = unité stationnelle

- (1) **En gras, les essences principales** ; en italique les autres essences d'accompagnement présentes ; en caractères normaux, les essences objectif possibles non retenues.

Plusieurs groupes stationnels rencontrés concernent des **habitats d'intérêt communautaire**, qui confèrent à cette forêt une valeur écologique certaine. La présence de pelouses calcaires intra forestières renforce cette valeur patrimoniale. Elles figurent sur la carte des stations sous l'appellation « non décrit ». Elles appartiennent aux groupes stationnels B5a et B5c et l'habitat qu'elle représente est connu. (Cf. § 1.3.2).

La diversité stationnelle est plus forte dans les combes. A contrario, on observe **peu de diversité stationnelle sur le plateau**.

En effet, deux groupes stationnels représentent 95 % de la surface totale – B5a, B5b).

Remarques concernant la distinction des groupes de stations :

B5a / B5b : dans le groupe B5b, la hauteur du peuplement dépasse 18/20 m ; le Hêtre est présent (hêtraie-chênaie-charmaie) et l'argile domine dans la terre fine. Le sol est moins superficiel qu'en B5a.

Le sol de la station 26 (qui appartient au groupe B5b) est quasiment systématiquement carbonaté.

B5f : la texture du sol est humifère. Le Charme disparaît. La qualité des hêtres est nettement moins bonne qu'en station 19 de versant nord occupée également par une hêtraie.

Conclusion

Sur l'ensemble de la forêt, les stations aptes à produire du bois d'œuvre feuillu (soit les groupes stationnels B5b et B5e), représentent **seulement un quart de la surface**, La diversité stationnelle de cette forêt est faible pour la région naturelle en dépit d'une grande surface concernée. La géologie plutôt homogène, le faible modelé du relief (par rapport aux autres forêts de la Côte-Arrière Côte), limitent les changements stationnels.

La carte des types de stations est en [annexe 7](#).

La répartition des surfaces de chaque type de station par parcelle, figure en [annexe 7bis](#).

1.2.2 Description des peuplements forestiers

Méthodologie

- Les peuplements susceptibles de bénéficier d'une sylviculture de production, ont été décrits à l'avancement. Ils ont par ailleurs fait l'objet :
 - o d'inventaires relascopiques en surface terrière dans les parcelles de taillis jeunes et difficilement pénétrables ;
 - o d'inventaires en plein dans les hêtraies situées au nord du massif principal.
- Les peuplements feuillus médiocres ont été décrits à dire d'expert ;
- La délimitation des résineux a été réalisée par photo-interprétation, complétée par des mesures de hauteur et de surface terrière. Les pins des parcelles 28, 29 et 30 ont été inventoriés pied-à-pied en vue de leur récolte.

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Nous avons regroupé les types de peuplements dans 4 grands types décrits ci-après.

La répartition détaillée de tous les types de peuplements identifiés en application de la typologie existante, figure en [annexes 8a, 8b, 8c \(cartes\) et en annexe 9 \(tableaux\)](#). La définition de la surface terrière évoquée plus bas, figure dans le [lexique](#). La typologie des peuplements est en [annexe 8bis](#). Les changements de certains types de peuplements sont étroitement liés aux changements stationnels. Ainsi, les stations les plus fertiles sont généralement colonisées par le Hêtre.

Les taillis-sous-futaies :

- **Type 1 : des taillis sous futaie médiocres de Chêne sessile (principalement)** accompagnés de Charme en sous-étage (types commençant par "M P1 CHX") sur **254 ha**. Ils sont composés surtout de petits bois et de bois moyens. **Leur capital est faible** (surface terrière de la futaie de l'ordre de 10 à 15 m²) et la **hauteur totale des réserves est inférieure à 18 m**. Ils sont donc impropres à produire du bois d'œuvre. Le Chêne est accompagné de feuillus divers (Erable champêtre, Charme, Frêne, Alisiers, Tilleul à grandes feuilles...). Les faibles potentialités des stations (B5A) ne permettent pas d'envisager de conversion en futaie feuillue.

- **Type 2 : des taillis sous futaie de Chêne sessile** avec un sous étage de Charme (types commençant par "M P1 CHS") à bois moyens sur **60 ha**. Leur capital est compris entre 17 et 30 m².

Ils sont cantonnés dans des stations plus fertiles (stations 6, 25 et 26) mais dans lesquelles le Hêtre n'est pas présent pour l'instant. La hauteur des chênes dépasse 20 mètres. Les bois sont de qualité C1 (rare) et C2. La conversion en futaie est envisageable.

- **Type 3 : des taillis sous futaie à base de Hêtre**, (types commençant par « M P1 HET », "M P2 HET-CH" et "M P2 CHS-HET") sur **47 ha**.

La hauteur dominante des réserves s'élève un peu dans des peuplements où le Hêtre apparaît. Les limites de ces types de peuplements correspondent à celle des stations plus fertiles (stations 6, 26...). Elles sont toutefois morcelées et occupent rarement une parcelle complète (parcelle 38). Les zones suffisamment vastes pour être converties en futaies ont fait l'objet d'inventaire statistique. La surface terrière moyenne des hêtraies est comprise entre 17 et 30 m².

Ces hêtraies et hêtraies-chênaies sont dominées par les bois moyens et leur hauteur varie de 20 à 30 mètres. Elles pourront être traitées en conversion vers la futaie si la surface de chaque hêtraie est suffisante pour créer des sous-parcelles. La qualité des bois rencontrée est très variable de B (rare) à D.

Les taillis-sous-futaie convertibles en futaie sont moyennement riches en réserves : la moitié d'entre eux a une surface terrière supérieure à 17 m². A toute fin utile, le lecteur pourra obtenir un volume bois fort (grume et houppier jusqu'à la découpe 7,5 cm) en multipliant la surface terrière par un coefficient de 10 à 11.

Les futaies :

- Type 4 : des futaies résineuses

- **de Pin noir d'Autriche** à petits bois ou à bois moyens à décapitaliser (type commençant par "F PN ") sur **5 ha**, ils constituent des parquets assez denses. L'état sanitaire des pins des parcelles 28 et 29 est plutôt mauvais. Ils seront récoltés en cours d'aménagement.
- **de Pin sylvestre** à bois moyen/petits bois au sud de la parcelle 15 sur **3 ha**. Capital : 29 m². Hauteur mesurée de 18 à 25 mètres. A récolter durant l'aménagement.
- **de Sapin pectiné** et Sapin de Nordmann sur **1 ha**. Age : 50 à 60 ans, parcelles 5 à 7 partie, hauteur d'environ 20 mètres, surface terrière de 25 m², à éclaircir.
- **d'Epicéa** parcelles 8 à 11 parties, à petits bois (Ø 20/25 cm), moyennement dense (17 à 22 m²) sur **1 ha en bas de versant Est**. Hauteur mesurée de 20 à 25 mètres, âge indéterminé (environ 60 ans). Ils ne sont pas adaptés à la station et seront récoltés durant l'aménagement.
- **de résineux adultes mélangés** (Epicéa et Pin Sylvestre) sur **2 ha**, parcelle 45. Au stade de la seconde éclaircie.

Les pelouses ne sont pas intégrées dans les types de peuplements ci-dessus.

L'état sanitaire des peuplements est bon (sauf pour les pins des parcelles 28 et 29). A moyen terme, aucune menace ne semble peser sur la forêt si on veille à respecter les choix d'essences objectifs préconisées dans chaque unité stationnelle et à optimiser le mélange des essences.

L'année du dernier passage en coupe de chaque parcelle est en [annexe 10](#).

Conclusion

Les peuplements **susceptibles de produire du bois d'œuvre** dans le cadre d'une sylviculture de futaie, représentent seulement 107 ha, **soit un bon quart de la surface** boisée. Ils sont souvent colonisés par le Hêtre.

Le morcellement de ces peuplements parfois imbriqués dans des zones de faible potentialité, ne permettra pas d'intégrer chacun d'entre eux dans un groupe de gestion destiné à la production de bois d'œuvre.

• **Essences présentes** (en pourcentage du couvert)

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Chênes indifférenciés	221	59%
Hêtre	32	8%
Divers feuillus	108	29%
Divers résineux	12	3%
Vides (pelouses et emprises)	2	<1%
Total	375	100,00 %

- Répartition des types de peuplement

Familles de peuplements	Surface (ha)	%
TSF médiocres non convertibles	254	68%
TSF dominés par le chêne aptes à la conversion	60	16%
TSF de Hêtre et chêne aptes à la conversion	47	13%
Futaies résineuses	12	3%
Vides (pelouses et emprises)	2	<1%
Total	375	100%

- Répartition des essences principales forestières (en pourcentage du couvert)

Essences principales	Familles de peuplements				% du total	Essences d'accompagnement
	Type 1 (253,66 ha)	Type 2 (60,31 ha)	Type 3 (46,76 ha)	Type 4 (12,24 ha)		
Chênes indifférenciés	65%	70%	30%		59%	Charme, Tilleul, Alisiers, Erable champêtre
Hêtre		10%	55%		8%	
Divers feuillus	35%	20%	15%		29%	
Divers résineux				100%	3%	-

- Carte des peuplements (Cf. annexes 8a, 8b, 8c – trois cartes)

- Age des coupes

A défaut de pouvoir connaître l'âge des arbres de TSF (traitement irrégulier = les arbres sont d'âges différents), nous éditons en [annexe 10](#) le tableau donnant l'**âge du dernier passage en coupe** de chaque parcelle. La carte d'aménagement en [annexe 18](#) indique également pour chaque parcelle du groupe de TSF, l'âge du taillis en 2018.

B - État du renouvellement

- Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	7,04 ha
Surface effectivement régénérée	0 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha

La régénération prévue (7,04 ha) a été entièrement ajournée. Les parcelles (parcelles 2 à 5 parties) concernées étaient en effet situées en forte pente et en amont de la route départementale. Cette contrainte est vraisemblablement à l'origine de leur mévente en 2004. Elles n'ont par ailleurs pas fait l'objet d'autre coupe depuis leur dernier passage entre 1990 et 1994.

Stock de régénération par essences				Observations
Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développem ^{ent} limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	
Hêtre	7,04	-	-	Régénération ajournée
Total	7,04	0	0	

C - Inventaires réalisés

• Description du type d'inventaire réalisé

Des inventaires en plein ont été réalisés printemps 2018 dans :

- des parcelles pressenties pour être classées en futaie irrégulière (parcelles 8 et 37 à 44 parties) ;
- des parquets de résineux pénétrables et susceptibles d'être récoltés en totalité.

Diamètre de pré-comptage : 20 cm.

Le tarif utilisé est le tarif "Schaeffer lent n°10" (joint en [annexe 11](#) avec les tableaux d'inventaire). Il affiche des volumes totaux (tiges et houppiers) en mètre cube « bois fort ». Les résultats des inventaires en plein par essence et diamètre, réalisés en 2018, sont en [annexe 11](#).

Des inventaires à la plaquette relascopique ont été réalisés en été 2018 dans les parcelles 1 à 12 parties. Protocole : un point tous les 80 mètres parmi les hêtraies et chênaies (préalablement délimitées) qui pourraient être traitées en futaie irrégulière. Ces inventaires ont permis de déterminer le type de peuplement (structure, composition et capital en surface terrière).

Nous donnons **ci-après la surface terrière** (Cf. lexique) des peuplements inventoriés en plein ou au relascope. Les résultats détaillés sont en [annexe 11](#).

parcelles	type de peuplement inventorié	traitement retenu 2019-2038	surface	structure	surface terrière des essences de production mesurée	surface terrière des essences de production estimée
1p	MP1 CHS 22 44	FIR	1,74	bm	22,5 m ²	
	MP1 CHS 22 55		5,01			
2p	MP1 CHS 22 44	FIR	8,34	bm	20,2 m ²	
3p	MP1 CHS 22 44	FIR	4,76	bm	19,0 m ²	
4p	MP1 CHS 22 55	FIR	4,31	bm	22,3 m ²	
5p	MP1 CHS 23 55	FIR	1,67	bm-pb	22,7 m ²	
	MP1 CHS 22 44	FIR	2,43	bm	22,1 m ²	
6p	MP1 CHS 52 44	FIR	0,78	bm		
	MP1 CHS 22 44	FIR	1,76	bm	19,5 m ²	
7p	MP1 CHS 22 33	FIR	3,76	bm		
8p	MP1 HET et MP1 CHS	FIR	5,31	bm	17,4 m ²	
9p	MP2 CHS-HET 23 55	FIR	1,61	bm	19,0 m ²	
	MP1 CHS 22 33		2,11			
10p	MP2 CHS-HET 23 55	FIR	1,32	bm	22,5 m ²	
	MP1 CHS 22 33		1,09			
11p	MP2 CHS-HET 23 55	FIR	0,86	bm	22,0 m ²	
	MP1 CHS 22 44		0,86			
12p	MP1 CHS 22 33	FIR	0,9	bm		
	MP2 CHS-HET 23 55		1,15			
37p	MP2 HET-CHS 21 44	FIR	6,74	bm-pb	20,3 m ²	
38p	MP1 HET 21-33	FIR	4,98	bm-pb		15 à 17 m ²
39p	MP1 HET 21-33	FIR	3,02	bm-pb		14 à 16 m ²
40p	MP2 HET-CHS 52 33	FIR	1,68	Irrégulière	15,1 m ²	
41p	MP1 HET 52-33	FIR	0,97	Irrégulière	14,8 m ²	
42p	MP1 HET 52-22	FIR	2,26	Irrégulière	7,5 m ²	
43p	MP2 HET-CHS 23 33	FIR	2,35	bm-gb	13,6 m ²	
44p	MP2 HET-CHS 23 22	FIR	1,07	bm-gb	11,8 m ²	

A partir des valeurs de surface terrière et de l'accroissement cumulé, nous indiquerons dans nos calculs de possibilité, la surface terrière avant le passage en coupe (*Cf. annexe 18*). Dans les parcelles dominées par les bois moyens affichant une surface terrière inférieure à 15 m², le prélèvement en essences nobles sera quasi nul (Cf. règles de culture, page 32).

• Résultats synthétiques d'inventaire par essences et catégories de grosseur

Non significatifs.

- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

		valeurs 1998					valeurs 2018				
		nbre/ha	vol/ha	G (m ² /ha)	diamètre moyen (cm)	Volume arbre moyen	nbre/ha	vol/ha	G (m ² /ha)	diamètre moyen (cm)	Volume arbre moyen
Parcelles 38 à 44 parties (versant nord)	Chênes	60	41	3,9	29	0,7	51	39	3,7	30	0,8
	Hêtre	92	94	8,6	34	1,0	86	94	8,5	36	1,1
	Divers	25	10	1,0			28	14	1,4		
	Total	177	145	13,5			165	147	13,6		

Parcelles 1 à 11 parties (versant est)	Chênes	93	74	6,9	31	0,8					
	Hêtre	49	54	4,9	36	1,1					
	Divers	14	6	0,6							
	Total	156	135	12,4					18 à 20		

Nous ne disposons pas de valeurs dendrométriques détaillées récentes pour le bloc de parcelles en versant Est. Toutefois la comparaison des valeurs totales en surface terrière, entre 1998 et 2018 indique :

- Une forte capitalisation des parcelles en versant Est. Elles n'ont en effet quasiment pas été parcourues en coupe. L'accroissement en surface terrière observé correspond à ce que nous connaissons pour les hêtraies de cette région naturelle : ~0,3 m²/ha/an.
- Une stagnation du capital sur les parcelles du versant nord qui ont fait l'objet d'une coupe. Le prélèvement correspond environ à l'accroissement. Le prochain passage en coupe devra en tenir compte.

- **Surfaces portant des peuplements de Chêne de qualité élevée : Néant**

1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	43	227	102	3	375

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Types de peuplement classés en sylviculture	Surface concernée	Production en volume (m ³ /ha/an) (1)
Hêtraies, chênaies-hêtraies du groupe B5b	105	3,5
TSF médiocres et taillis simples de chênes des groupes B5a et B5f	228	2,0
Production totale sur la zone classée en sylviculture	333	~ 820 m³/an (soit ~2,5 m ³ /ha/an)

(1) production brute estimée pour la région naturelle (accroissement + recrutement) des tiges de Ø 7,5 cm et + à 1,3 m (valeurs séminaire ONF DT BCA 2012).

Pour mémoire, la production annuelle des surfaces classées « Hors Sylviculture » représente environ 100 m³/an.

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent

Volumes récoltés (période : 2003 - 2018) en m³ commerciaux												
Régénération		Amélioration		Irrégulier		TSF		PA : produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	groupe REGE	autres groupes	prévu (hors PA)	réalisé	
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement												
992	0	672	1656			4688	8600		18	6352	10274	
										Écart : + 62%		
en m³/ha/ an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production de chaque groupe)												
		1,03	2,5			0,9	1,6			1,06	1,7	

- Analyse succincte du bilan des volumes récoltés sur 16 ans (2003-2018)

Dans le groupe de régénération, l'ajournement des parcelles qui étaient prévues représente ~1000 m³ qui n'ont pas été récoltés.

Dans le groupe de TSF, les coupes des années 200 et 2001 ont été reportées. La surface prévue sur 20 ans fut toutefois parcourue en 16 ans.

Les prélèvements unitaires prévus (53 m³/ha parcouru) étaient sous-évalués. Après correction, nous estimons la récolte dans le groupe TSF à 8600 m³, soit 85 m³ par hectare parcouru, ce qui est conforme aux réalisations observées dans ce type de forêt. Le niveau de récolte reste toutefois inférieur à la production de la partie traitée en TSF.

Dans le groupe amélioration préparation, la surface parcourue fut équivalente aux prévisions, malgré l'ajournement des parcelles 9, 10, 11. Le prélèvement par hectare parcouru fut toutefois le double des prévisions (46 m³/ha au lieu de 23 m³/ha).

Conclusion

Le prélèvement reste inférieur à la production de la forêt, y compris dans les zones où il fut supérieur aux prévisions. Le programme des coupes sera donc adapté en intensité et en périodicité en fonction du capital de chaque parcelle.

- Commentaire sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt

Néant.

- Modes de mobilisation habituellement utilisés

La commune pratique l'affouage. Les coupes de TSF (réalisées uniquement sur le plateau) sont intégralement délivrées. Ce volume représente actuellement environ 500 m³/an. La demande au titre de l'affouage est soutenue.

Le volume de bois délivré représente environ les deux tiers du volume et de la valeur des bois récoltés.

Les autres coupes sont vendues en bloc et sur pied par adjudication à une clientèle locale de scieurs et dérouleurs.

B - Desserte forestière

- État de la voirie forestière

Type de desserte		Long. totale	Densité		État général	Points noirs existants	Rôle multifonctionnel DFCI, touristique, pastoral, cynégét.
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues					Accès des grumiers limité à l'entrée du massif.	
	empierrées						
	terrain nat.	100 m					
Routes publiques participant à la desserte		1300 m				RD 120 en contrebas de la forêt (présence d'un talus, d'une ligne téléphonique).	
Autres accès dont pistes et sommières		16000 m	4,28	oui	bon		oui
Ancrages câbles		N. B. :					

Les lignes de parcelles sont également utilisées pour le débardage.

Les sommières du massif principal sont en terrain naturel et inaccessibles aux grumiers.

• **Principales difficultés d'exploitation :**

- **L'unique accès des grumiers** sur le massif principal s'est fortement dégradé sur les 150 premiers mètres à l'entrée de la forêt. Cet accès en terrain naturel conduit à la place de dépôt (elle aussi en terrain naturel) de la parcelle 2. Au-delà de la place de dépôt, cette sommière transversale en terrain naturel n'est pas praticable en l'état par les grumiers.
- **Le versant Est des parcelles 2 à 5 est inaccessible aux tracteurs** : ce versant court mais pentu porte des gros arbres et domine la route départementale et la ligne téléphonique qui la borde. Les conditions de débardage sont donc délicates. Aucune entreprise ne s'étant portée acquéreur, les régénérations ont été ajournées.
- **Le versant Est des parcelles 9 à 11 n'est pas desservi**. La pente est moins raide que dans les parcelles 2 à 5 et permet d'envisager la création d'une piste au départ du fond de combe de la parcelle 8.
- **Le versant Ouest des parcelles 16 à 30 est pentu** et non exploitable en l'état par les affouagistes.

• **Schéma de desserte existant**

Néant.

• **Carte de la desserte** Cf. *carte d'aménagement en annexe 17*

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		375			375

• **Statuts réglementaires et zonages existants**

Aucun zonage sur cette forêt.

• **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Pas de risque observé en l'état. Toutefois, les effets du réchauffement climatique auront vraisemblablement des répercussions sur la répartition du Hêtre et sur la santé des Pins noirs.

Pas d'espèce invasive observée.

Pas de dégât de gibier de nature à modifier la biodiversité végétale (le mélange d'essences) ou animale (notamment suite à la prédation du sanglier sur les autres espèces animales).

• **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Coronille en couronne	Lisières forestière, talus RD 120d	Préférer un fauchage tardif des lignes de parcelles	oui
Véronique en épi	Pelouses des parcelles du canton d'Autrepuis	Limiter la fermeture des pelouses, rabattre les lisières à l'occasion des coupes de TSF riveraines	
Seseli faux Peucedan			Oui
Inule des montagnes			Oui
Renoncule à feuille de graminée			
Aster amelle			oui
Faune remarquable			
Aire de rapace indéterminé	-	L'arbre abritant le nid est repéré. Il sera conservé	

Signalons la présence dans la forêt de plusieurs orchidées : Céphalanthère de Damas, Céphalanthère à longues feuilles, Platanthère verdâtre, Orchis militaire, Orchis pyramidal.

• **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Forêts de ravin du Tilio-Acerion (US 21)	oui	9180	41.45	Habitat peu fréquent à très rare	0,17 ha
Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)					
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (US 6, 19, 24, 26)	non	9130-4 9130-5	41.13	Habitats très répandus en Bourgogne. Favoriser le mélange d'essences (Hêtre envahissant parfois).	105,15 ha
Hêtraies du Cephalanthero-Fagion (US 3 et 22)	non	9150-1	41.16	Présence d'espèces rares à préserver. Maintenir le couvert arboré	9,61 ha
Pelouses sèches semi naturelles sur calcaires	non	6210	34.32 (et 34.33)	Habitat menacé par le boisement naturel. Reproduction d'oiseaux et de papillons, intérêt herpétologique	0,93 ha
Falaises calcaires	non	8210	62.15 et 62.152	Habitats à végétation unique Site de reproduction d'espèces d'oiseaux rares	Quelques décimètres
total					115,86 ha

US = unité stationnelle

Chaque groupe stationnel correspondant à un habitat différent, ces derniers peuvent être visualisés sur la carte en [annexe 7](#). Les habitats d'intérêt communautaire, parmi lesquels Les hêtraies du Cephalanthero-Fagion, les forêts de ravin et les pelouses calcaires, sont en bon état de conservation. Ils seront classés Hors Sylviculture en Evolution Naturelle.

Rappelons que la **chênaie pubescente** (code Corine 41.71) est susceptible d'abriter des espèces remarquables. Elle est en limite d'aire de répartition et présente donc un intérêt régional. Elle ne couvre toutefois que 3,5 ha.

• **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**

Néant.

Signalons toutefois la présence de la pelouse du Petit Clocher (hors forêt gérée par l'ONF) située à 150 mètres au sud de la parcelle 15 et traversée par le chemin rural n° 48. Ce milieu remarquable est géré par le Conservatoire des Espaces Naturels. Une attention particulière sera portée à sa préservation lors de l'exploitation des résineux des parcelles 13 à 15 qui transiteront par ce chemin rural.



Pelouse, canton d'Autrepuis. Été 2018

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		43	332		375

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional des paysages**

La forêt d'Is-sur-Tille fait partie de l'entité paysagère n° 42a « la Montagne nord dijonnaise » de la carte régionale des paysages (ministère de l'environnement). Le paysage est de type « plateau forestier ». C'est un paysage plutôt « fermé s'ouvrant sur le vastes clairières cultivées au milieu desquelles se tient un village ... A l'occasion d'une vallée, le relief se creuse pour plonger rapidement dans d'étroites combes boisées... »

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

Néant.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation**

La forêt est située sur un plateau bombé. La partie basse du versant Est du massif principal est visible depuis la route départementale 120 reliant Is-sur-Tille à Avot. La forêt n'est pas visible depuis la ville, bien que son périmètre sud n'en soit distant que de 500 m. Des boisements privés séparent en effet la forêt de l'agglomération.

Le taux de boisement étant très élevé dans ce secteur au nord d'Is-sur-Tille, la forêt fait toutefois partie intégrante du paysage local pour les habitants d'Is-sur-Tille, qui la fréquentent régulièrement ainsi que les cavaliers du centre d'équitation riverain de la forêt. La fréquentation est constante mais faible. Pas de dégradation observée.

• Classements réglementaires

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé, site inscrit	-			
Monuments historiques	-			
Forêt de protection pour le bien-être des populations	-			
Site patrimonial remarquable	332 ha	23/08/2017	Appel à projet en cours pour la rédaction du PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine)	

En l'attente de l'élaboration du PVAP du Site Patrimonial Remarquable, nous éviterons les interventions (travaux forestier, coupes rases, transformation...) qui modifieraient l'aspect du lieu. Dans le cas contraire, ces actions pourraient être « soumises à autorisation délivrée selon par le maire ou le préfet après consultation de l'architecte des bâtiments de France » (source : laforetbouge.fr). Le contour du Site Patrimonial Remarquable figure sur la carte des fonctions principales de la forêt [en annexe 6](#).

• Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Massif principal (332 ha)	Taille du massif, aspect pittoresque procuré par la rectitude de la sommière légèrement vallonnée et par son alignement de résineux en bordure (sur une partie)	Forêt fréquentée en toute saison	La pratique de la chasse en battue cohabite avec la pratique de la randonnée (pédestre, hippique et VTT).
Massif d'Autrepuis (43 ha)	Site ponctué de pelouses calcaires sèches et entaillé par deux combets. Pas de voies de pénétration (excepté les lignes de parcelles). Intérêt paysager moins marqué, plus banal	Faible	Pratique de la chasse en battue

Signalons la présence de deux cépées remarquables par leurs dimensions (hauteur et nombres de brins) de Hêtre parcelle 36 (photo page suivante) et de Frêne, parcelle 35. Elles seront préservées. Il n'est d'ailleurs pas prévu de passage en coupe dans ces parcelles dans la période 2019-2038.

• Équipements structurants existants par sites

Une aire d'accueil du public composée de deux tables-banc installées au débouché de la combe du Pendu (parcelle 8). Le peuplement de Hêtre et de résineux a été éclairci sur quelques ares. Une convention de passage avec le centre équestre des Mauritaines permet l'usage des chemins par les cavaliers.

• Sensibilités paysagères

La sensibilité paysagère peut être qualifiée de faible. La forêt communale d'Is-sur-Tille représente donc un enjeu qualifié de local :

- elle est peu visible en profondeur depuis les voies de communication. C'est surtout sa lisière Est qui est visible depuis la route départementale. Or nous ne prévoyons pas de coupe rase (Cf. traitement appliqué sur ce secteur et programme de coupe, pages 35 et 36),
- elle n'est pas visible depuis l'agglomération en raison d'une topographie peu accidentée et de la présence d'autres forêts en périphérie.

- **Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimées par le public**

Néant. Pas d'étude réalisée. Nous n'avons pas d'avis particulier émis par les usagers de la forêt concernant sa gestion et son impact sur la perception du paysage.

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité de l'accueil et des paysages de la forêt**

Une attention particulière sera portée lors des choix de gestion (qui conditionnent ou non des interventions en forêt) aux parcelles ou aux secteurs suivants :

- versants nord et sud des parcelles 21 et 22 visibles depuis le chemin fréquenté du fond de combe,
- bas de versant ouest de ces mêmes parcelles où subsistent de gros résineux,
- versant est des parcelles 2 à 6 où la récolte des gros hêtres est nécessaire pour des raisons de sécurité, tout en conservant l'état boisé,
- parcelle 15 : la récolte des pins pourra être suivie d'une mise en valeur du chemin prolongeant la sommière.

B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable, réglementés ou non**

Aucun captage ni périmètre de protection de captage sur cette forêt.

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable**

La gestion forestière pratiquée ne représente pas un risque pour la ressource en eau potable (sauf pollution accidentelle liée à l'exploitation des bois).

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	375				375

Pas de risque recensé par les services de la préfecture.

Cépée de Hêtre remarquable
parcelle 36



2. PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 SYNTHÈSE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneeuse et non ligneeuse)	
Forêt composée d'essences indigènes à 97% réparties entre des chênaies-charmaies sèches (majoritaires) et des hêtraies. Les potentialités de cette forêt sont insuffisantes sur les trois quarts de la surface pour produire du bois d'œuvre. En outre, les zones les plus fertiles sont souvent morcelées et ne couvrent pas des parcelles complètes. Le cas échéant, elles ne sont parfois pas accessibles aux grumiers. L'état sanitaire des peuplements est satisfaisant.	Adapter les traitements sylvicoles aux potentialités et enjeux : - Taillis sous futaie à base de Chêne et Charme pour la production de bois de feu sur les zones planes peu fertiles, - Conversion en futaie irrégulière, principalement de Hêtre, dans les zones peu pentues, les plus fertiles, sous condition de surface. - Classement « Hors sylviculture » de zones les plus pentues ou à préserver pour des raisons écologiques. - Améliorer ponctuellement la desserte du versant Est.
Fonction écologique	
Valeur patrimoniale moyenne. La diversité stationnelle est faible. Les hêtraies représentent toutefois des habitats d'intérêt communautaires et couvrent 30% de la surface.	Le traitement en futaie irrégulière proposé est conforme avec la préservation des habitats tout en permettant la production de bois d'œuvre.
Présence de pelouses calcaires.	Classement « Hors sylviculture » de ces pelouses.
Présence de parquets de hêtres mal conformés abritant de nombreux micro habitats.	- A la demande de la commune, création de plusieurs îlots de sénescence dans ces hêtraies.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Les revenus de la chasse représentent plus de la moitié des recettes de la forêt.	Le traitement en TSF appliqué sur la majeure partie de la forêt est favorable à la présence du grand gibier en lui procurant des gagnages.
Demande soutenue d'affouage.	Assurer un volume régulier pour l'affouage à partir des traitements retenus et en tenant compte des zones inaccessibles – classées « hors sylviculture » dans le versant ouest.
Protection contre les risques naturels	
Pas de risque identifié.	
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Impact probable du changement climatique dans les hêtraies.	L'équilibre forêt/gibier existant doit être conservé. Préserver la diversité des essences dans les hêtraies.

2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	5,91	47,75
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)	0	
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	90,05	
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)	0	
Taillis simple	0	
Taillis fureté	0	
Taillis-sous-futaie	236,56	326,03
Attente sans traitement défini	0	
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	332,52	373,78
Hors sylviculture de production	42,53	
Total : surface retenue pour la gestion	375,05	373,78

Comme l'indiquent les différences de surfaces entre les deux colonnes ci-dessus, les traitements qui seront appliqués sur cette forêt diffèrent (en surface et par nature) de ceux retenus lors du précédent aménagement. Les modifications sont les suivantes :

- Forte baisse de la part traitée en **futaie régulière**, qui ne concernera que les zones enrésinées au stade des éclaircies et qui constituent donc des jeunes futaies régulières. Les pins de la parcelle 15 ne seront pas renouvelés. La surface qu'ils occupent sera reversée au groupe TSF (en raison des potentialités imitées).
- Introduction du traitement en **futaie irrégulière** dans des zones fertiles (groupe stationnel B5b) susceptibles de produire du bois d'œuvre et suffisamment étendues. Ces zones étaient anciennement classées en futaie régulière. La structure des peuplements concernés est adaptée à la futaie irrégulière, bien qu'ils soient majoritairement dominés par les bois moyens. Certaines parties récemment parcourues en coupe de TSF, seront laissées au repos durant cet aménagement.
- Le traitement en **Taillis Sous Futaie** sera, réservé aux parcelles qui ne peuvent produire en l'état, que du bois de feu et en zone exploitable pas trop pentue. Les stations concernées sont peu fertiles : des chênaies-charmaies sèches (groupe stationnel B5a), des rares chênaies pubescentes (groupe B5c) et des hêtraies sèches (groupe stationnel B5f). En outre, quelques zones de hêtraie-chênaie-charmaie (groupe B5b) de taille limitée et enclavées dans des zones moins fertiles sont intégrées à ce groupe de gestion « TSF ».
- Classement **hors sylviculture de production**,
 - o des parties de parcelles en forte pente,
 - o des pelouses calcaires du canton d'Autrepais,
 - o de quelques hêtraies mal conformées qui constitueront des îlots de sénescence.

Ainsi, quatre traitements sylvicoles (futaie régulière, futaie irrégulière, TSF et absence de sylviculture) correspondant à des potentialités souvent contrastées, des enjeux et des structures de peuplements différents, seront appliqués sur cette forêt. Les parcelles seront toutes partagées (sauf la parcelle 15) en plusieurs unités de gestion. En plus d'orienter la sylviculture, ce découpage renseignera le propriétaire sur :

- les surfaces sur lesquelles produire du bois de feu,
- les surfaces susceptibles de produire du bois d'œuvre.

Les limites des sous-parcelles sont constituées de limites naturelles bien marquées ou de changements de peuplements visibles sur le terrain. La limite entre le Taillis Sous Futaie et la zone Hors Sylviculture dans le versant ouest, est matérialisée à la peinture rouge.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

- Essences objectifs retenues

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus des essences en place							
Essences Objectifs	Précisions (traitement)	Surface en sylviculture		Diamètre retenu	Age retenu	Essence obj. Associée Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernées
		ha	%				
Chêne sessile	TSF	236,56	71%	45 cm	-	Chêne pubescent, Charme, Erable champêtre, Tilleul, alisiers	B5a, B5c, (B5b)
Chêne sessile	futaie irrégulière	54,73	16%	60 cm	-	Hêtre , érables, Charme, Tilleul, alisiers	B5b
Hêtre	futaie irrégulière	35,32	11%	60 cm	-	Chêne sessile , Erables, Tilleul, Charme	B5b, B5f
divers résineux (pin sylvestre et épicéa)	futaie régulière	5,91	2%	45 cm	80 ans	-	B5b, (B5a)
Total surface en sylviculture de production		332,52	100%				

Les peuplements résineux classés en futaie régulière sont au stade de la première ou seconde éclaircie. Leur renouvellement n'est pas envisagé avant 20 à 40 ans. Ils n'ont donc pas le statut d'essence transitoire.

Les critères d'exploitabilité, les essences objectifs et la surface de **chaque unité de gestion** sont détaillés dans le **tableau de classement** en [annexe 14](#). La **carte des essences objectifs** est en [annexe 13](#).

2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT

2.3.1 Futaie régulière : parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Pour mémoire la surface d'équilibre est de 1,47 ha sur 20 ans.

La surface concernée par la futaie régulière (5,91 ha) est peu élevée. Par ailleurs aucun peuplement n'ayant atteint les critères minimaux d'exploitabilité, il n'est pas prévu de régénération.

2.3.2 Futaie irrégulière : parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements ---->	régularisés dans la catégorie « bois moyens »		
Indicateurs de renouvellement	Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
*Surface terrière des UG 1i à 12i à objectif Chêne	13 à 14 m ²	17 à 23 m ²	D
*Surface terrière des UG 28i, 29i, 30i, 37i à 45i à objectif Hêtre	15 à 17 m ²	12 à 20 m ²	
*% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%	15%	
*Densité de perches	120	50	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	5,06 ha		

Le Hêtre sera l'essence objectif d'une partie des parcelles du groupe futaie irrégulière. Le Chêne sessile qui est présent en mélange avec le Hêtre devra être favorisé, en raison de ses capacités supérieures à supporter les effets attendus du réchauffement climatique. La surface terrière observée est supérieure aux valeurs cible sur 26,12 ha et inférieure aux valeurs cibles sur 49,08 ha. Les prévisions de récoltes formulées plus loin tiendront compte de la surface terrière observée par rapport aux valeurs cible.

2.3.3 Taillis sous futaie

- **Bilan des coupes de taillis sous futaie menées au cours de l'aménagement précédent**

Application de l'aménagement passé	Surface prévue en coupe	Surface passée en coupe
Taillis simple	ha	ha
Taillis fureté	ha	ha
Taillis sous futaie	106,05 ha	100,70 ha

Le programme de coupes a été appliqué. L'écart de surface constaté provient du report de la parcelle 14b : son passage en coupe de TSF est prévu en 2019 (au lieu de 2018).

- **Surface à passer en coupe de taillis simple (S taillis)**

Néant

- **Surface à passer en coupe de taillis sous futaie ou taillis fureté (S TSF)**

Surface à passer en coupe de TSF	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	75,18 ha
----------------------------------	---	----------

La surface à traiter en TSF est de 236,56 ha. La rotation du taillis retenue est de 55 ans. **La surface théorique à parcourir en coupe de TSF** en 20 ans est donc de 86 ha. La surface disponible est de 111 ha, ce qui est supérieur à **la surface prévue à parcourir** qui s'élève à 75 ha. En programmant une surface à passer en coupe inférieure à la surface disponible nous assurons une surface de 82 ha de taillis disponibles pour la période 2039/2058, tout en **assurant un volume suffisant pour les besoins de l'affouage entre 2019 et 2038**. Une partie du volume délivré proviendra également des coupes de futaie irrégulière.

2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Nous créons 6 groupes d'aménagement résultant de la diversité des traitements retenus. Par ordre de surface décroissante :

- **Groupe de taillis sous futaie (TSF)**, composé des parcelles feuillues inaptes à la production de bois d'œuvre. Surface : **236,56 ha**.
- **Groupe futaie irrégulière (IRR)**, composé de hêtraies et chênaies-hêtraies, aptes à produire du bois d'œuvre feuillu. Surface : **90,05 ha**.
- **Groupe hors sylviculture en évolution naturelle (HSNEN)**, composé des parcelles inaccessibles en très forte pente et, ou couvertes par des habitats prioritaires. Surface : **37,76 ha**.
- **Groupe d'amélioration de jeunes futaies résineuses (AMEF)**. Surface : **5,91 ha**. Parcelles nécessitant en majorité des travaux sylvicoles et qui seront parcourues en éclaircies.
- **Groupe composé de trois îlots de sénescence (ILS)**, composés de hêtraies de vieux bois mal conformés abritant de nombreux micro habitats. Surface : **3,96 ha**.
- **Groupe hors sylviculture (HSY)**, composé d'emprises (de sommières et de route forestière) et de deux concessions. Surface : **0,81 ha**.

Les parquets de résineux qui feront l'objet d'une récolte complète lors de cette période d'aménagement seront classés dans le groupe au sein duquel ils sont implantés : les parquets de pins des parcelles 23 et 24 ne seront pas remplacés. La zone concernée restera hors sylviculture. Pour les pins de la parcelle 15, le retour naturel des feuillus est prévu dans le cadre d'une gestion en TSF.

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion P ^{lle} UG		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
Taillis Sous Futaie à la rotation de 55 ans	TSF	1	t	1,94	1,94	55 ans	236,56 ha
		3	t	3,49	3,49		
		4	t	3,59	3,59		
		5	t	4,03	4,03		
		6	t	4,04	4,04		
		7	t	3,98	3,98		
		8	t	3,45	3,45		
		9	t	4,46	4,46		
		10	t	6,29	6,29		
		11	t	6,66	6,66		
		12	t	6,61	6,61		
		13	t	6,40	6,40		
		14	t	6,70	6,70		
		15		11,92	11,92		
		16	t	7,01	7,01		
		17	t	5,46	5,46		
		18	t	6,09	6,09		
		19	t	6,63	6,63		
		20	t	7,04	7,04		
		21	t	4,23	4,23		
		22	t	1,78	1,78		
		23	t	6,72	6,72		
		24	t	6,48	6,48		
		25	t	7,03	7,03		
		26	t	6,95	6,95		
		27	t	6,57	6,57		
		28	t	6,51	6,51		
		29	t	6,16	6,16		
		30	t	2,15	2,15		
		31	t	6,78	6,78		
		32	t	7,03	7,03		
		33	t	7,04	7,04		
		34	t	6,69	6,69		
		35	t	5,22	5,22		
		36	t	4,53	4,53		
		38	t	2,36	2,36		
		39	t	4,02	4,02		
		40	t	5,39	5,39		
		41	t	6,05	6,05		
		42	t	4,89	4,89		
		43	t	4,27	4,27		
		44	t	6,98	6,98		
		45	t	4,94	4,94		

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion P ^{lle} UG		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
Amélioration de jeunes futaies résineuses	<i>AME</i>	9	a		0,62	10 ans	5.91 ha
		10	a		0,27		
		11	a		0,27		
		13	a		1,39		
		14	a		1,81		
		45	a		1,55		
Futaie Irrégulière	<i>IRR</i>	1	i	6,75	6,75	12 à 15 ans	90,05 ha
		2		8,80	8,80		
		3	i	5,38	5,38		
		4	i	5,00	5,00		
		5	i	3,94	3,94		
		6	i	4,71	4,71		
		7	i	4,89	4,89		
		8	i	5,36	5,36		
		9	i	3,72	3,72		
		10	i	2,41	2,41		
		11	i	1,72	1,72		
		12	i	2,05	2,05		
		28	i	2,31	2,31		
		29	i	2,66	2,66		
		30	i	6,03	6,03		
		35	i	0,72	0,72		
		36	i	2,15	2,15		
		37	i	4,72	4,72		
		38	i	4,72	4,72		
		39	i	3,02	3,02		
		40	i	1,68	1,68		
		41	i	0,97	0,97		
		42	i	2,26	2,26		
		43	i	2,35	2,35		
		44	i	0,66	0,66		
		45	i	1,07	1,07		

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion P ^{lle} UG		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
Hors Sylviculture en Evolution Naturelle	HSN	16	n	1,67			37,76 ha
		17	n	3,28			
		18	n	2,83			
		19	n	2,21			
		20	n	1,85			
		21	n	4,71			
		22	n	7,03			
		23	n	1,32			
		24	n	1,62			
		25	n	2,01			
		26	n	2,01			
		27	n	2,37			
		31	n	0,44			
		32	n	0,24			
		33	n	0,16			
		34	n	0,40			
		35	n	0,98			
		36	n	0,61			
		37	n	2,02			
Îlots de sénescence	ILS	5	s	0,91		-	3,96 ha
		23	s	0,95			
		24	s	0,92			
		30	s	1,18			
Hors sylviculture en emprises diverses : concessions, sommières.	HSY	HSF1		0,14		-	0,81 ha
		HSF2		0,67			
Total				375,05			375,05



Hêtre mal conformé au sein de l'îlot de sénescence parcelle 23

- **Carte d'aménagement** (Cf. [annexe 17](#))

B - Constitution de divisions

Néant.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Néant.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Néant.

2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2019 - 2038

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Pas d'action spécifique à prévoir.

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

Pas de projet connu qui nécessiterait l'établissement d'une concession.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

- Référentiels sylvicoles en **futaie irrégulière de Hêtre** pour les hêtraies continentales. Fertilité bonne à moyenne. L'intensité des coupes dépendra du capital sur pied. Cf. « règles de culture particulières », plus bas.

- Guide des sylvicultures « Chênaies continentales » pour la **futaie irrégulière de Chêne sessile** (pages 272 à 275). Les surfaces terrières cibles pour l'étagage de la futaie sont d'environ 13 à 14 m² soit 3 à 4 m² en deçà du capital actuel.
- Les recommandations sylvicoles du Schéma Régional d'Aménagement.

- **Règles de culture particulière**

Groupe futaie irrégulière

- Consignes globales des coupes

- ouverture de cloisonnements d'exploitation (4 m de large, tous les 25 à 30 m) lors de la première coupe dans les pentes inférieures à 40%. Orientation en fonction de la pente et du débouché ;
- améliorer la qualité du peuplement en favorisant les tiges de qualité (réelle ou potentielle) A, B ou C ; on récoltera donc prioritairement les tiges de qualité D en amélioration.
- contrôle du taillis en prélevant les brins frotteurs, qui montent dans les houppiers ou qui concurrencent des tiges d'avenir. Le prélèvement dans le taillis peut atteindre un tiers de son volume sur pied lors du premier passage en coupe ;
- favoriser le **mélange d'essences** nobles déjà présentes (Hêtre, Chêne sessile, érables, alisiers) ;
- prélever dans la futaie, essentiellement du Hêtre à partir de 60 cm (voire en dessous pour la qualité D) et des chênes mal conformés ;
- la récolte de futaies ne sera pas motivée par la seule présence de semis.

- Consignes concernant le niveau de prélèvement

- deux tendances se distinguent en hêtraie :
 - **Les parcelles 38i à 45i** (au nord du massif principal) relèvent du **type 4** du guide sylvicole « futaie irrégulière Hêtraies continentales » : type de peuplement dominé par les bois moyens (Cf. pages 20 et 21 du guide). Le capital est plus faible (~13 m² d'essences nobles) ; le prélèvement lors du passage en coupe prévu en fin de période, sera de l'ordre de **1 à 2 m²/ha parcouru**, dans les essences nobles. Il concernera les arbres les plus gros, de mauvaise qualité des arbres ayant atteint le diamètre d'exploitabilité (60 cm, voire 65 cm en versant nord), auxquels s'ajouteront le furetage du taillis (15 à 30 m³/ha). Les chênes seront favorisés au même titre que le Hêtre.
 - **Les parcelles 5i à 12i et 37**, le capital est légèrement plus élevé et la structure également excédentaire en bois moyens. Les prélèvements prévus tiennent compte du capital estimé à partir des inventaires relascopiques réalisés en 2018.

La surface terrière cible à rechercher après coupe sera **de 15 à 17 m² en hêtraie** (Cf. page 29 du guide) dans la plupart des stations, **voire 18 m²** pour les meilleures (en versant nord) pour l'étagage de la futaie (tiges de 17,5 cm et +). S'ajouteront 2 à 3 m² de taillis et perches, dont une densité d'une trentaine de perches par hectare.

- En chênaie :
 - **Les parcelles 1i à 4i** sont également dominées par **les bois moyens** et composées majoritairement **de Chêne sessile**. Nous suivrons les recommandations du Guide « Chênaie continentale » (Cf. pages 272 à 274 du guide). Le capital de ces parcelles est plus élevé (19 à 23 m²) ; le prélèvement sera de l'ordre de **3 à 4 m²/ha parcouru** à chaque passage, dans les essences nobles pour se rapprocher de la surface terrière cible d'environ 15 m². Attention le but n'est pas d'irrégulariser systématiquement la structure de ces peuplements mais de favoriser le mélange d'essences. La recherche d'une surface d'équilibre s'applique à l'échelle de la forêt.

Pour mémoire, nous estimons l'accroissement en surface terrière à ~0,2 m²/ha/an pour le Hêtre et 0,15 à 0,20 m²/ha/an pour le Chêne sessile.

Conformément à l'arrêté du 2 juillet 2004, les coupes pourront être anticipées ou ajournées de 5 ans au plus.

Groupe de TSF

On s'efforcera de conserver ou de retrouver une structure de peuplement irrégulière en réservant lors du passage en coupe 200 à 225 tiges par ha, soit une tige tous les 6 à 7 m. Cette

recommandation vaut également pour les stations les plus sèches sur lesquelles un couvert régulier contribue au maintien d'une ambiance forestière au sol. On travaillera au profit des essences présentes susceptibles de résister aux conditions plus sèches que dans les versants frais des combes qui sont traités en futaie ; le Chêne sessile, les érables, les alisiers, tilleul seront favorisés ainsi que le Hêtre s'il est présent.

Il n'est pas prévu d'ouverture de cloisonnement d'exploitation.

B - Coupes

• Programme de coupes programmables par années

Année	Groupe	Parcelle et indice Unité de Gestion	Type Coupe	Surface totale	Surface à parcourir	Observations
2019	TSF	14 t	SF	6,70	6,70	
					6,70	
2020	AME	13 a	E2	1,39	1,39	éclaircie pin noir
2020	AME	14 a	E2	1,81	1,81	éclaircie pin noir
2020	AME	45 a	E3	1,55	1,55	3 ^{ème} éclaircie pin sylvestre et épicéa
2020	TSF	15	SF	11,92	8,71	non compris les pins
2020	IRR	37 i	IRR	4,72	4,72	surtout du BI
					24,88	
2021	IRR	1 i	IRR	6,75	5,01	non compris la zone parcourue en 2014. récolter quelques hêtres p.27 et 28 côté sommière
2021	IRR	2	IRR	8,80	6,02	non compris la zone parcourue en 2014 ni le versant pentu
					11,03	
2022	IRR	3 i	IRR	5,38	4,91	taillis jeune, versant pentu non compris
2022	IRR	4 i	IRR	5,00	4,30	taillis jeune, versant pentu non compris
2022	TSF	15	AX	11,92	3,21	Partie pins : récolte de la moitié du volume (en priorité du pin noir). Conserver les feuillus
2022	TSF	16 t	SF	7,01	7,01	
					19,43	
2023	IRR	6 i	E1	4,71	0,33	résineux
2023	IRR	7 i	E1	4,89	0,35	résineux
2023	AME	9 a	E2	0,62	0,62	résineux
2023	IRR	9 i	IRR	3,72	1,61	partie (versant) non encore parcourue
2023	AME	10 a	E2	0,27	0,27	résineux
2023	IRR	10 i	IRR	2,41	1,32	partie (versant) non encore parcourue
2023	AME	11 a	E2	0,27	0,27	résineux
2023	IRR	11 i	IRR	1,72	0,86	partie (versant) non encore parcourue
2023	IRR	12 i	IRR	2,05	1,15	partie (versant) non encore parcourue
					6,78	
2024	TSF	17 t	SF	5,46	5,46	
					5,46	
2025	IRR	40 i	IRR	1,68	1,68	
2025	IRR	41 i	IRR	0,97	0,97	
					2,65	
2026	TSF	31 t	SF	6,78	6,78	Préserver la pelouse (Cf. page 41)
					6,78	
2027	TSF	18 t	SF	6,09	6,09	
2027	HSN	21 n	AX	7,03	0,43	Pin sylvestre
2027	IRR	28 i	AX	2,31	0,22	pin noir
2027	IRR	29 i	AX	2,66	0,50	pin noir
2027	TSF	30 t	AX	2,15	1,01	pin noir
					8,25	

Année	Groupe	Parcelle et indice Unité de Gestion	Type Coupe	Surface totale	Surface à parcourir	Observations
2028	TSF	32 t	SF	7,03	7,03	Préserver la pelouse (Cf. page 41)
					7,03	
2029	TSF	19 t	SF	6,63	6,63	
					6,63	
2030	AME	13 a	E3	1,39	1,39	3 ^{ème} éclaircie pin noir
2030	AME	14 a	E3	1,81	1,81	3 ^{ème} éclaircie pin noir
					3,20	
2031	IRR	6 i	E2	4,71	0,33	Résineux
2031	IRR	7 i	E2	4,89	0,35	Résineux
2031	AME	9 a	E3	0,62	0,62	Résineux
2031	AME	10 a	E3	0,27	0,27	Résineux
2031	AME	11 a	E3	0,27	0,27	Résineux
2031	TSF	33 t	SF	7,04	7,04	Préserver la pelouse (Cf. page 41)
2031	AME	45 a	E4	1,55	1,55	4 ^{ème} éclaircie pin sylvestre et épicéa
					10,43	
2032	TSF	15	AX	11,92	3,21	Récolte du reste des pins (pins sylvestres surtout). Conserver les feuillus
2032	IRR	6 i	IRR	4,71	1,90	à l'est du chemin
2032	IRR	8 i	IRR	5,36	5,36	
2032	TSF	20 t	SF	7,04	7,04	
					17,51	
2034	IRR	37 i	IRR	4,72	4,72	
2034	IRR	38 i	IRR	4,72	4,72	
2034	IRR	39 i	IRR	3,02	3,02	
					12,46	
2035	IRR	42 i	IRR	2,26	2,26	
2035	IRR	43 i	IRR	2,35	2,35	
2035	IRR	44 i	IRR	0,66	0,66	
2035	IRR	45 i	IRR	1,07	1,07	
					6,34	
2036	IRR	1 i	IRR	6,75	6,75	
2036	IRR	2	IRR	8,80	8,30	versant pentu non compris
2036	IRR	3 i	IRR	5,38	4,91	versant pentu non compris
					19,96	
2037	IRR	4 i	IRR	5,00	4,30	versant pentu non compris
2037	IRR	5 i	IRR	3,94	3,28	premier passage en irrégulier, versant pentu non compris
2037	TSF	34 t	SF	6,69	6,69	Préserver la pelouse (Cf. page 41)
					14,27	
2038	IRR	9 i	IRR	3,72	3,72	
2038	IRR	10 i	IRR	2,41	2,41	
2038	IRR	11 i	IRR	1,72	1,72	
2038	IRR	12 i	IRR	2,05	2,05	
					9,90	

Le programme de coupes est détaillé en [annexe 18](#). Il indique notamment le volume présumé à récolter, celui qui serait disponible pour l'affouage, la surface terrière estimée au moment de la coupe (en futaie irrégulière), les prélèvements unitaires et les types de peuplements (pour RECPREV).

La destination du bois sera décidée parcelle par parcelle en fonction des besoins des affouagistes. Le surplus pourra être proposé à la vente.

Codes coupes	
<u>Coupes dans un peuplement de Taillis sous Futaie</u>	
SF	Coupe de taillis sous futaie
<u>Coupes diverses</u>	
IRR	Coupe de (conversion en) futaie irrégulière (bois d'œuvre et bois d'industrie)
E1, E2, E3...	Coupe d'éclaircie de rang 1, 2 ou 3 en peuplement résineux
AX	Extraction (en amélioration)

Les sous-parcelles feuillues 28i, 29, 30i, 35i et 36i (classées en conversion vers la futaie irrégulière) **seront laissées au repos**, aux motifs que le sous-étage est trop jeune (parcelle 7i, 30i) ou que le capital restant ne permet pas de programmer de passage avant 20 ans (parcelles 28i, 29i, 35i et 36i). Pour le même motif, la parcelle 5 ne passera en coupe de futaie irrégulière qu'en 2037. Les parties fortement pentues des parcelles 2i, 3i, 4i et 5i donnant sur la route départementale, seront laissées au repos. Elles seront parcourues en coupe destinée à sécuriser la route : il est prévu l'enlèvement d'une vingtaine d'arbres (représentant 50 m³) qui pourraient tomber sur la route et la ligne de téléphone. Ces arbres ont été inventoriés et relevés au GPS (Cf. carte et inventaire en [annexe 19](#)).

• Volume présumé récoltable

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil pré comptage 30 cm en feuillus et 20 cm en résineux)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)		dont volume tige à récolter	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
<i>Hors sylviculture</i>		5	2	50	2	42
<i>Amélioration résineuse</i>	5	93	46	926	37	748
<i>Futaie irrégulière</i>	16	328	202	4032	112	2243
<i>Taillis sous futaie***</i>	6	113	395	7894	46	911
Totaux	27	539	645	12902	197	3944

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2.

* Tiges pré comptables uniquement

** Tiges pré comptables et non pré comptables

*** les récoltes de grumes dans le groupe TSF correspondent à la récolte de pins (parcelles 15 et 30 parties).

• Précisions concernant l'estimation des volumes présumés réalisables

Coefficients "FH" (forme*hauteur) retenus pour le calcul de surface terrière à récolter :

- 10 m³ de bois fort par m² de surface terrière (grume et houppier) pour les résineux,
- 11 m³ de bois fort par m² (grume et houppier) de surface terrière pour les feuillus en futaie irrégulière.

Prélèvements moyens prévus (en m³ bois fort) :

- futaie irrégulière – coupes réglées : 10 à 60 m³ bois fort/ha et par passage en fonction du capital de chaque parcelle ;
- coupe de TSF : 90 m³/ha de taillis et petites futaies.
- éclaircies résineuses : très variable suivant le capital mesuré en 2018. Le prélèvement variera de 25 à 140 m³ par passage.

Coefficients de houppier (en % du volume bois fort sur écorce) :

- 30 % pour les chênes, hêtres en bois moyen et pour les feuillus divers,

- 50 % pour les gros bois (50 et +) de chêne,
- 60 % pour les gros bois de hêtre.

Le détail des prélèvements prévus par parcelle figure en [annexe 18](#).

• Mode de suivi de la récolte

On suivra en particulier :

- le volume à récolter dans le groupe futaie irrégulière pendant l'aménagement : soit 210 m³ bois fort/an ;
- le volume total bois fort à récolter pendant l'aménagement : soit ~650 m³/an. Pour mémoire, la production de cette forêt est estimée à 820 m³/an sur la surface en sylviculture.

C - Desserte

• Plan d'action pour l'amélioration de la desserte forestière

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Schéma de desserte (y compris études)							
Néant							
Routes forestières							
...	1	Restauration de la piste jusqu'à la place de dépôt (empierrement, pose de revers d'eau...)	p. 1 et 2	150 m	Permettre aux grumier d'accéder à la place de dépôt	1500	E
Pistes forestières							
...	2	Création d'une piste de débardage en versant est	P. 9i, 10i, 11i	300 m	Eclaircies résineuses (80 m ³) et coupes en FIR dans la hêtraie sur 5 ha non exploités depuis plus de 50 ans (220 m ³)	1000	I
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)							
...	1	Restauration de la place de dépôt (décaissement, empierrement partiel)	p.1	1 place	Stockage des bois des parcelles 37i à 45i et 1i à 5i, soit 3200 m ³ , dont 1600 m ³ de grumes	4000	E
Entretien courant du réseau							
	En continu	Fauchage des accotements, rebouchage de trous...				10000	E
Coût total DESSERTE (€)						16500	
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)						825 €/an	

La restauration de la place de dépôt et son accès depuis la route seront réalisées simultanément, de préférence avant 2021.

• Guide technique de référence

« Travaux routiers forestiers – Guide Technique « Plaines et Collines », 2014.

D - Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
	Abattage de ~20 arbres potentiellement dangereux bordant la RD 120d (sur 500 m)	parcelles 2i, 3i, 4i, 5i, 6i	1,75 ha	Câblage des arbres conseillé, démontage de la ligne téléphonique et réduction de la circulation pendant l'exploitation	?	?	E
	Travaux sur semis en futaie irrégulière	Parcelles diverses	13 ha		225	~3000 €	E
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						3000 €	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						150 €/an	

La vingtaine d'arbres présumés dangereux pourra être proposée à la vente lors du passage en coupe prévu de ces parcelles en 2021 et 2023. A défaut leur abattage sera programmé après. L'estimation du coût n'est qu'indicative...

Essences	Chêne	ERC	Charme	Hêtre	Total
diam.					
20			1		1
25		1			1
30	1	1			2
35	1			1	2
40	1			1	2
45	2			3	5
50	1			2	3
55	2			1	3
60				2	2
65				1	1
total	8	2	1	11	22

Détail des arbres bordant la RD 120d dans les parcelles 2i à 6i

Les parcelles qui comptent des gros bois, soit les parcelles 8i à 12i, 37i à 45i (46,37 ha), sont concernées par des travaux, environ 5 ans après le premier passage en coupe de futaie irrégulière. Les parcelles riches en petits bois et bois moyens, c'est à dire qui ne nécessitent pas de renouvellement, ne seront parcourues en travaux qu'après le second passage, c'est-à-dire lors du prochain aménagement. Nous estimons à 13 ha, la surface qui sera parcourue en travaux sylvicoles en futaie irrégulière.

L'intervention en futaie irrégulière prévoit :

- l'entretien éventuel du cloisonnement d'exploitation,
- le passage d'un ouvrier (3 heures/ha) dont l'action se résumera ainsi :
 - Nettoyage après coupe (tiges cassées, brins frotteurs...),
 - Relevé de couvert localisé,
 - Dégagement d'essences nobles,
 - Nettoiement et/ou dépressage au stade fourré/gaulis.

Coût total de l'opération : 225 €/ha parcouru. Ces actions permettent de **conserver un mélange d'essences** dans les hêtraies, dont les régénérations abondantes concurrencent (voire éliminent) les autres essences nobles intéressantes. Elles sont également nécessaires dans les zones à vocation chêne pour permettre aux semis de chêne de sortir de la concurrence.

Les travaux de plantation de Cèdre à vocation paysagère sont détaillés page suivante.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ÉCOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

La préservation de la biodiversité courante peut être favorisée par des actions simples et des pratiques sylvicoles (déjà mises en œuvre) et notamment :

- conserver des **essences forestières variées** et autochtones,
- mettre en place des **cloisonnements d'exploitations** pour préserver les sols du tassement,
- conserver des **arbres creux, troués ou morts** (en moyenne deux arbres creux par hectare et un gros arbre sénescant ou mort sans valeur commerciale) en faveur des oiseaux (pics), des chauves-souris et de la petite faune (insectes) et flore (lichens, mousses,...). Ces arbres sont à matérialiser sur le terrain,
- laisser au sol les rémanents dont le diamètre est inférieur à 7 cm (ne pas brûler),
- ne pas chercher systématiquement à regarnir les plantations ni à compléter les régénérations naturelles,
- ne **pas éliminer le lierre**, favorable à divers insectes et aussi source de nourriture pour les oiseaux,
- choisir ou favoriser des essences forestières adaptées aux stations et aux effets du réchauffement attendu du climat,
- conserver les arbres abritant des **nids de rapace**. Ces arbres sont à matérialiser sur le terrain (un nid repéré sur cette forêt),
- préférer une **fauche tardive** (en septembre) des bordures de sommières (intérêt pour l'entomofaune),
- conserver des **vieux pins**. Ils sont susceptibles d'abriter des nids de rapaces. Ces arbres souvent branchus et parfois disséminés n'ont souvent pas de valeur marchande. En fin de vie, ces pins servent d'habitats aux insectes xylophages et de garde-manger à leurs prédateurs,
- conserver les **terriers** de blaireaux et de renard.

Ces actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service et notamment l'instruction 09-T-71 d'octobre 2009 "instruction sur la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques").

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Adhésion au système de certification PEFC	oui	375
Îlots de sénescence (surface boisée)	3 îlots	3,96
Maintien de milieux ouverts	<i>Les pelouses sont classées HSN</i>	0,93
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	oui	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	oui	
Conservation de bois mort au sol	oui	
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)	oui	
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	oui	
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	oui	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)		
Maintien de lisières externes et internes diversifiées		
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital		

Le classement « **Hors Sylviculture en Evolution Naturelle** » de 37,76 ha renforcera la naturalité du massif. Les faibles potentialités des stations concernées limiteront toutefois la disponibilité en gros bois susceptibles d'abriter des micros habitats (sauf en bas de versant).
Les limites des îlots de sénescence ont été matérialisées à la peinture lors des études de terrain. Elles seront à rafraîchir au moment du passage en coupe dans les sous-parcelles riveraines.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

• Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

L'arbre portant un **nid de rapace** au nord du massif est repéré. Il sera conservé tant que le nid sera présent.

Les pelouses intra forestières du canton d'Autrepuis bénéficient d'un classement « Hors Sylviculture ». Elles ne sont pas menacées par la colonisation par les ligneux. Pas de travaux prévus. Les sous-parcelles HSNEN qu'elles constituent apparaissent sur la carte d'aménagement et rappellent au gestionnaire leur valeur patrimoniale. Le programme des coupes de TSF qui les entoure y fait également mention.

Nous rappelons les **consignes en vue de la préservation des pelouses** :

- ne pas les emprunter comme piste de débardage,
- ne pas y entreposer de bois ou de rémanents,
- profiter du marquage des coupes de TSF pour rabattre les lisières bordant les pelouses.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

• Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants

- **Parcelle 15** : après la récolte des pins (fin prévue en 2032), nous proposons la mise en valeur du chemin qui traverse la pinède, par la **plantation d'un alignement de Cèdre** de l'Atlas de part d'autre du chemin : deux rangs de chaque côté sur 450 m. La plantation et les premiers entretiens sur 5 ans devraient coûter 2200 € (sans protection individuelle contre le gibier). Nous utilisons les itinéraires de travaux sylvicoles ONF pour le Cèdre planté à 3m x 3m sur sol non travaillé.
- **Parcelle 21** : autour d'un gros épicéa de fond de combe en vue de sa mise en valeur (valeur paysagère...) : sur quelques ares (à l'aplomb du houppier) enlèvement du sous-étage et travaux de débroussaillage. Opération non chiffrée à la demande du propriétaire (sera réalisée par le personnel communal)
- **Parcelle 8** : pas de travaux à l'endroit de l'aire d'accueil du public (sauf entretien courant) mais l'éclaircie dans les résineux (déjà peu denses) qui jouxtent l'aire d'accueil sera moins intense que dans le peuplement résineux afin de conserver l'ambiance forestière tout en leur permettant d'accroître leur diamètre. Leur remplacement n'est donc pas prévu.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
	plantation de deux rangs de cèdre de part et d'autre du chemin	parcelle 15	1,08 ha	Plantation 3x3 m sur potet travaillé, sans protection		2200	
	mise en valeur d'un épicéa	parcelle 21	quelques ares	Débroussaillage		-	
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						2200 €	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						110 €/an	

La communauté de communes met en place un parcours de VTT dont le tracé vient d'être validé par les communes traversées. Ce circuit sera inscrit au PDIPR. Il emprunte des chemins ruraux et privés de la forêt communale (voir plan en [annexe 12](#)).

B - Ressource en eau potable

Néant. Absence de périmètre de protection de captage : pas d'action particulière. Pas de contrainte environnementale spécifique exigée par les collectivités.

En outre, la gestion forestière préconisée ne prévoit pas d'action susceptible de nuire à la qualité des eaux (drainage, remblaiement, mise en culture, amendements, emploi de pesticides ne sont pas prévus...).

C - Chasse – Pêche

• État des lieux

La forêt communale d'Is sur Tille constitue avec des forêts riveraines situées à l'est de la RD 120d, un massif d'environ 1500 ha. Elle vient au contact du grand massif composé des forêts de La Bonnière, du Mont de l'Echelle, de Moloy... Elle est favorable au grand gibier.

Les coupes de TSF réalisées de façon continue, à intervalle régulier, les peuplements feuillus médiocres et les bords de sommières offrent des zones de gagnage.

Les principaux gibiers présents sur la forêt sont le sanglier, le chevreuil et le cerf.

La chasse est pratiquée à tir en battue par les actionnaires de la société de chasse locale (La Diane de l'IGNON) sur l'unique lot de chasse qui couvre la forêt. Les recettes de location de la chasse représentent 50% des revenus de cette forêt. La chasse est louée à l'amiable. Recette unitaire : 13 €/ha/an en 2018. Ce prix un peu moins élevé que celui pratiqué dans les forêts alentour, tient compte de la fréquentation plus importante par les promeneurs du fait de la proximité de la ville. Le locataire est chargé de l'entretien des lignes de tir, soit toutes les lignes de parcelles.

• Equipements

Un souillard en terrain naturel dans la parcelle 4.

• Déséquilibre sylvo-cynégétique

Nous ne disposons pas de données précises sur les densités de gibier par espèces. L'impact des cervidés sur la repousse des jeunes taillis après les coupes de TSF est toutefois limité. Pas de dégât constaté (frottis sur les résineux, abroutissement qui retarderait la repousse du taillis).

L'équilibre forêt/gibier doit donc être conservé et dans ce but, les prélèvements ne doivent pas baisser.

• Principales caractéristiques des activités de chasse

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Attribution	Observation	Prix de location (€)
A Tir en battue	3 sangliers	10	Prélèvement en baisse depuis 5 ans	5000 € en 2018
	1 jeune cerf (c1)	1	Prélèvement constant sur 10 ans	
	0 biche	1		
	0 cerf	2		
	11 chevreuils	16		

Les prélèvements de chevreuils et sangliers ont fortement augmenté depuis une quinzaine d'années : de 13 bêtes (chevreuil, cerfs et sangliers) prélevés en 2000, on est passé à 19 à 32 bêtes prélevées lors des 5 dernières saisons de chasse.

- **Programme d'actions Chasse – Pêche**

Pas de programme spécifique mis en œuvre.

Les actions de gestion courante confèrent à cette forêt sa valeur cynégétique et contribuent à répartir la pression des cervidés sur le massif : l'entretien des lignes de parcelles et des bordures de sommières par les chasseurs et la constance des surfaces proposées en coupe de TSF procurent successivement des gagnages pour les cervidés (et des zones de refuge pour les sangliers).

D - Pastoralisme

Néant.

E – Affouage et droits d'usage

- **Etat des lieux**

La demande de bois de feu au titre de l'affouage est soutenue : ~500 m³ de bois par an en moyenne sur 20 ans étaient délivrés par la commune. Le volume de bois délivré en affouage représente 65% de la valeur des bois récoltés et 75% du volume récolté sur la période d'aménagement passée.

- **Programme d'actions Affouage**

Pas d'action spécifique : l'offre de bois susceptible d'être délivré (coupes de TSF, houppiers et bois d'industrie issus des coupes de futaie irrégulière) représenteront 430 m³ par an, en légère baisse certes par rapport à la période passée mais conforme à la demande des 5 dernières années (400 m³/an). Rappelons que le programme de coupes de TSF établi pour la période 2019 – 2038 tient compte d'une surface théorique à parcourir en vue d'assurer un renouvellement équilibré des taillis sur plusieurs périodes de 20 ans (ainsi qu'une valeur cynégétique à la forêt).

Enfin il ne prend pas en compte les zones classées hors sylviculture. Les parties pentues des parcelles 2i à 5i sont également exclues du calcul de disponibilité de bois susceptible d'être délivré. Les versants (moins pentus) des parcelles 9i à 12i pourront être accessibles aux affouagistes si l'ouverture de la piste prévue est réalisée.

F - Richesses culturelles

Peu de vestiges relevés dans cette forêt. Outre quelques tertres, on recense d'anciennes places à charbon de bois.

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Pas d'action particulière prévue pour le recensement, l'identification, la restauration...

Toute fouille des vestiges, identifiés ou non, est interdite sans autorisation de la DRAC. Les vestiges qui seraient observés lors des marquages des coupes seront préservés lors des exploitations :

- on modifiera le tracé du cloisonnement pour éviter les éventuels tertres ou fours repérés ;
- on s'abstiendra d'entasser les rémanents dans les fours à chaux, de les combler et de détruire les terriers présents parfois dans ces fours,
- on évitera de bousculer les tertres, les murets et les bornes.

- **Documents techniques de référence**

Le Rendez-vous techniques n°14 (automne 2006) présente un dossier pratique sur la « forêt et le patrimoine archéologique » : potentiel archéologique de nos forêts, exemple concret sur la manière de prendre en compte cet enjeu dans la gestion forestière...

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Pas de risque relevé par les services de la préfecture.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A - Incendies de forêt

- **Contraintes réglementaires**

La forêt ne fait pas l'objet de classement au titre de l'article L 321.1 du code forestier.

Elle n'est pas concernée par le plan départemental de la Côte d'Or de protection des forêts contre les incendies, définissant des priorités par massif forestier, au titre de l'article L 321.6 du code forestier.

Elle ne fait pas non plus l'objet de plan de prévention des risques d'incendie de forêts (PPRIF).

Le département de la Côte d'Or fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°96-3724 du 1er juillet 2004 portant réglementation des feux de plein air dans les bois, forêts, plantations et reboisements.

- **Etat des lieux**

Pas de facteur aggravant (fréquentation, activités, végétation particulière....) susceptible d'augmenter les risques d'incendie. Rappelons que le brûlage des rémanents n'est pas pratiqué dans cette forêt et que la circulation motorisée y est interdite.

- **Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre les incendies (DFCI)**

Pas d'équipement spécifique. La forêt est en outre bien desservie (hormis ses versants) si le feu se déclarait.

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies (y compris études)**

Néant.

B - Déséquilibre sylvo-cynégétique

Néant.

C - Crises sanitaires

Néant

D - Tassement des sols

- **Carte de la sensibilité des sols au tassement**

Pas de zone cartographiée comme sensible au tassement des sols par les engins.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A - Certification PEFC

La commune est adhérente à PEFC sous le numéro 10-21-1/1276.

B - Autres actions

Néant

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

Non concernée.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L.122-7 (§ 2°) et L.122-8 du code forestier

Sans objet : pas de statut de protection sur cette forêt.

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document			
Rédigé le :	01/12/2018	par : Armand Pétey, aménagiste	
Vérifié le :	18-02-19	par : Gilles Faure-Bondat, responsable aménagement	
Proposé le :	20/02/2019	par : Régis Michon, directeur d'agence	

ANNEXES

0 – Lexique

1 – Plan de situation de la forêt

2 – Plan parcellaire cadastral

3 – Plan parcellaire forestier

4 – Extrait de matrice cadastrale

5 – Tableau de correspondance entre le parcellaire forestier et le parcellaire cadastral

6 – Carte des fonctions principales de la forêt

7a et 7b – Cartes des types de stations et des groupes stationnels

7bis - Répartition des surfaces des types de stations par parcelle

8a, 8b, 8c – Cartes des types de peuplements

8bis – typologie des peuplements

9 – Répartition des surfaces des types de peuplements par parcelle

10 – Age des coupes

11 – Inventaires dendrométriques en plein 2018

12 – Carte du parcours VTT

13 – Carte des essences objectif

14 – Tableau de classement des unités de gestion

15 – Bilan des recettes et dépenses de la période passée

16 – Récapitulatif des volumes martelés

17 – Carte d'aménagement et des dessertes

18 – Programme de coupes récapitulatif et possibilité volume indicative

0 - Lexique

Affouage : dans une forêt communale (ou sectionale), bois accordé - "délivré" - dans certaines conditions aux habitants de la commune (ou de la section de commune) pour les besoins du foyer. L'affouage est généralement constitué de bois de chauffage.

Amélioration (opérations d') : ensemble des travaux sylvicoles et des coupes réalisées dans un peuplement à l'issue des opérations de régénération (hauteur moyenne des plants > 3 mètres) et qui concourent, tout au long du cycle sylvicole, à assurer le dosage des essences en mélange, le bon état sanitaire et la vigueur du peuplement avec un développement optimal des arbres objectif.

Aménagement (forestier) : l'aménagement d'une forêt est un document qui, sur la base d'une analyse préalable de la forêt, de son environnement économique et social et de sa gestion passée, fixe les objectifs à atteindre et planifie, pour une durée de 15 à 25 ans, les interventions en coupes et en travaux dans le but de garantir la gestion durable d'une forêt bénéficiant du régime forestier.

Catégories de bois (calibre) : ensemble de classes de diamètres (mesuré à 1,30 m au-dessus du sol). En futaie régulière, on distingue généralement :

- les gaules ($2,5 \text{ cm} < D \leq 7,5 \text{ cm}$), et les perches ($7,5 \text{ cm} < D \leq 17,5 \text{ cm}$),
- les Petits Bois ($17,5 \text{ cm} < D \leq 27,5 \text{ cm}$), identifiés "PB",
- les Bois Moyen ($27,5 \text{ cm} < D \leq 47,5 \text{ cm}$), identifiés "BM",
- les Gros Bois ($47,5 \text{ cm} < D \leq 67,5 \text{ cm}$), identifiés "GB",
- les Très Gros Bois ($D > 67,5 \text{ cm}$), généralement identifiés "TGB".

Cloisonnement : ouverture linéaire plus ou moins large réalisée dans les peuplements forestiers pour en faciliter l'accès et permettre les travaux ou l'exploitation en respectant au mieux les sols.

Conversion : passage d'un taillis-sous-futaie (TSF) à une futaie - futaie régulière ou futaie irrégulière - en conservant les mêmes essences principales.

Dégagement (de semis) : opération consistant, par des moyens manuels, mécaniques ou chimiques, à favoriser les semis ou les plants des essences recherchées aux dépens des espèces végétales concurrentes (ligneuses ou herbacées).

Dépressage : opération sylvicole intervenant au stade du gaulis ($H > 3 \text{ m}$) consistant à sélectionner et à desserrer les tiges d'essences objectif (essence principale et essences associées).

Eclaircie : coupe réduisant le nombre de tiges d'un peuplement pour favoriser la croissance des tiges restantes, notamment celles des arbres objectif.

Essence-objectif : essence qui joue le rôle principal eu égard aux objectifs et qui détermine la sylviculture à appliquer.

Exploitabilité : dimension (diamètre) à partir de laquelle un arbre ou un peuplement doivent être récoltés pour une valorisation optimale. On en déduit généralement un âge moyen d'exploitabilité.

Futaie irrégulière : peuplement comportant des arbres d'âges différents et dont les coupes juxtaposent dans le temps et à l'échelle de l'unité de gestion, des opérations de régénération et d'amélioration.

Futaie régulière : peuplement comportant des arbres sensiblement du même âge - et du même diamètre - à l'échelle de l'unité de gestion (parcelle, sous-parcelle), ce peuplement étant issu de semis ou de plantation (exceptionnellement de rejets : *futaie sur souche*).

Groupe : ensemble d'unités de gestion regroupées dans l'aménagement de la forêt pour recevoir les mêmes opérations sylvicoles (groupe de régénération, d'amélioration).

Habitat (naturel) : milieu géographique qui réunit les conditions nécessaires à l'existence d'une espèce animale ou végétale.

Houppier : ensemble des branches d'un arbre.

Îlot de sénescence : petit peuplement laissé en évolution libre, sans intervention culturale et conservé durant toute la vie du peuplement, jusqu'à l'effondrement des arbres et leur renouvellement naturel.

Îlot de vieillissement : petit peuplement qui bénéficie d'un cycle sylvicole prolongé, les arbres étant récoltés avant dépréciation de leur bille de pied.

Martelage : opération de marquage des arbres destinés à être coupés. Le martelage s'effectue généralement au moyen du marteau forestier et de la peinture.

Nettoisement : opération sylvicole intervenant au stade du gaulis ($H > 3 \text{ m}$) et consistant à doser la composition du jeune peuplement par enlèvement de tiges d'essences concurrentes ou indésirables (loups, tiges mal conformées, malades, frotteuses,...) et menaçant des tiges d'avenir.

Peuplement (forestier) : ensemble des végétaux ligneux (arbustes et arbrisseaux exclus) croissant sur une surface déterminée.

Régénération (opérations de) : opérations de renouvellement d'un peuplement forestier (ou d'un arbre) parvenu au stade de sa récolte. On distingue deux modes de régénération qui peuvent être combinés :

- la *régénération naturelle* réalisée à partir de la germination des graines produites par le peuplement (ou l'arbre) à régénérer,
- la *régénération artificielle* réalisée à partir de plants (plantation) ou, exceptionnellement, à partir de semences.

Rémanents (d'exploitation) : bois, branchages et débris résultant de l'exploitation forestière et considérés comme des sous-produits pouvant, soit rester sur le parterre de la coupe après son exploitation, soit être mobilisés.

Rotation : délai séparant deux passages successifs d'une coupe de même nature (éclaircie, amélioration, régénération, taillis,...) sur la même unité de gestion.

Station : étendue de terrain homogène dans ses conditions physiques (climat, sol, exposition) et biologiques (dynamique de la végétation) sur laquelle on peut pratiquer la même sylviculture et espérer la même production.

Structure (d'un peuplement) : elle est appréciée au niveau de l'unité de gestion, en fonction de l'éventail des classes de diamètres (et d'âges) significativement représentées sur l'unité. On distinguera deux types de structures : la *structure régulière* et la *structure irrégulière*.

Surface d'équilibre : dans une série ou une forêt traitée en futaie régulière (ou en conversion de TSF en futaie régulière), surface de référence qu'il faudrait régénérer durant la période d'application d'un aménagement pour arriver à l'équilibre des classes d'âges.

Surface terrière d'un arbre (ou d'un peuplement) : superficie de la section de la tige (ou des tiges) mesurée à 1,30 m du sol. La surface terrière, ramenée à l'hectare et exprimée en m² a pour symbole "G". C'est un paramètre très important en foresterie, il renseigne sur l'importance du couvert, la concurrence entre les arbres et le capital sur pied. Très facile à mesurer sur le terrain

Taillis : peuplement formé de tiges issues de rejets de souches (par opposition à la futaie composée d'arbres en général issus de semences).

Taillis-sous-futaie : peuplement forestier constitué d'un taillis simple surmonté d'une futaie d'arbres d'âges variés.

Traitement (sylvicole) : le traitement sylvicole caractérise la nature et l'organisation des opérations sylvicoles conduites sur une unité de gestion ou un ensemble d'unités. Il détermine la structure des peuplements ou l'évolution vers cette structure.

Unité de gestion (parcelle ou sous-parcelle) : division élémentaire de la forêt constituant l'unité de planification (objectif et suivi de la gestion) la plus homogène possible.

Voirie (1) – Voies communales : voies appartenant au domaine public de la commune et affectées à la circulation publique.

Voirie (2) – Chemins ruraux : chemins appartenant au domaine privé de la commune, non classés dans la voirie communale en application de l'ordonnance du 7 janvier 1959 et affectés à l'usage du public.

Voirie (3) – Chemins d'exploitation : chemins permettant l'accès à divers fonds, ils ne sont pas obligatoirement ouverts au public et sont réputés appartenir aux propriétaires riverains.

ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) : zone inventoriée correspondant à des espaces naturels dont l'intérêt repose, soit sur la richesse biologique de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces rares ou menacées.

Zone de Protection Spéciale (ZPS) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : zones désignées en application des directives européennes relative aux oiseaux et aux habitats et sur lesquelles des mesures spéciales de préservation et conservation doivent être p



Agence Bourgogne Est

Forêt communale d'Is-sur-Tille

375 ha 04 a 78 ca

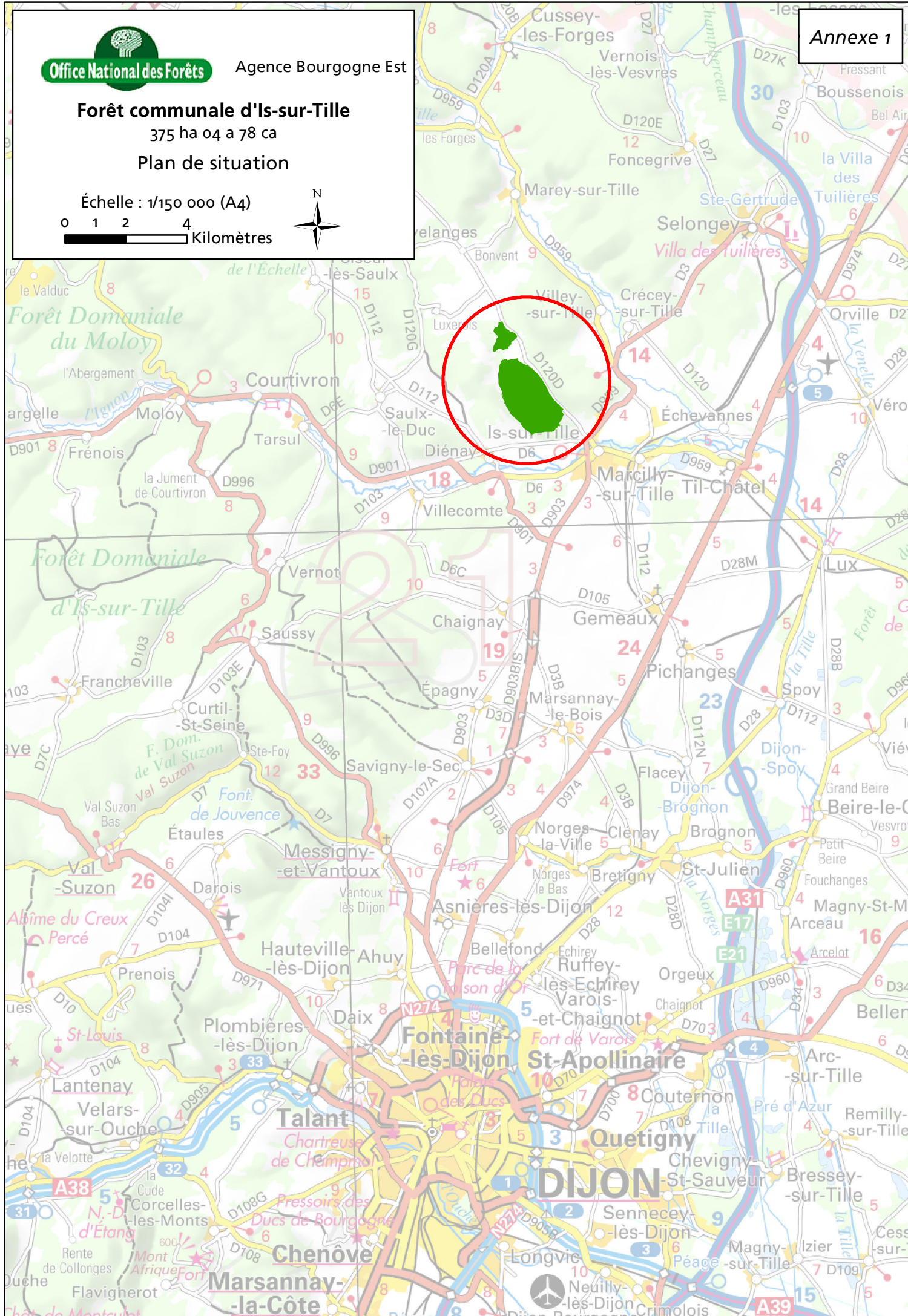
Plan de situation

Échelle : 1/150 000 (A4)

0 1 2 4 Kilomètres



Annexe 1

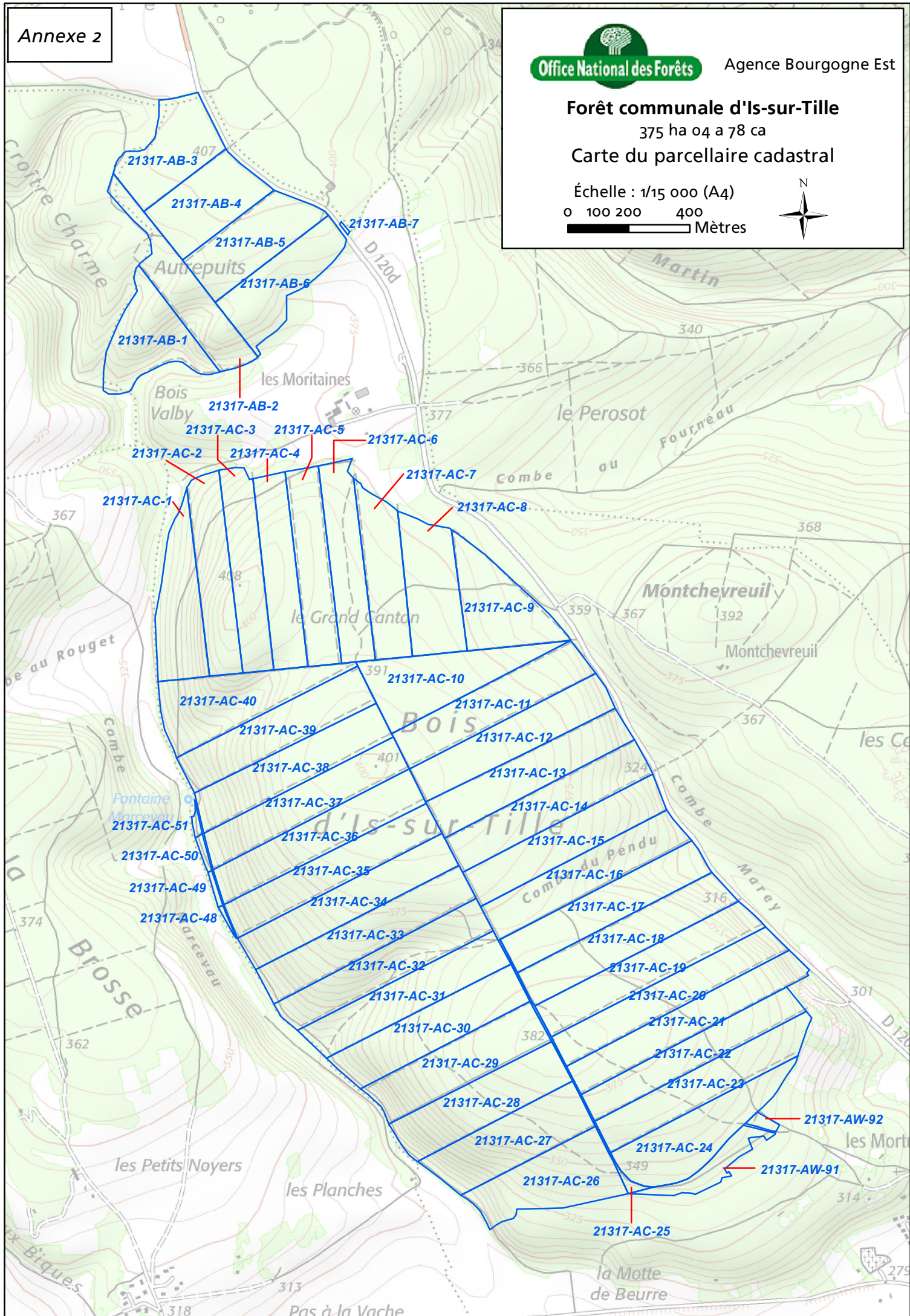


Forêt communale d'Is-sur-Tille

375 ha 04 a 78 ca

Carte du parcellaire cadastral

Échelle : 1/15 000 (A4)

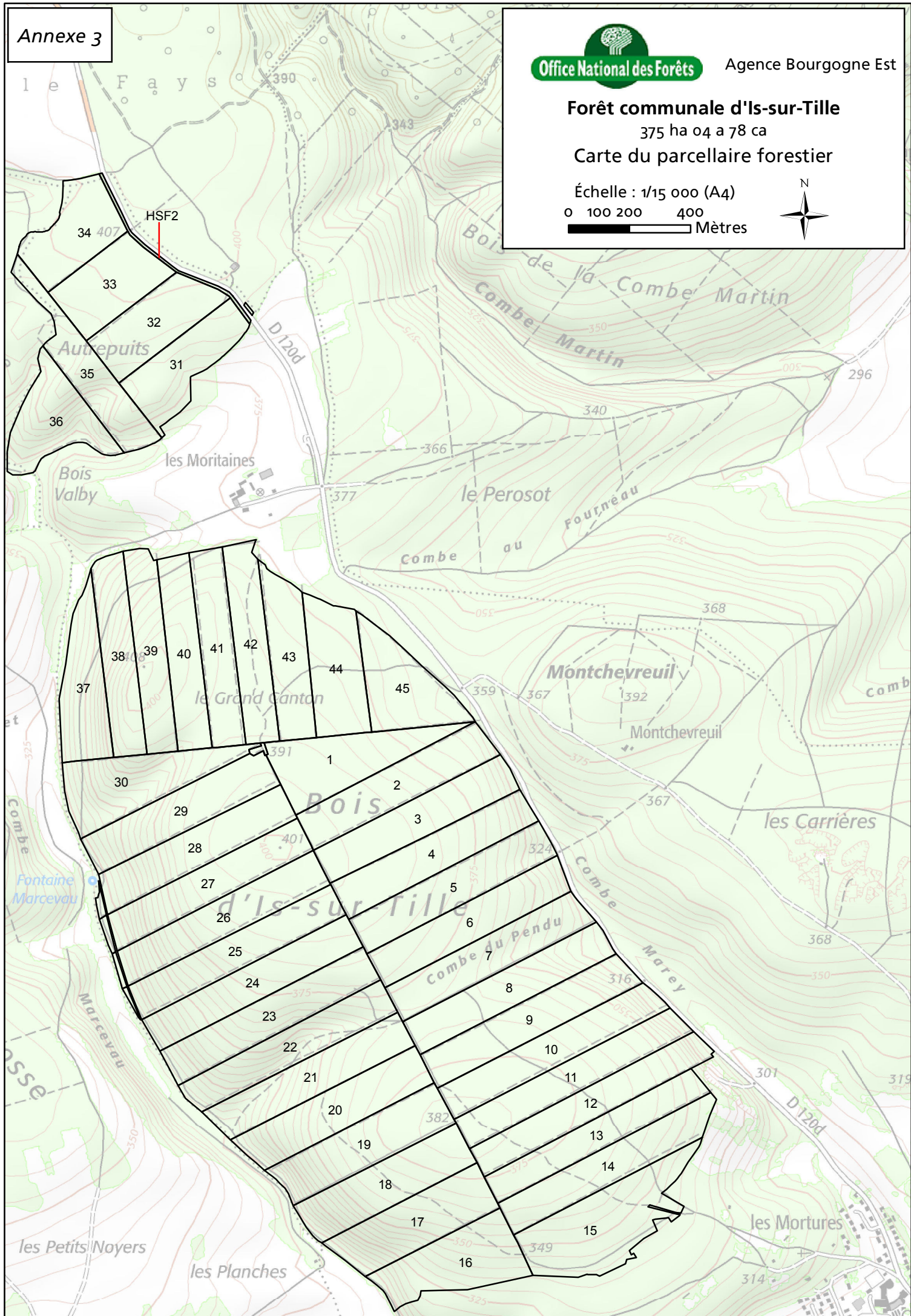
0 100 200 400
Mètres

Forêt communale d'Is-sur-Tille

375 ha 04 a 78 ca

Carte du parcellaire forestier

Échelle : 1/15 000 (A4)

0 100 200 400
Mètres

Référence cadastrale	Extrait de matrice cadastrale 2018		Surf. totale
	Lieu-dit	Parties	
21317-AB-1	BOIS D'AUTREPUIS	1	7 ha 28 a 80 ca
21317-AB-2	BOIS D'AUTREPUIS	1	6 ha 92 a 44 ca
21317-AB-3	BOIS D'AUTREPUIS	1	7 ha 28 a 00 ca
21317-AB-4	BOIS D'AUTREPUIS	1	7 ha 39 a 93 ca
21317-AB-5	BOIS D'AUTREPUIS	1	7 ha 44 a 45 ca
21317-AB-6	BOIS D'AUTREPUIS	1	7 ha 29 a 25 ca
21317-AB-7	LES MAURITAINES	1	3 a 82 ca
21317-AC-1	LES COMMUNAUX	1	6 ha 74 a 23 ca
21317-AC-2	LES COMMUNAUX	1	7 ha 07 a 95 ca
21317-AC-3	LES COMMUNAUX	1	7 ha 03 a 61 ca
21317-AC-4	LES COMMUNAUX	1	7 ha 07 a 33 ca
21317-AC-5	LES COMMUNAUX	1	7 ha 01 a 95 ca
21317-AC-6	LES COMMUNAUX	1	7 ha 14 a 65 ca
21317-AC-7	LES COMMUNAUX	1	6 ha 62 a 10 ca
21317-AC-8	LES COMMUNAUX	1	7 ha 64 a 24 ca
21317-AC-9	LES COMMUNAUX	1	7 ha 55 a 70 ca
21317-AC-10	LES COMMUNAUX	2	8 ha 72 a 82 ca
21317-AC-11	LES COMMUNAUX	1	8 ha 79 a 65 ca
21317-AC-12	LES COMMUNAUX	1	8 ha 86 a 83 ca
21317-AC-13	LES COMMUNAUX	1	8 ha 58 a 79 ca
21317-AC-14	LES COMMUNAUX	1	8 ha 88 a 01 ca
21317-AC-15	LES COMMUNAUX	1	8 ha 75 a 08 ca
21317-AC-16	LES COMMUNAUX	1	8 ha 87 a 09 ca
21317-AC-17	LES COMMUNAUX	1	8 ha 73 a 47 ca
21317-AC-18	LES COMMUNAUX	1	8 ha 73 a 18 ca
21317-AC-19	LES COMMUNAUX	1	8 ha 89 a 92 ca
21317-AC-20	LES COMMUNAUX	1	8 ha 59 a 04 ca
21317-AC-21	LES COMMUNAUX	1	8 ha 61 a 03 ca
21317-AC-22	LES COMMUNAUX	1	7 ha 74 a 55 ca
21317-AC-23	LES COMMUNAUX	1	8 ha 45 a 36 ca
21317-AC-24	LES COMMUNAUX	1	8 ha 95 a 00 ca
21317-AC-25	LES COMMUNAUX	8	71 a 36 ca
21317-AC-26	LES COMMUNAUX	1	8 ha 67 a 90 ca
21317-AC-27	LES COMMUNAUX	1	8 ha 73 a 91 ca
21317-AC-28	LES COMMUNAUX	1	8 ha 92 a 29 ca
21317-AC-29	LES COMMUNAUX	1	8 ha 84 a 16 ca
21317-AC-30	LES COMMUNAUX	1	8 ha 89 a 14 ca
21317-AC-31	LES COMMUNAUX	1	8 ha 93 a 64 ca
21317-AC-32	LES COMMUNAUX	1	8 ha 80 a 63 ca
21317-AC-33	LES COMMUNAUX	1	8 ha 99 a 10 ca
21317-AC-34	LES COMMUNAUX	1	9 ha 01 a 90 ca
21317-AC-35	LES COMMUNAUX	1	8 ha 94 a 88 ca
21317-AC-36	LES COMMUNAUX	1	8 ha 76 a 00 ca
21317-AC-37	LES COMMUNAUX	1	8 ha 59 a 63 ca
21317-AC-38	LES COMMUNAUX	1	8 ha 62 a 93 ca
21317-AC-39	LES COMMUNAUX	2	8 ha 87 a 95 ca
21317-AC-40	LES COMMUNAUX	2	9 ha 40 a 46 ca
21317-AC-48	LES COMMUNAUX	1	9 a 00 ca
21317-AC-49	LES COMMUNAUX	1	20 a 07 ca
21317-AC-50	LES COMMUNAUX	1	34 a 34 ca
21317-AC-51	LES COMMUNAUX	1	18 a 63 ca
21317-AW-91	LE COMMUNAL	1	2 ha 35 a 00 ca
21317-AW-92	LE COMMUNAL	1	33 a 59 ca
Total		63	375 ha 04 a 78 ca

Forêt communale d'Is-sur-Tille

Correspondance entre les parcelles forestières et les références cadastrales

état du 06-07-2018

Parcelle forestière	Référence cadastrale	Lieu-dit	Partie	Surf. cadastrale	Surface totale	Surface totale (a)
1	21317-AC-10	LES COMMUNAUX	X	8 ha 68 a 79 ca	8,6879	8,69
2	21317-AC-11	LES COMMUNAUX		8 ha 79 a 65 ca	8,7965	8,80
3	21317-AC-12	LES COMMUNAUX		8 ha 86 a 83 ca	8,8683	8,87
4	21317-AC-13	LES COMMUNAUX		8 ha 58 a 79 ca	8,5879	8,59
5	21317-AC-14	LES COMMUNAUX		8 ha 88 a 01 ca	8,8801	8,88
6	21317-AC-15	LES COMMUNAUX		8 ha 75 a 08 ca	8,7508	8,75
7	21317-AC-16	LES COMMUNAUX		8 ha 87 a 09 ca	8,8709	8,87
8	21317-AC-17	LES COMMUNAUX		8 ha 73 a 47 ca	8,8071	8,81
	21317-AC-25	LES COMMUNAUX	X	7 a 24 ca		
9	21317-AC-18	LES COMMUNAUX		8 ha 73 a 18 ca	8,8017	8,80
	21317-AC-25	LES COMMUNAUX	X	6 a 99 ca		
10	21317-AC-19	LES COMMUNAUX		8 ha 89 a 92 ca	8,9708	8,97
	21317-AC-25	LES COMMUNAUX	X	7 a 16 ca		
11	21317-AC-20	LES COMMUNAUX		8 ha 59 a 04 ca	8,6513	8,65
	21317-AC-25	LES COMMUNAUX	X	6 a 09 ca		
12	21317-AC-21	LES COMMUNAUX		8 ha 61 a 03 ca	8,6572	8,66
	21317-AC-25	LES COMMUNAUX	X	4 a 69 ca		
13	21317-AC-22	LES COMMUNAUX		7 ha 74 a 55 ca	7,7932	7,79
	21317-AC-25	LES COMMUNAUX	X	4 a 77 ca		
14	21317-AC-23	LES COMMUNAUX		8 ha 45 a 36 ca	8,5111	8,51
	21317-AC-25	LES COMMUNAUX	X	5 a 75 ca		
15	21317-AC-24	LES COMMUNAUX		8 ha 95 a 00 ca	11,9226	11,92
	21317-AC-25	LES COMMUNAUX	X	28 a 67 ca		
	21317-AW-91	LE COMMUNAL		2 ha 35 a 00 ca		
	21317-AW-92	LE COMMUNAL		33 a 59 ca		
16	21317-AC-26	LES COMMUNAUX		8 ha 67 a 90 ca	8,6790	8,68
17	21317-AC-27	LES COMMUNAUX		8 ha 73 a 91 ca	8,7391	8,74
18	21317-AC-28	LES COMMUNAUX		8 ha 92 a 29 ca	8,9229	8,92
19	21317-AC-29	LES COMMUNAUX		8 ha 84 a 16 ca	8,8416	8,84
20	21317-AC-30	LES COMMUNAUX		8 ha 89 a 14 ca	8,8914	8,89
21	21317-AC-31	LES COMMUNAUX		8 ha 93 a 64 ca	8,9364	8,94
22	21317-AC-32	LES COMMUNAUX		8 ha 80 a 63 ca	8,8063	8,81
23	21317-AC-33	LES COMMUNAUX		8 ha 99 a 10 ca	8,9910	8,99
24	21317-AC-34	LES COMMUNAUX		9 ha 01 a 90 ca	9,0190	9,02
25	21317-AC-35	LES COMMUNAUX		8 ha 94 a 88 ca	9,0388	9,04
	21317-AC-48	LES COMMUNAUX		9 a 00 ca		
26	21317-AC-36	LES COMMUNAUX		8 ha 76 a 00 ca	8,9607	8,96
	21317-AC-49	LES COMMUNAUX		20 a 07 ca		
27	21317-AC-37	LES COMMUNAUX		8 ha 59 a 63 ca	8,9397	8,94
	21317-AC-50	LES COMMUNAUX		34 a 34 ca		
28	21317-AC-38	LES COMMUNAUX		8 ha 62 a 93 ca	8,8156	8,82
	21317-AC-51	LES COMMUNAUX		18 a 63 ca		
29	21317-AC-39	LES COMMUNAUX	X	8 ha 82 a 21 ca	8,8221	8,82
30	21317-AC-40	LES COMMUNAUX	X	9 ha 36 a 26 ca	9,3626	9,36
31	21317-AB-6	BOIS D'AUTREPUIS		7 ha 29 a 25 ca	7,3307	7,33
	21317-AB-7	LES MAURITAINES		3 a 82 ca		
32	21317-AB-5	BOIS D'AUTREPUIS		7 ha 44 a 45 ca	7,4445	7,44
33	21317-AB-4	BOIS D'AUTREPUIS		7 ha 39 a 93 ca	7,3993	7,40
34	21317-AB-3	BOIS D'AUTREPUIS		7 ha 28 a 00 ca	7,2800	7,28
35	21317-AB-2	BOIS D'AUTREPUIS		6 ha 92 a 44 ca	6,9244	6,92
36	21317-AB-1	BOIS D'AUTREPUIS		7 ha 28 a 80 ca	7,2880	7,29
37	21317-AC-1	LES COMMUNAUX		6 ha 74 a 23 ca	6,7423	6,74

38	21317-AC-2	LES COMMUNAUX		7 ha 07 a 95 ca	7,0795	7,08
39	21317-AC-3	LES COMMUNAUX		7 ha 03 a 61 ca	7,0361	7,04
40	21317-AC-4	LES COMMUNAUX		7 ha 07 a 33 ca	7,0733	7,07
41	21317-AC-5	LES COMMUNAUX		7 ha 01 a 95 ca	7,0195	7,02
42	21317-AC-6	LES COMMUNAUX		7 ha 14 a 65 ca	7,1465	7,15
43	21317-AC-7	LES COMMUNAUX		6 ha 62 a 10 ca	6,6210	6,62
44	21317-AC-8	LES COMMUNAUX		7 ha 64 a 24 ca	7,6424	7,64
45	21317-AC-9	LES COMMUNAUX		7 ha 55 a 70 ca	7,5570	7,56
HSF	21317-AC-10	LES COMMUNAUX	X	4 a 03 ca	0,1397	0,14
	21317-AC-39	LES COMMUNAUX	X	5 a 74 ca		
	21317-AC-40	LES COMMUNAUX	X	4 a 20 ca		
Total				375 ha 04 a 78 ca	375,0478	375,05

Forêt communale d'Is-sur-Tille

375 ha 04 a 78 ca

Carte des fonctions principales de la forêt

Échelle : 1/15 000 (A4)

0 100 200 400
Mètres**Fonction de production ligneuse :**

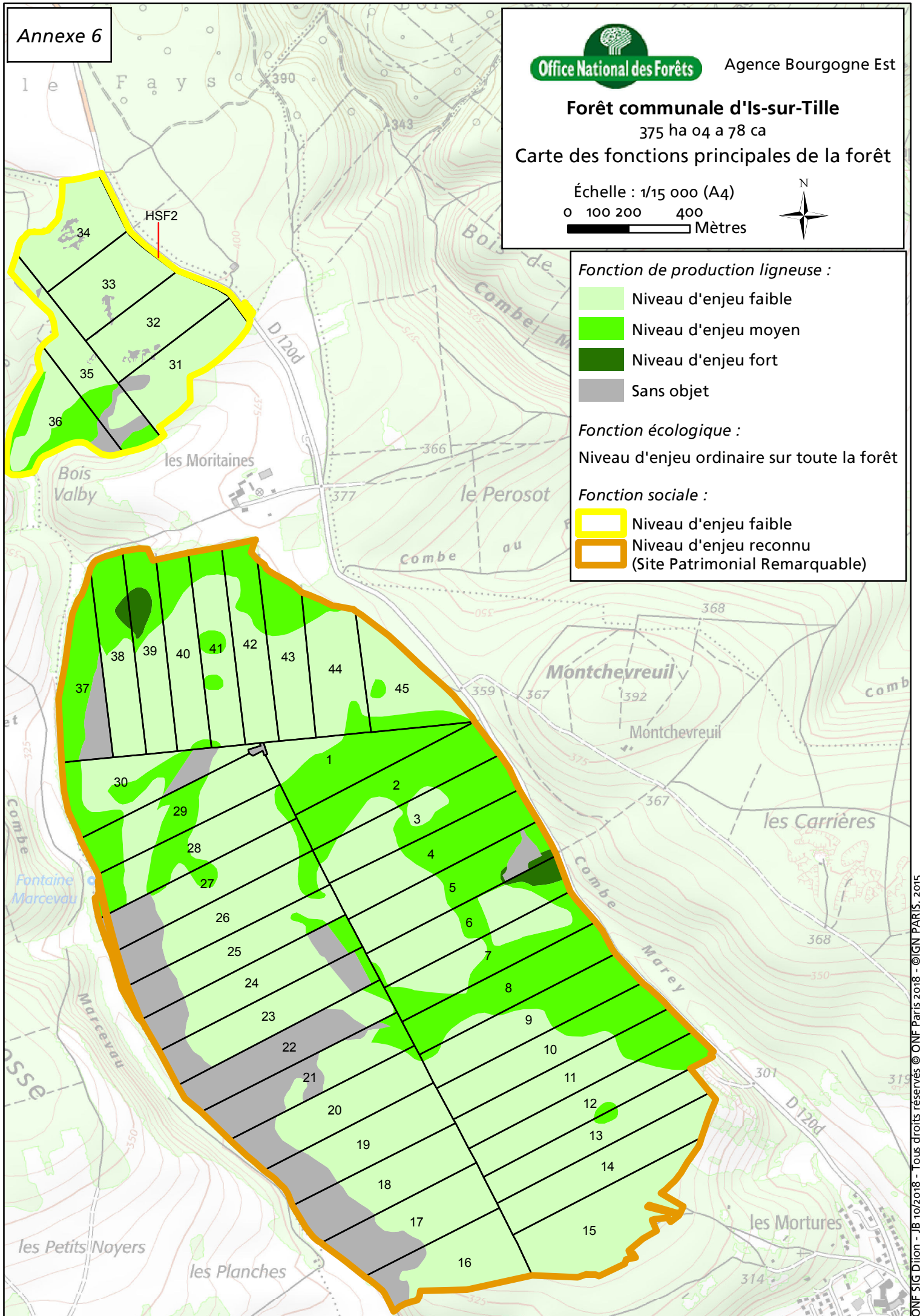
- Niveau d'enjeu faible
- Niveau d'enjeu moyen
- Niveau d'enjeu fort
- Sans objet

Fonction écologique :

Niveau d'enjeu ordinaire sur toute la forêt

Fonction sociale :

- Niveau d'enjeu faible
- Niveau d'enjeu reconnu
(Site Patrimonial Remarquable)



Forêt communale d'Is-sur-Tille

375 ha 04 a 78 ca

Carte des unités stationnelles

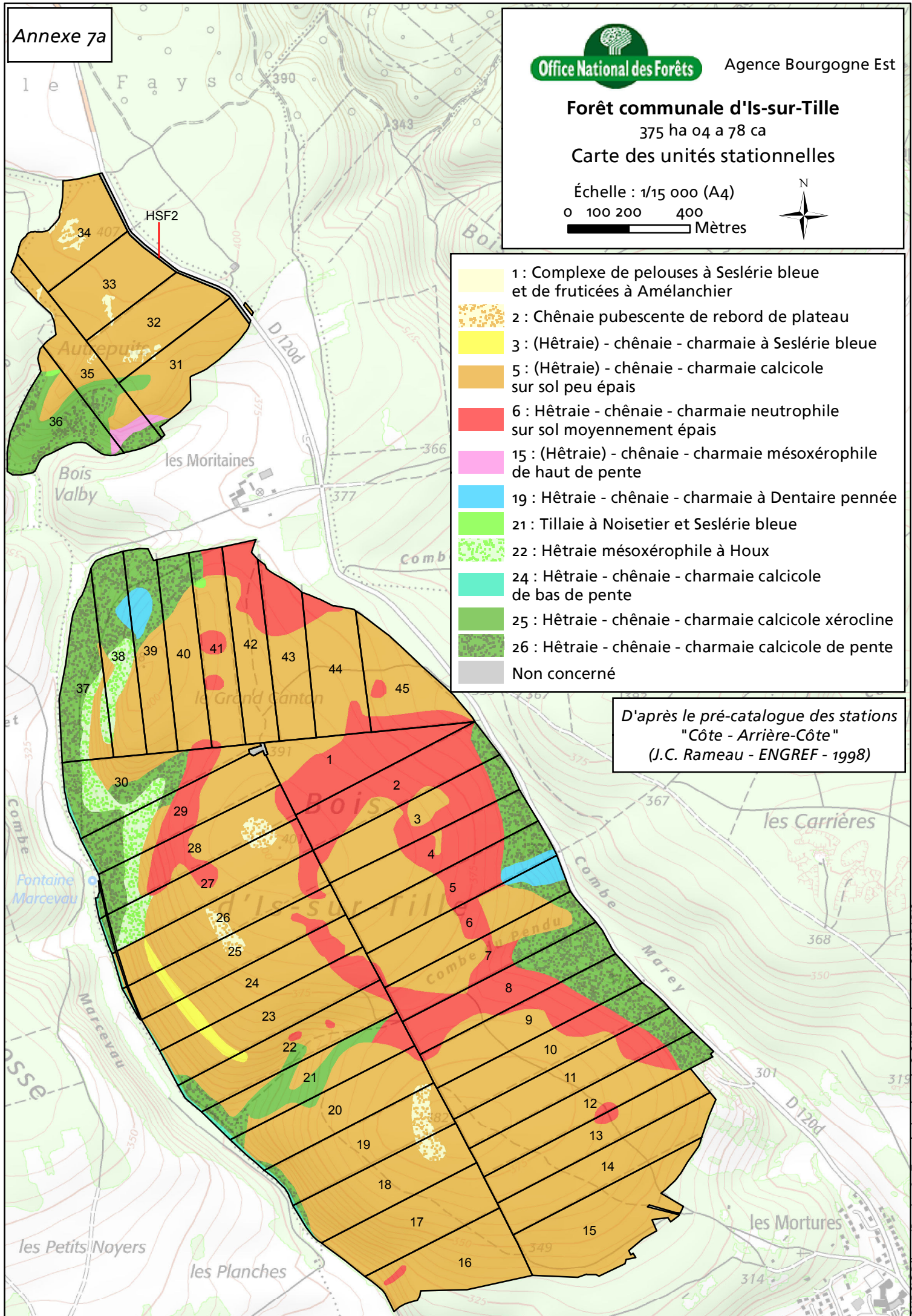
Échelle : 1/15 000 (A4)

0 100 200 400 Mètres



- 1 : Complexe de pelouses à Sesslerie bleue et de fruticées à Amélanchier
- 2 : Chênaie pubescente de rebord de plateau
- 3 : (Hêtraie) - chênaie - charmaie à Sesslerie bleue
- 5 : (Hêtraie) - chênaie - charmaie calcicole sur sol peu épais
- 6 : Hêtraie - chênaie - charmaie neutrophile sur sol moyennement épais
- 15 : (Hêtraie) - chênaie - charmaie mésoxérophile de haut de pente
- 19 : Hêtraie - chênaie - charmaie à Dentaire pennée
- 21 : Tillaie à Noisetier et Sesslerie bleue
- 22 : Hêtraie mésoxérophile à Houx
- 24 : Hêtraie - chênaie - charmaie calcicole de bas de pente
- 25 : Hêtraie - chênaie - charmaie calcicole xérocline
- 26 : Hêtraie - chênaie - charmaie calcicole de pente
- Non concerné

*D'après le pré-catalogue des stations
"Côte - Arrière-Côte"
(J.C. Rameau - ENGREF - 1998)*



Forêt communale d'Is-sur-Tille

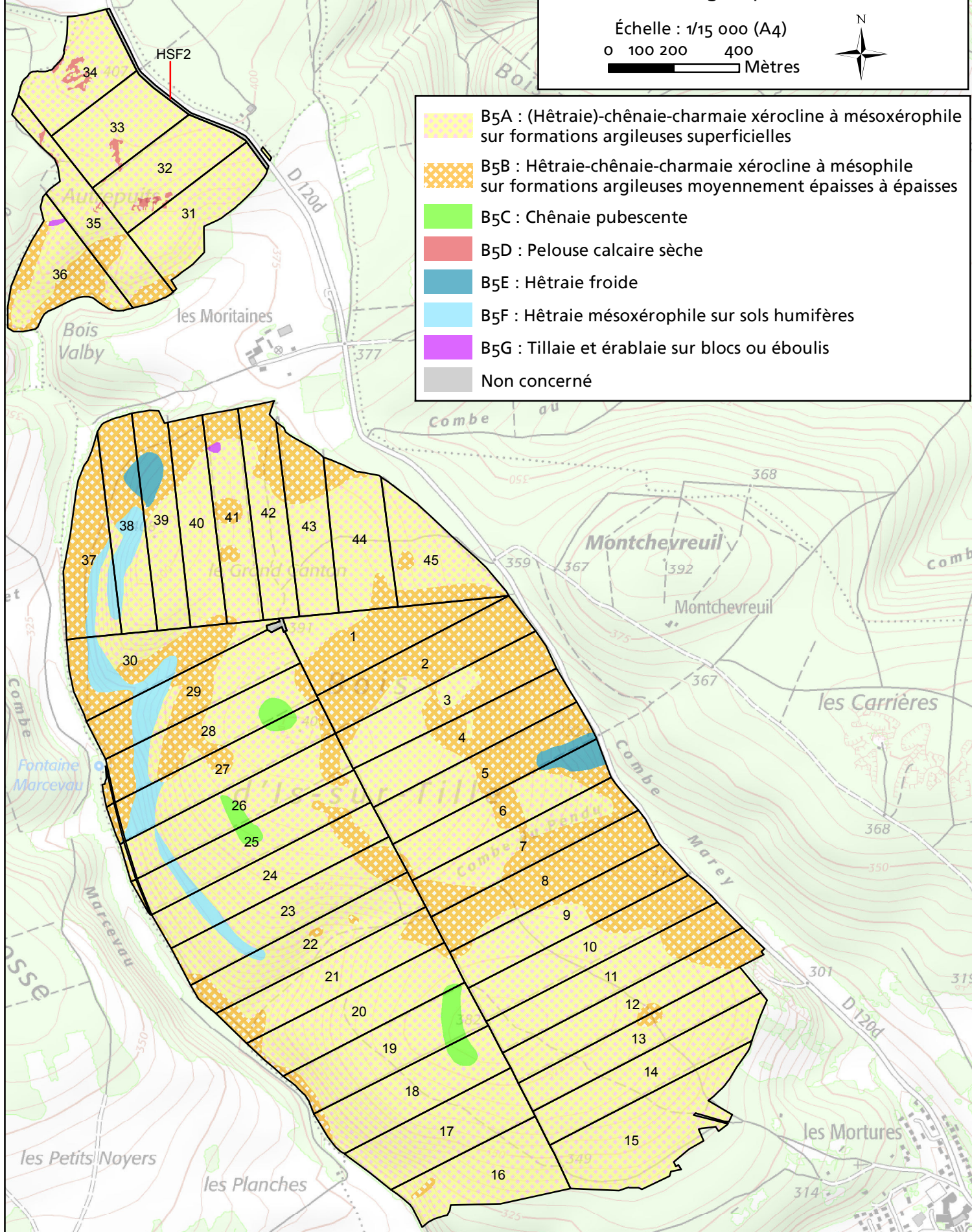
375 ha 04 a 78 ca

Carte des groupes stationnels

Échelle : 1/15 000 (A4)

0 100 200 400
Mètres

-  B5A : (Hêtraie)-chênaie-charmaie xérocline à mésoxérophile sur formations argileuses superficielles
-  B5B : Hêtraie-chênaie-charmaie xérocline à mésophile sur formations argileuses moyennement épaisses à épaisses
-  B5C : Chênaie pubescente
-  B5D : Pelouse calcaire sèche
-  B5E : Hêtraie froide
-  B5F : Hêtraie mésoxérophile sur sols humifères
-  B5G : Tillaie et érablaie sur blocs ou éboulis
-  Non concerné



Stations /parcelles	1	2	3	5	6	15	19	21	22	24	25	26	non concerné	Totaux
1				1,94	6,75									8,69
2				0,92	7,29							0,59		8,80
3				4,26	3,64							0,97		8,87
4				3,75	3,65							1,19		8,59
5				4,03	2,71		0,68					1,46		8,88
6				5,85	1,25		0,97					0,68		8,75
7				4,47	2,55							1,85		8,87
8				0,54	5,18							3,09		8,81
9				4,60	2,04							2,16		8,80
10				5,82	1,56							1,59		8,97
11				6,35	1,17							1,13		8,65
12				6,79	0,74							1,13		8,66
13				7,56	0,23									7,79
14				8,51										8,51
15				11,92										11,92
16				8,50	0,18									8,68
17				8,74										8,74
18		0,57		8,12						0,10		0,13		8,92
19		1,00		7,39						0,12		0,33		8,84
20		0,07		8,26	0,13					0,13	0,13	0,17		8,89
21				3,68	0,97					0,16	3,27	0,86		8,94
22			0,12	7,09	0,50					0,12	0,37	0,61		8,81
23			0,46	7,22	1,12					0,09		0,10		8,99
24			0,55	7,54	0,87					0,06				9,02
25		0,41	0,43	7,65	0,50					0,05				9,04
26		0,47	0,27	7,33	0,80					0,09				8,96
27		0,31		5,74	0,98				1,19	0,11		0,61		8,94
28		0,58		4,03	2,30				0,65	0,08		1,18		8,82
29				3,95	1,75				1,32	0,10		1,70		8,82
30				2,48	1,06				2,01	0,17		3,64		9,36
31	0,02			6,50		0,13					0,42	0,15		7,22
32	0,24			7,00							0,03			7,27
33	0,16			7,04										7,20
34	0,40			6,69										7,09
35	0,11			4,27		0,53					0,65	1,36		6,92
36				1,23		0,12		0,08			2,39	3,47		7,29
37				1,02					1,19			4,53		6,74
38				2,49			0,34		1,42			2,83		7,08
39				4,02			0,96					2,06		7,04
40				5,22	0,17							1,68		7,07
41				5,06	1,49			0,09				0,38		7,02
42				4,89	2,26									7,15
43				4,27	2,35									6,62
44				6,34	1,30									7,64
45				5,86	1,70									7,56
HSF													0,81	0,81
Totaux	0,93	3,41	1,83	246,93	59,19	0,78	2,95	0,17	7,78	1,38	7,26	41,63	0,81	374,24

Forêt communale d'Is-sur-Tille

375 ha 04 a 78 ca

Carte de l'origine et de la structure

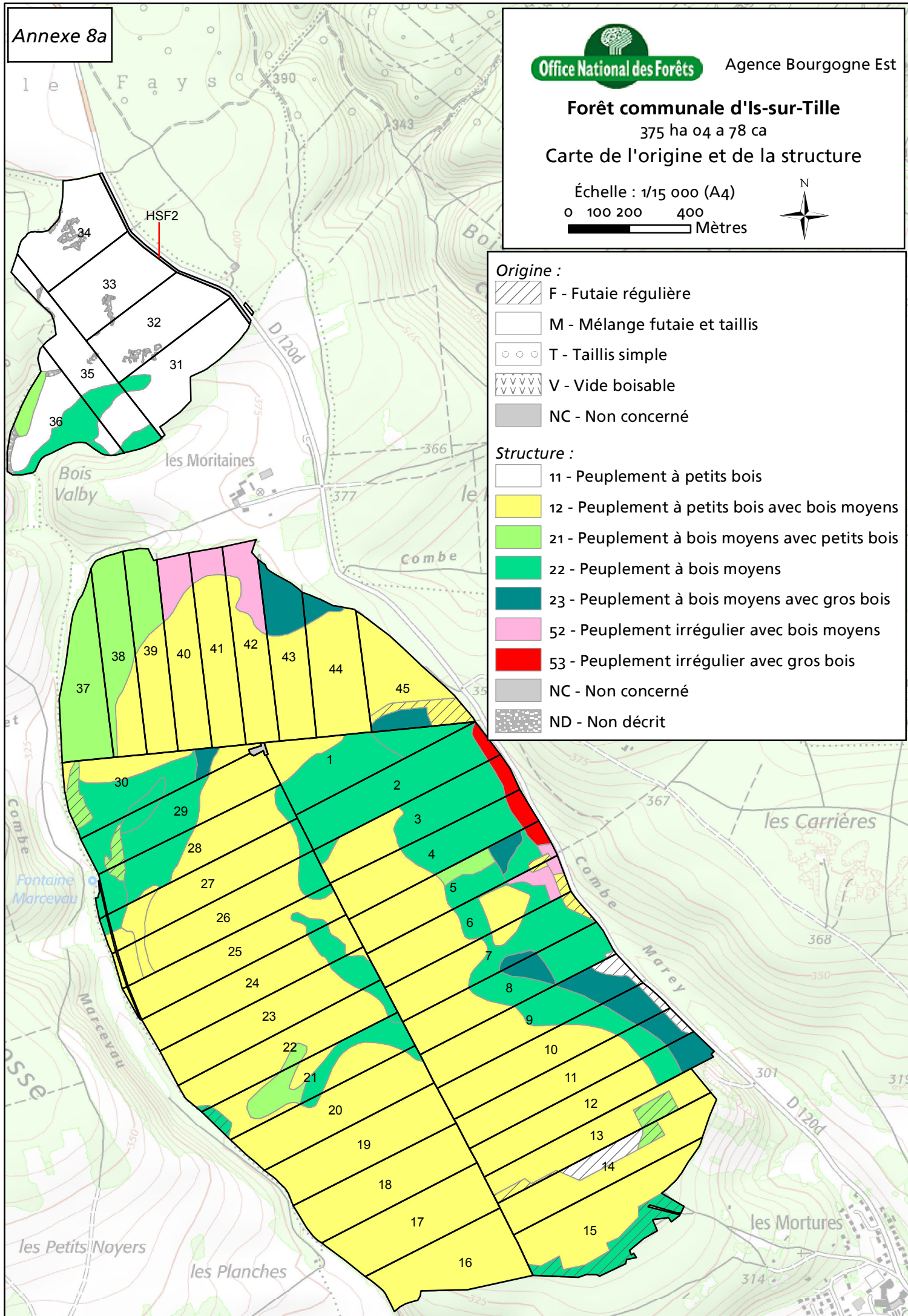
Échelle : 1/15 000 (A4)

0 100 200 400
Mètres**Origine :**

-  F - Futaie régulière
-  M - Mélange futaie et taillis
-  T - Taillis simple
-  V - Vide boisable
-  NC - Non concerné

Structure :

-  11 - Peuplement à petits bois
-  12 - Peuplement à petits bois avec bois moyens
-  21 - Peuplement à bois moyens avec petits bois
-  22 - Peuplement à bois moyens
-  23 - Peuplement à bois moyens avec gros bois
-  52 - Peuplement irrégulier avec bois moyens
-  53 - Peuplement irrégulier avec gros bois
-  NC - Non concerné
-  ND - Non décrit



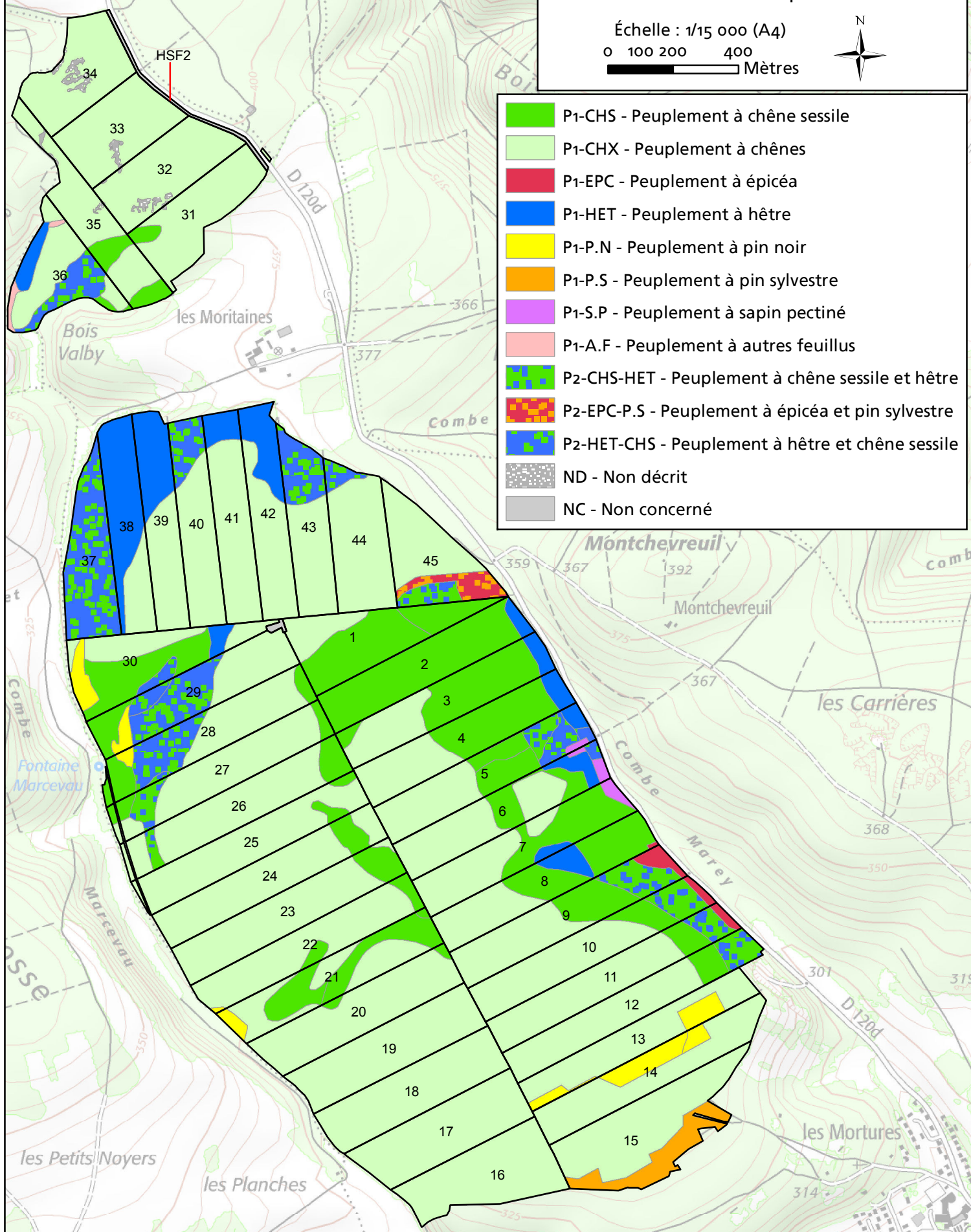
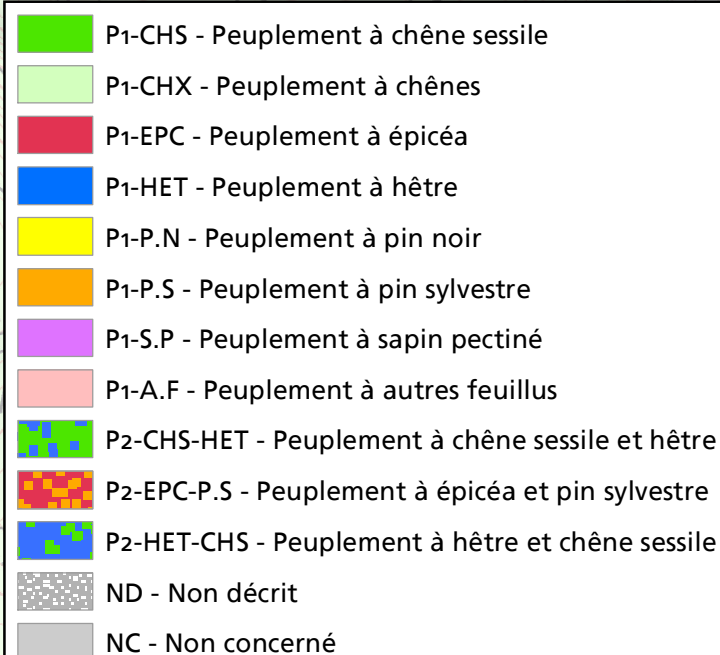
Forêt communale d'Is-sur-Tille

375 ha 04 a 78 ca

Carte de la composition

Échelle : 1/15 000 (A4)

0 100 200 400 Mètres



Forêt communale d'Is-sur-Tille

375 ha 04 a 78 ca

Carte du capital sur pied

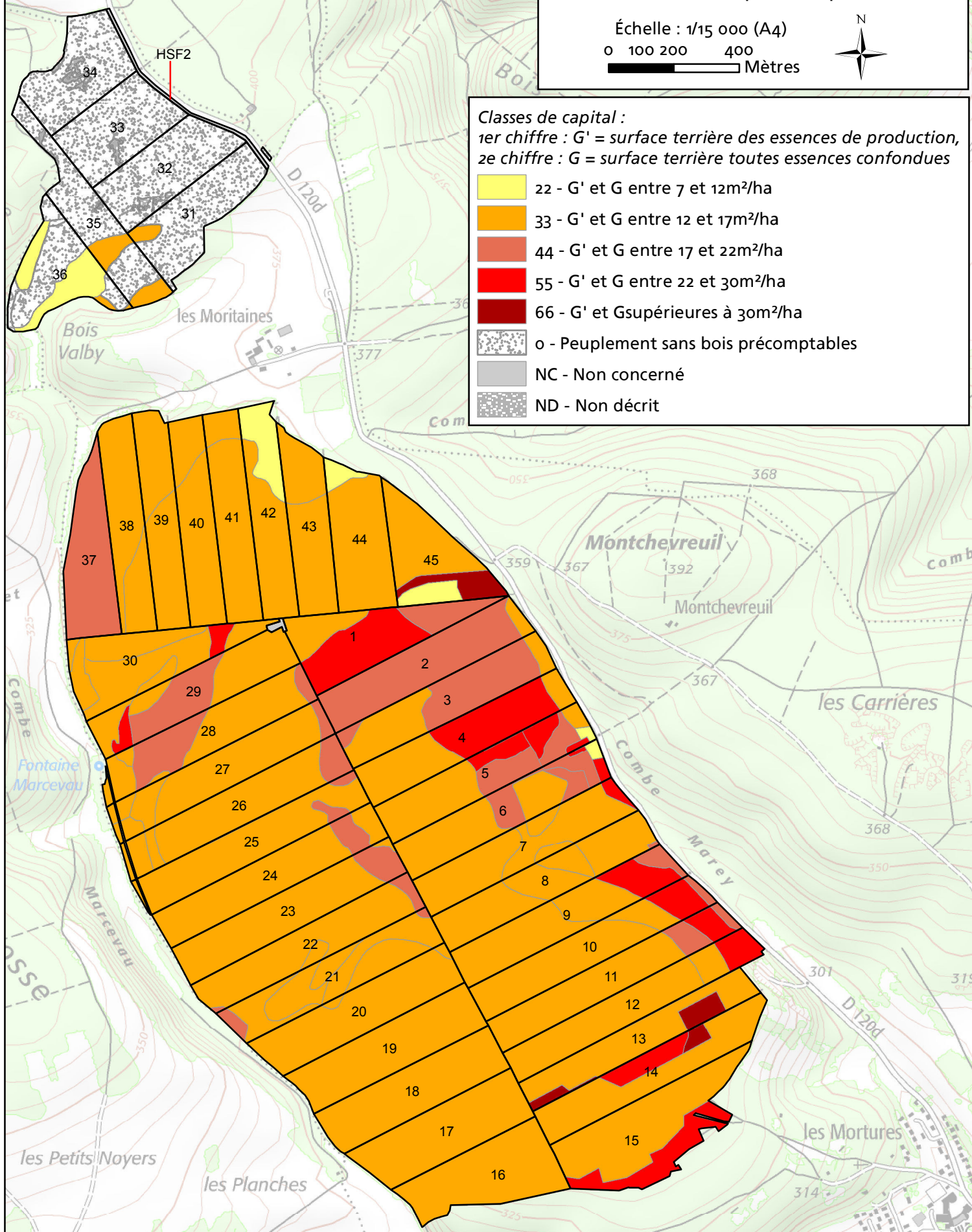
Échelle : 1/15 000 (A4)

0 100 200 400
Mètres**Classes de capital :**

1er chiffre : G' = surface terrière des essences de production,

2e chiffre : G = surface terrière toutes essences confondues

- 22 - G' et G entre 7 et 12m²/ha
- 33 - G' et G entre 12 et 17m²/ha
- 44 - G' et G entre 17 et 22m²/ha
- 55 - G' et G entre 22 et 30m²/ha
- 66 - G' et G supérieures à 30m²/ha
- o - Peuplement sans bois précomptables
- NC - Non concerné
- ND - Non décrit



TYPOLOGIE DES PEUPLEMENTS (8200-14-DIA-EAM-004)

Les peuplements seront décrits en fonction d'éléments qualitatifs ou quantitatifs

Essences - surface terrière - catégorie de bois

Essences :

* de production

Feuillus : Chêne sessile (CHS) et pédonculé (CHP), frêne (FRE), hêtre (HET), feuillus précieux (F.P) (érables plane (ERP) et sycomore (ERS), orme (ORM), merisier (MER), alisier torminal (ALT), noyer (NOx), cormier (COR), poirier (POI), châtaignier (CHT)), peuplier (PEU)

Résineux : Douglas (DOU), épicéa (EPC), sapin pectiné (S.P), pins (PIN) et autres résineux (A.R)

* d'accompagnement

Autres feuillus : Bouleau, tremble, charme, saule, sorbier des oiseleurs

Surface terrière :

G : Surface terrière de toutes les tiges précomptables (diam. > ou = à 17,5cm)

G' : Surface terrière des essences de production

Catégories de bois :

PB : 17,5 à 27,5 cm

BM : 27,5 à 47,5 cm

GB : 47,5 à 67,5 cm

TGB : 67,5 cm et +

La typologie se définit sur la base de quatre éléments descriptifs (donnant lieu à plusieurs cartes) :

1. Origine du peuplement

F : Futaie régulière

M : Mélange futaie et taillis

T : Taillis

V : Vide boisable

2. Composition en essences de production (par rapport à G')

P1 : Surface terrière d'une essence de production > 65%

P2 : Surface terrière de 2 essences de production comprises entre 35% et 65% de G'

PM : Surface terrière d'1 seule essence comprise entre 35% et 65% de G' = peuplement mélangé

PTM : Aucune essence ne dépasse 35% de G' = peuplement très mélangé

Exemple :

P1-CHP : Chêne pédonculé

P2-HET-CHX : Hêtre en mélange avec du chêne indifférencié

PM-CHS : Peuplement mélangé à chênes sessiles

PTM-A.F-A.R : Feuillus et résineux en mélange

3. Structure (proportion en surface terrière de chaque catégorie de diamètre par rapport à G')

S : Semis de moins de 3m de hauteur

G : Gaulis - perchis = tiges de plus de 3m de haut et de moins de 17,5cm de diamètre

Différents codes GB+TGB ≤ 20% de G'

si BM ≤ 30%	Peuplement à PB	code 11
Si 30% < BM ≤ 50%	Peuplement à PB avec BM	code 12
Si 50% < BM ≤ 70%	Peuplement à BM avec PB	code 21
Si BM > 70%	Peuplement à BM	code 22

20% de $G' < GB + TGB < 45\%$ de G'

Si $BM \leq 20\%$	Peuplement à PB avec GB	code 13
Si $20\% < BM \leq 35\%$	Peuplement irrégulier à PB	code 51
Si $BM > 35\%$ et si $PB < 10\%$	Peuplement à BM avec GB	code 23
Si $BM > 35\%$ et si $PB \geq 10\%$	Peuplement irrégulier à BM	code 52

45% de $G' < GB + TGB < 75\%$ de G'

Si $BM \leq 20\%$	Peuplement à GB avec PB	code 31
Si $BM > 20\%$ et si $PB \geq 10\%$	Peuplement irrégulier à GB	code 53
Si $BM > 20\%$ et si $PB < 10\%$	Peuplement à GB avec BM	code 32

$GB + TGB > 75\%$ de G'

Si $GB \geq TGB$	Peuplement à GB	code 33G
Si $TGB > GB$	Peuplement à TGB	code 33T

4. Capital (déterminé sur la base de G et G')

$G' \backslash G$	$G \leq 7m^2$	$7m^2 < G \leq 12m^2$	$12m^2 < G \leq 17m^2$	$17m^2 < G \leq 22m^2$	$22m^2 < G \leq 30m^2$	$G > 30m^2$
$G' \leq 7m^2$	Classe 11	Classe 12	Classe 13	Classe 14	Classe 15	Classe 16
$7m^2 < G' \leq 12m^2$		Classe 22	Classe 23	Classe 24	Classe 25	Classe 26
$12m^2 < G' \leq 17m^2$			Classe 33	Classe 34	Classe 35	Classe 36
$17m^2 < G' \leq 22m^2$				Classe 44	Classe 45	Classe 46
$22m^2 < G' \leq 30m^2$					Classe 55	Classe 56
$G' > 30m^2$						Classe 66

Parcelles	Taillis sous futaie					Futaies					Vides (dont pelouses)	Total
	médiocre, à base de chêne indifférencié	à base de Chêne sessile	à base de Hêtre	de Chêne et Hêtre mélangés	à base d'autres feuillus	feuillus et résineux mélangés	Epicéa	Sapins	Pin noir	Pin sylvestre		
1	1,94	6,75										8,69
2		8,34	0,46									8,8
3	3,19	5,06	0,62									8,87
4	3,59	4,31	0,69									8,59
5	4,03	2,45	0,39	1,84				0,17				8,88
6	5,66	1,76	0,78	0,22				0,33				8,75
7	4,43	3,76	0,33					0,35				8,87
8	3,45	4,4	0,91				0,05					8,81
9	4,46	2,11		1,61			0,62					8,8
10	6,29	1,09		1,32			0,27					8,97
11	6,66	0,86		0,86			0,27					8,65
12	6,61	0,9		1,15								8,66
13	6,4								1,39			7,79
14	6,7								1,81			8,51
15	8,71									3,21		11,92
16	8,68											8,68
17	8,74											8,74
18	8,92											8,92
19	8,84											8,84
20	8,63	0,26										8,89
21	4,29	4,22							0,43			8,94
22	7,89	0,86							0,06			8,81
23	7,87	1,12										8,99
24	8,15	0,87										9,02
25	8,45	0,59										9,04
26	7,57	0,99		0,4								8,96
27	7,14	0,88		0,92								8,94
28	4,51	1,47		2,62					0,22			8,82
29	3,43	1,07		3,82					0,5			8,82
30	3,16	4,14	0,54	0,51					1,01			9,36
31	6,78	0,42									0,02	7,22
32	7,03										0,24	7,27
33	7,04										0,16	7,2
34	6,69										0,4	7,09
35	5,35	1,46									0,11	6,92
36	3,74	0,17	0,89	2,15	0,34							7,29
37				6,74								6,74
38	2,1		4,98									7,08
39	4,02		3,02									7,04
40	5,39			1,68								7,07
41	6,05		0,97									7,02
42	4,89		2,26									7,15
43	4,27			2,35								6,62
44	6,98			0,66								7,64
45	4,94			1,07		1,55						7,56
HFS											0,81	0,81
totaux	253,66	60,31	16,84	29,92	0,34	1,55	1,21	0,85	5,42	3,21	1,74	375,05

parcelle (localisation)	dernier passage en coupe	type de coupe	âge en 2018	classement 2019/2038	dont exploitable en coupe de TSF	dont exploitable en Fir (taillis fureté)
1a (pie Est)	2014	amélioration	4 ans	Fir		1,74
1b (pie ouest)	1989	tsf	29 ans	Fir et TSF	1,94	5,01
2a (pie Est versant)	1990	tsf	28 ans	HSNEN		
2a (pie Est plat)	2017	amélioration	1 ans	Fir		4,29
2b (pie ouest)	1990	tsf	28 ans	Fir		4,05
3a (pie versant)	1991	tsf	27 ans	HSNEN		
3b (pie ouest)	1991	tsf	27 ans	Fir et TSF	3,49	4,76
4a (pie versant)	1994	tsf	24 ans	HSNEN		
4b (pie ouest)	1994	tsf	24 ans	Fir et TSF	3,59	4,31
5a (pie versant)	1998	tsf	20 ans	HSNEN		
5b (pie ouest)	1998	tsf	20 ans	Fir et TSF	4,03	3,19
6a (pie est)	1957	tsf	61 ans	Fir		
6b (pie ouest)	2010	tsf	8 ans	Fir et TSF	4,04	4,38
7a (pie versant)	1958	tsf	60 ans	Fir		
7b (pie ouest)	2011	tsf	7 ans	Fir et TSF	3,98	4,54
8a (pie est)	2011	amél. feuillue et éclaircie résineuse	7 ans	Fir		3,54
8b (pie ouest)	2012	tsf	6 ans	Fir et TSF	3,45	1,77
9a (pie est)	1960	tsf	58 ans	Fir		1,61
9b (pie ouest)	2013	tsf	5 ans	Fir et TSF	4,46	2,11
10a (pie Est)	1961	tsf	57 ans	FIR		1,32
10b (pie ouest)	2014	tsf	4 ans	Fir et TSF	6,29	1,09
11a (pie Est)	1962	tsf	56 ans	FIR		0,86
11b (pie ouest)	2015	tsf	3 ans	Fir et TSF	6,66	0,86
12 (pie versant)	1963	tsf	55 ans	Fir		1,15
12 (pie ouest)	2016	tsf	2 ans	Fir et TSF	6,61	0,9
13	2017	tsf	1 ans	TSF	6,4	
14	1965	tsf	53 ans	TSF	6,7	
15	1966	tsf	52 ans	TSF	8,71	
16	1966	tsf	52 ans	TSF et HSNEN	7,01	
17	1968	tsf	50 ans	TSF et HSNEN	5,46	
18	1972	tsf	46 ans	TSF et HSNEN	6,09	
19	1973	tsf	45 ans	TSF et HSNEN	6,63	
20	1975	tsf	43 ans	TSF et HSNEN	7,04	
21	1976	tsf	42 ans	TSF et HSNEN	4,15	
22	1979	tsf	39 ans	TSF et HSNEN	1,78	
23	1981	tsf	37 ans	TSF et HSNEN	6,72	
24	1982	tsf	36 ans	TSF et HSNEN	6,48	
25	1983	tsf	35 ans	TSF et HSNEN	7,03	
26	1984	tsf	34 ans	TSF et HSNEN	6,95	
27	1985	tsf	33 ans	TSF et HSNEN	6,57	
28b	1986	tsf	32 ans	TSF et HSNEN	6,51	
28r (pins)	2005	éclaircie	13 ans	HSNEN		
29r (pins)	2005	éclaircie	13 ans	Fir		
29b (pie est et bas versant)	1987	tsf	31 ans	Fir et TSF	6,16	1,57
29b (hêtre)	2017	amélioration	1 ans	Fir		0,59
30b	1988	tsf	30 ans	Fir/HSNEN/TSF/ILS	0,72	0,22
30b (hêtre)	2017	amélioration	1 ans	Fir		0,51
30r (pins)	2005	éclaircie	13 ans	HSNEN		
31	1965	tsf	53 ans	TSF et HSNEN	7,2	
32	1968	tsf	50 ans	TSF et HSNEN	7,03	
33	1972	tsf	46 ans	TSF et HSNEN	7,04	
34	1973	tsf	45 ans	TSF et HSNEN	6,69	
35	1975	tsf	43 ans	TSF/fir/HSNEN	5,22	0,72
36	1977	tsf	41 ans	TSF/fir/HSNEN	4,53	2,15
37	1948	tsf	70 ans	Fir/HSNEN		4,72
38a	2003	amélioration	15 ans	Fir		4,72
38b	2002	tsf	16 ans	TSF	2,36	
39a	2003	amélioration	15 ans	Fir		3,02
39b	2003	tsf	15 ans	TSF	4,02	
40a	2007	amélioration	11 ans	Fir		1,68
40b	2004	tsf	14 ans	TSF	5,39	
41a	2007	amélioration	11 ans	Fir		0,97
41b	2005	tsf	13 ans	TSF	6,05	
42a	2009	amélioration	9 ans	Fir		2,26
42b	2005	tsf	13 ans	TSF	4,89	
43a	2009	amélioration	9 ans	Fir		2,35
43b	2006	tsf	12 ans	TSF	4,27	
44a	2009	amélioration	9 ans	Fir		0,66
44b	2007	tsf	11 ans	TSF	6,98	
45a	2009	amélioration	9 ans	Fir		1,07
45b	2009	tsf	9 ans	TSF	4,94	
45r	2011	éclaircie	7 ans			
					232,26	78,69

FC Is sur tille

Surface totale : 0,49 ha

	Epicéa		Pin sylvestre		Pin noir		TOTAL		Tarif "pin"
Diam.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	
20			1	0,4			1	0,4	0,350
25	2	0,8	8	3,4			10	4,2	0,420
30			12	8,0	1	0,7	13	8,7	0,670
35	2	1,7	9	7,6	1	0,8	12	10,1	0,840
40			6	6,8			6	6,8	1,140
45	2	2,9	2	2,9	2	2,9	6	8,8	1,470
50			2	3,6	2	3,6	4	7,2	1,810
55									2,180
60									2,570
Total	6	5	40	33	6	8	52	46	
/Ha	12	11	82	67	12	16	106	94	
% Nbre	11,5%		76,9%		11,5%				
% Vol.		11,8%		70,7%		17,5%			
G 25+		1,2 m2		7,3 m2		1,8 m2		10,3 m2	
V.AM		0,9 m3		0,8 m3		1,3 m3		0,9 m3	
% PB	33,3%	15,4%	22,5%	11,3%			21,2%	9,8%	
% BM	66,7%	84,6%	72,5%	77,6%	66,7%	55,1%	71,2%	74,5%	
% GB			5,0%	11,1%	33,3%	44,9%	7,7%	15,7%	
% TGB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0	0	
TG+GB			5,0%	11,1%	33,3%	44,9%	7,7%	15,7%	

0,10 m2	Ø moyen	35 cm	H° :	28
---------	---------	-------	------	----

FC Is sur tille

Surface totale : 0,23 ha

		Pin sylvestre		Pin noir		TOTAL		Tarif "pin"
Diam.		Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	
20				31	10,9	31	10,9	0,350
25				30	12,6	30	12,6	0,420
30				14	9,4	14	9,4	0,670
35				9	7,6	9	7,6	0,840
40								1,140
45								1,470
50								1,810
55								2,180
60								2,570
Total				84	40	84	40	
/Ha				365	176	365	176	
% Nbre				100,0%				
% Vol.					100,0%			
G 25+					14,5 m2		14,5 m2	
V.AM		#DIV/0!	#DIV/0!		0,5 m3		0,5 m3	
% PB	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	72,6%	58,1%	72,6%	58,1%
% BM	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	27,4%	41,9%	27,4%	41,9%
% GB	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!				
% TGB	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!				
TG+GB	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!				

0,04 m2	Ø moyen	22 cm	H° :	
---------	---------	-------	------	--

FC Is sur tille

Surface totale : 0,50 ha

		Pin sylvestre		Pin noir		TOTAL		Tarif "pin"
Diam.		Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	
20				86	30,1	86	30,1	0,350
25				115	48,3	115	48,3	0,420
30				75	50,3	75	50,3	0,670
35				25	21,0	25	21,0	0,840
40				4	4,6	4	4,6	1,140
45								1,470
50								1,810
55								2,180
60								2,570
Total				305	154	305	154	
/Ha				610	308	610	308	
% Nbre				100,0%				
% Vol.					100,0%			
G 25+					33,1 m2			
V.AM		#DIV/0!	#DIV/0!		0,5 m3			0,5 m3
% PB	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	65,9%	50,8%	65,9%	50,8%
% BM	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	34,1%	49,2%	34,1%	49,2%
% GB	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!				
% TGB	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!				
TG+GB	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!				

0,05 m2	Ø moyen	26 cm	H° :	
---------	---------	-------	------	--

FC Is sur tille

Surface totale : 1,01 ha

			Pin noir (aval chemin)		Pin noir (amont chemin)		TOTAL		Tarif "pin"
Diam.			Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	
15			33		9				
20			64	22,4	38	13,3	102	35,7	0,350
25			66	27,7	37	15,5	103	43,3	0,420
30			36	24,1	28	18,8	64	42,9	0,670
35			20	16,8	6	5,0	26	21,8	0,840
40			4	4,6	3	3,4	7	8,0	1,140
45			2	2,9	1	1,5	3	4,4	1,470
50									1,810
55									2,180
60									2,570
Total			192	99	113	58	305	156	
/Ha			190	98	112	57	302	155	
% Nbre			63,0%		37,0%				
% Vol.				63,1%		36,9%			
G 25+				10,4 m2		6,0 m2		16,5 m2	
V.AM		#DIV/0!		0,5 m3		0,5 m3		0,5 m3	
% PB	#DIV/0!	#DIV/0!	67,7%	50,9%	66,4%	50,1%	67,2%	50,6%	
% BM	#DIV/0!	#DIV/0!	32,3%	49,1%	33,6%	49,9%	32,8%	49,4%	
% GB	#DIV/0!	#DIV/0!							
% TGB	#DIV/0!	#DIV/0!							
TG+GB	#DIV/0!	#DIV/0!							

0,05 m2

Ø moyen26 cm

H° :

Inventaire 2018

(été 2018)

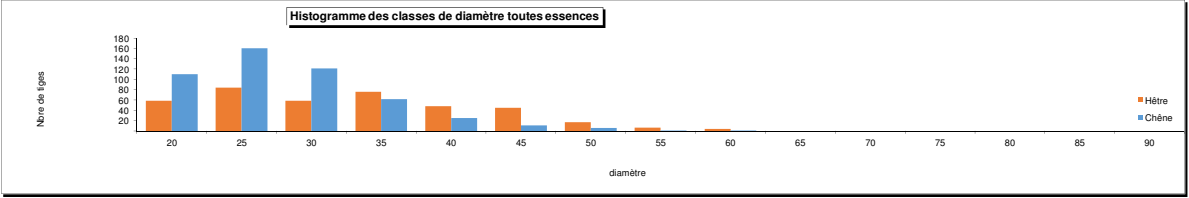
Parcelle 37

Surface totale :
S = Surface inventoriée : 4,00

FC Is sur tille

	Chêne		Hêtre		Erable champêtre		Poirier		Tilleul		charme		Alisier tormal		Sorbier		Alisier blanc		Epicéa		Pin noir		Pin sylvestre		TOTAL		Tarif SI 10
Diam.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	
20	110	33,0	59	17,7	72	21,6	1				8	2,4	25	7,5	6	1,8	17	5,1			9	2,7			308	92,4	0,30
25	160	80,0	84	42,0	60	30,0			2	1,0	7	3,5	22	11,0	5	2,5	6	3,0	1	0,5	12	6,0	1	0,5	361	180,5	0,50
30	121	90,8	59	44,3	24	18,0					1	0,8	7	5,3	2	1,5	9	6,8	2	1,5	9	6,8			234	175,5	0,75
35	62	65,1	76	79,8	8	8,4			1	1,1			3	3,2					2	2,1	2	2,1	2	2,1	157	164,9	1,05
40	25	35,0	48	67,2	3	4,2							2	2,8	1	1,4			3	4,2			2	2,8	84	117,6	1,40
45	11	19,8	45	81,0	1	1,8															1	1,8			58	104,4	1,80
50	6	13,5	17	38,3															2	4,5					25	56,3	2,25
55	1	2,8	7	19,3																					8	22,0	2,75
60	1	3,3	4	13,2															4	13,2					9	29,7	3,30
65																											3,90
70																											4,55
75																											5,25
80																											6,00
85																											6,80
90																											7,650
Total	497	343	399	403	168	84	1		3	2	16	7	59	30	14	7	32	15	14	26	33	19	5	5	1244	943	
Hs	124	85,8	100	100,7	42	21,0	0		1	0,5	4	1,7	15	7,4	4	1,8	8	3,7	4	6,5	8	4,8	1	1,4	311	235,8	
% Nbre	40,0%		32,1%		13,5%		0,1%		0,2%	0,2%	1,3%		4,7%		1,1%		2,6%		1,1%		2,7%		0,4%				
% Vol		36,4%		42,7%		8,9%				0,2%		0,7%		3,1%		0,8%		2,6%		1,6%		2,8%		2,1%		0,6%	
G 20 et +		8,1 m2		9,2 m2		2,1 m2		0,0 m2		0,0 m2		0,2 m2		0,7 m2		0,2 m2		0,4 m2		0,6 m2		0,5 m2		0,1 m2		22,0 m2	
% G		36,8%		41,7%		9,3%	0,0%	0,0%	0,2%	0,2%	0,8%	0,8%	3,3%	3,3%		0,8%	1,7%	1,7%	2,6%	2,6%		2,1%		0,6%			
VAM		0,7 m3		1,0 m3		0,5 m3			0,7 m3	0,7 m3	0,4 m3	0,4 m3			0,5 m3	0,5 m3	0,5 m3	0,5 m3	1,9 m3	1,9 m3		0,6 m3		1,1 m3		0,8 m3	
% PB	54%		33%	36%	15%	79%	61%	100%	#DIV/0!	67%	49%	94%	89%		79%	60%	72%	55%	21%	2%	64%	45%	20%	9%	54%	29%	
% BM	44%		61%	57%	68%	21%	39%		#DIV/0!	33%	51%	6%	11%		21%	40%	28%	45%	#REF!	30%	36%	55%	60%	91%	43%	60%	
% GB	2%		6%	7%	18%				#DIV/0!										43%	68%					3%	11%	
% TGB									#DIV/0!																		
TG+GB	2%		6%	7%	18%				#DIV/0!										43%	68%					3%	11%	
taille		60 m3/ha																									

G moyen Chêne	0,07 m2	Ø moyen Chêne	29 cm
G moyen Hêtre	0,09 m2	Ø moyen Hêtre	34 cm



Inventaire 2018

(été 2018)

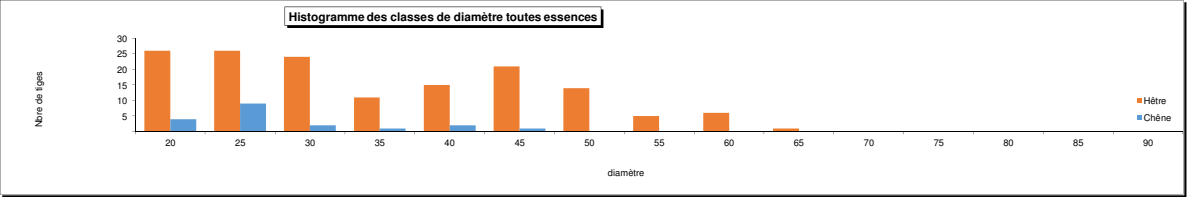
Parcelle 40

Surface totale :
S = Surface inventoriée : 1,68

FC Is sur tille

	Chêne		Hêtre		Erable champêtre		Poirier		Tilleul		charme		Alisier terminal		Sorbier		Alisier blanc		Epicéa		Pin noir		Pin sylvestre		TOTAL		Tarif SI 10
Diam.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	
20	20	6,0	26	7,8	11	3,3			5	1,5			1	0,3			6	1,8			15	4,5			84	25,2	0,30
25	25	12,5	26	13,0	6	3,0			1	0,5			2	1,0			2	1,0			24	12,0			86	43,0	0,50
30	37	27,8	24	18,0	1	0,8											1	0,8			12	9,0			75	56,3	0,75
35	14	14,7	11	11,6	2	2,1			1	1,1			2	2,1							6	6,3			36	37,8	1,05
40	2	2,8	15	21,0					1	1,4			1	1,4			1	1,4			1	1,4			21	29,4	1,40
45	1	1,8	21	37,8																					22	39,6	1,80
50			14	31,5	1	2,3																			15	33,8	2,25
55			5	13,8																					5	13,8	2,75
60			6	19,8																					6	19,8	3,30
65			1	3,9	1	3,9																			2	7,8	3,90
70																											4,55
75																											5,25
80																											6,00
85																											6,80
90																											7,650
Total	99	66	149	178	22	15			8	4			6	5			10	5			58	33			352	306	
/Ha	59	39,0	89	106,0	13	9,1			5	2,6			4	2,9			6	2,9			35	19,8			210	182,4	
% Nbve	28,1%		42,3%		6,3%				2,9%				1,7%				2,8%				16,5%						
% Vol	21,4%	21,4%		58,1%	5,0%				2,9%	1,5%			1,6%				2,8%	1,6%			10,8%						
G 20 et +		3,7 m2		9,5 m2		0,9 m2				0,3 m2			0,3 m2					0,3 m2			1,9 m2						16,8 m2
% G		22,0%		56,8%		5,1%			1,5%	1,5%			1,6%	1,6%			1,7%	1,7%			11,3%	1,7%					
VAM		0,7 m3		1,2 m3		0,7 m3	#DIV/0!	#DIV/0!	0,6 m3	0,6 m3	#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!	0,5 m3	0,5 m3	#DIV/0!	#DIV/0!		0,6 m3	#DIV/0!	#DIV/0!			0,9 m3
% PB	45%	28%	35%	12%	77%	41%	#DIV/0!	#DIV/0!	75%	45%	#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!	80%	57%	#DIV/0!	#DIV/0!	67%	50%	#DIV/0!	#DIV/0!	48%	22%	
% BI	55%	72%	48%	50%	14%	19%	#DIV/0!	#DIV/0!	25%	55%	#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!	20%	43%	#DIV/0!	#DIV/0!	33%	50%	#DIV/0!	#DIV/0!	44%	53%	
% GB			17%	39%	9%	40%	#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!		#DIV/0!	#DIV/0!		8%	25%	
% TGB							#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!		#DIV/0!	#DIV/0!				
TG+GB							#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!		#DIV/0!	#DIV/0!		8%	25%	
taille	60 m3/ha																										

G moyen Chêne	0,06 m2	Ø moyen Chêne	28 cm
G moyen Hêtre	0,11 m2	Ø moyen hêtre	37 cm



Inventaire 2018

(été 2018)

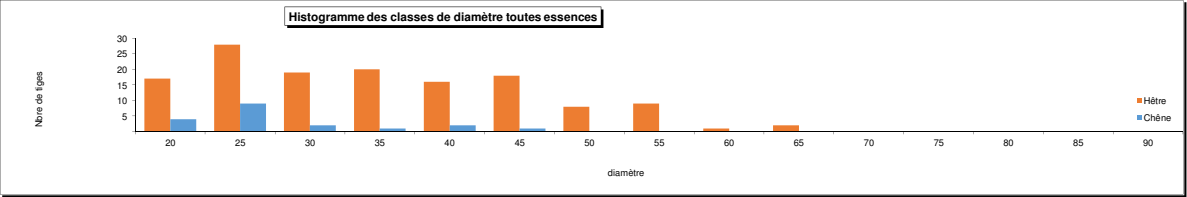
Parcelle 41

Surface totale :
S = Surface inventoriée : 0,97

FC Is sur tille

	Chêne		Hêtre		Erable champêtre		Poirier		Tilleul		charme		Alisier tormal		Sorbier		Alisier blanc		Epicéa		Pin noir		Pin sylvestre		TOTAL		Tarif SI 10
Diam.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	
20	4	1,2	17	5,1					1	0,3			2	0,6			2	0,6			3	0,9			29	8,7	0,30
25	9	4,5	28	14,0					1	0,5			1	0,5			3	1,5			4	2,0			46	23,0	0,50
30	2	1,5	19	14,3	1	0,8			2	1,5			2	1,5			3	2,3			1	0,8			30	22,5	0,75
35	1	1,1	20	21,0					1	1,1							1	1,1							23	24,2	1,05
40	2	2,8	16	22,4					1	1,4															19	26,6	1,40
45	1	1,8	18	32,4																					19	34,2	1,80
50			8	18,0																					8	18,0	2,25
55			9	24,8																					9	24,8	2,75
60			1	3,3																					1	3,3	3,30
65			2	7,8																					2	7,8	3,90
70																											4,55
75																											5,25
80																											6,00
85																											6,80
90																											7,650
Total	19	13	138	163	1	1			6	5			5	3			9	5			8	4			186	193	
Hs	20	13,2	142	168,0	1	0,8			6	4,9			5	2,7			9	5,6			8	3,8			192	199,0	
% Nbre	10,2%		74,2%	0,5%					3,2%	2,5%			2,7%	1,3%			4,8%	2,8%			4,3%	1,9%					
% Vol		6,7%		84,5%		0,4%				0,1 m2				0,3 m2				0,5 m2				0,4 m2					18,1 m2
G 20 et +		1,3 m2		15,2 m2		0,1 m2				0,5 m2				0,3 m2				0,5 m2				0,4 m2					
% G		6,9%		83,7%		0,4%			2,5%	2,5%			1,4%	1,4%			3,0%	3,0%				2,1%					
VAM		0,7 m3		1,2 m3		0,8 m3	#DIV/0!	#DIV/0!	0,8 m3	0,8 m3	#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!	0,6 m3	0,6 m3	#DIV/0!	#DIV/0!	0,5 m3	#DIV/0!			1,0 m3		
% PB	68%	44%	33%	12%			#DIV/0!	#DIV/0!	33%	17%	#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!	56%	39%	#DIV/0!	#DIV/0!	88%	79%	#DIV/0!	#DIV/0!	40%	16%	
% BI	32%	56%	53%	55%	100%	100%	#DIV/0!	#DIV/0!	67%	83%	#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!	44%	61%	#DIV/0!	#DIV/0!	13%	21%	#DIV/0!	#DIV/0!	49%	56%	
% GB			14%	33%			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!	11%	28%	
% TGB							#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!			
TG+GB		14%		33%			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!	#DIV/0!	11%	28%	
taillis	60 m3/ha																										

G moyen Chêne	0,06 m2	Ø moyen Chêne	29 cm
G moyen Hêtre	0,11 m2	Ø moyen hêtre	37 cm



Inventaire 2018

(été 2018)

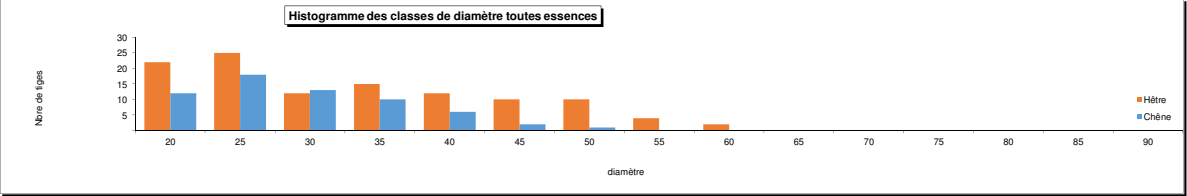
Parcelle 42

Surface totale :
S = Surface inventoriée : 2,26

FC Is sur tille

	Chêne		Hêtre		Erable champêtre		Poirier		Tilleul		charme		Alisier torninal		Frêne		Alisier blanc		Epicéa		Pin noir		Pin sylvestre		TOTAL		Tarif SI 10
Diam.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	
20	12	3,6	22	6,6	6	1,8							3	0,9	1	0,3	2	0,6							46	13,8	0,30
25	18	9,0	25	12,5	1	0,5							2	1,0			1	0,5							47	23,5	0,50
30	13	9,8	12	9,0	2	1,5							2	1,5											29	21,8	0,75
35	10	10,5	15	15,8	5	5,3											1	1,1							31	32,6	1,05
40	6	8,4	12	16,8									1	1,4	1	1,4									20	28,0	1,40
45	2	3,6	10	18,0													1	1,8							13	23,4	1,80
50	1	2,3	10	22,5																					11	24,8	2,25
55			4	11,0																					4	11,0	2,75
60			2	6,6																					2	6,6	3,30
65																											3,90
70																											4,55
75																											5,25
80																											6,00
85																											6,80
90																											7,650
Total	62	47	112	119	14	9							8	5	2	2	5	4							203	185	
Hs	27	20,8	50	52,5	6	4,0							4	2,1	1	0,8	2	1,7							90	82,0	
% Nbre	30,5%		55,2%	64,1%	6,9%	4,9%							3,9%	2,6%	1,0%	0,9%	2,9%	2,1%									
% Vol		25,4%		64,1%		4,9%								2,6%		0,9%	2,9%	2,1%									
G 20 et +		2,0 m2		4,8 m2		0,4 m2								0,2 m2		0,1 m2	0,2 m2	0,2 m2	#####								7,5 m2
% G		25,9%		63,3%		5,0%							2,7%	2,7%	0,9%	0,9%	2,2%	2,2%	#####								
VAM		0,8 m3		1,1 m3		0,6 m3	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		0,9 m3	0,9 m3	0,8 m3	0,8 m3	#DIV/0!	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	#DIV/0!			0,9 m3
% PB	48%	27%	42%	18%	50%	25%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		50%	18%	60%	28%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	46%	20%	
% BI	50%	68%	44%	50%	50%	75%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		50%	82%	40%	72%	#REF!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	48%	57%	
% GB	2%		14%	34%			#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!						#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	8%	23%	
% TGB							#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!						#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!			
TG+GB	2%	5%	14%	34%			#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!						#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	8%	23%	
taillis	60 m3/ha																										

G moyen Chêne	0,07 m2	Ø moyen Chêne	30 cm
G moyen Hêtre	0,10 m2	Ø moyen hêtre	35 cm



Inventaire 2018

(été 2018)

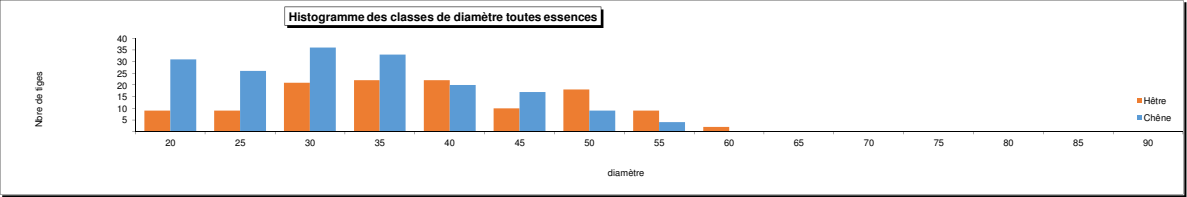
Parcelle 43

Surface totale :
S = Surface inventoriée : 2,35

FC Is sur tille

	Chêne		Hêtre		Erable champêtre		Poirier		Tilleul		charme		Alisier tormal		Merisier		Alisier blanc		Epicéa		Pin noir		Pin sylvestre		TOTAL		Tarif SI 10
Diam.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	
20	31	9,3	9	2,7	7	2,1					2	0,6	1	0,3	1	0,3	1	0,3							52	15,6	0,30
25	26	13,0	9	4,5	1	0,5					2	1,0	1	0,5			1	0,5							40	20,0	0,50
30	36	27,0	21	15,8							1	0,8	1	0,8											59	44,3	0,75
35	33	34,7	22	23,1									2	2,1											57	59,9	1,05
40	20	28,0	22	30,8	1	1,4					1	1,4													44	61,6	1,40
45	17	30,6	10	18,0																					27	48,6	1,80
50	9	20,3	18	40,5																					27	60,8	2,25
55	4	11,0	9	24,8																					13	35,8	2,75
60			2	6,6																				2	6,6	3,30	
65																											3,90
70																											4,55
75																											5,25
80																											6,00
85																											6,80
90																											7,650
Total	176	174	122	167	9	4					6	4	5	4	1	0	2	1							321	353	
Hs	75	74,0	52	70,9	4	1,7					3	1,6	2	1,6	0	0,1	1	0,3							137	150,2	
% Nbre	54,8%		38,0%	47,2%	2,8%						1,9%		1,6%		0,3%		0,6%										
% Vol		49,2%				1,1%						1,1%		1,0%		0,1%		0,2%									
G 20 et +		6,8 m2		6,3 m2		0,2 m2						0,2 m2		0,1 m2		0,0 m2		0,0 m2									13,6 m2
% G		49,7%		46,6%		1,2%					1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	0,1%	0,1%	0,3%	0,3%									
VAM		1,0 m3		1,4 m3		0,4 m3	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	0,6 m3	0,6 m3			0,3 m3	0,3 m3	0,4 m3	0,4 m3	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!			1,1 m3
% PB	32%	13%	15%	4%	89%	65%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	67%	43%			100%	100%	100%	100%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	29%	10%	
% BI	60%	69%	61%	53%	11%	35%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	33%	57%							#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	58%	61%	
% GB	7%	18%	24%	43%			#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!									#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	13%	29%	
% TGB							#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!									#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!			
TG+GBI		7%	18%	24%	43%		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!									#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	13%	29%	
taillis	60 m3/ha																										

G moyen Chêne	0,09 m2	Ø moyen Chêne	34 cm
G moyen Hêtre	0,12 m2	Ø moyen hêtre	39 cm



Inventaire 2018

(666 2018)

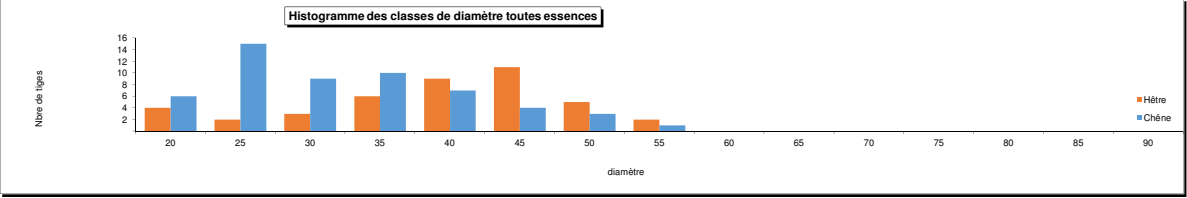
Parcelle 44

Surface totale :
S = Surface inventoriée : 0.90

FC Is sur tille

	Chêne			Hêtre		Erable champêtre		Poirier		Tilleul		charme		Alisier torminal		Merisier		Alisier blanc		Epicéa		Pin noir		Pin sylvestre		TOTAL		Tarif	
Diam.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Si 10
20	6	1,8	4	1,2										3	0,9												13	3,9	0,30
25	15	7,5	2	1,0										2	1,0												19	9,5	0,50
30	9	6,8	3	2,3	1	0,8										1	0,8										14	10,5	0,75
35	10	10,5	6	6,3																							16	16,8	1,05
40	7	9,8	9	12,6	1	1,4																					17	23,8	1,40
45	4	7,2	11	19,8																							15	27,0	1,80
50	3	6,8	5	11,3																							8	18,0	2,25
55	1	2,8	2	5,5																							3	8,3	2,75
60																													3,30
65																													3,90
70																													4,55
75																													5,25
80																													6,00
85																													6,80
90																													7,650
Total	55	53	42	60	2	2							5	2	1	1										105	118		
H _a	61	58,9	47	66,6	2	2,4							6	2,1	1	0,8										117	130,8		
% Nbre	52,4%		40,0%		1,9%								4,8%		1,0%														
% Vol.		45,1%		50,9%		1,8%								1,6%		0,6%													
G 20 et +		5,4 m2		5,9 m2		0,2 m2								0,2 m2		0,1 m2													11,9 m2
% G		45,6%		50,1%		1,8%							1,8%	1,8%		0,7%	0,7%												
VAM		1,0 m3		1,4 m3		1,1 m3	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!			0,8 m3	0,8 m3	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!			1,1 m3	
% PB	38%	18%	14%	4%			#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!					#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!			30%	11%
% BM	55%	65%	69%	68%	100%	100%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!			100%	100%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!			59%	86%
% GB	7%	16%	17%	28%			#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!					#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!			10%	22%
% TGB							#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!					#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!				
TG+GB taillis	7%	18%	17%	28%			#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!					#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!			10%	22%
		60 m3/ha																											

G moyen Chêne	0,09 m2	Ø moyen Chêne	34 cm
G moyen Hêtre	0,13 m2	Ø moyen hêtre	40 cm



Parcelle 15sud

		Hauteur	pb	bm	gb	tgb	Total	diamètre estimé
1	CHX							
	Pin Sylv.	18	22	6			28,0 m2	20
	Bi							
2	CHX							
	Pin Sylv.		1	16			26,0 m2	30
	Bi							
3								
	Pin Sylv.	25		28	2		30,0 m2	35
4	CHX							
	Pin Sylv.	24		26	2		28,0 m2	
	Bi							
5	CHX							
	Pin Sylv.	25		34			34,0 m2	
	Bi							
6	CHX							
	Pin Sylv.		5	25			30,0 m2	
	Bi							
7	CHX							
	Pin Sylv.			28			28,0 m2	30
	Bi							
F PS 22 55							29,1 m2	

Parcelle 13sud

		Hauteur	pb	bm	gb	tgb	Total	diamètre estimé
1	CHX							
	Pin noir	18	30	6			36,0 m2	20
	Bi							
2	CHX							
	Pin noir	19	38	4			26,0 m2	30
	Bi							
3								
	Pin noir		36	2			38,0 m2	35
4	CHX							
	Pin noir	18	44	6			50,0 m2	
	Bi							
F PN 12 66							37,5 m2	

Parcelle 14nord

1	CHX							
	Pin noir		20	2			22,0 m2	
	Bi							
2	CHX							
	Pin noir		22	2			24,0 m2	
	Bi							
3	CHX							
	Pin noir		32	8			40,0 m2	30/35
	Bi							
4	CHX							
	Pin noir		20	6			26,0 m2	
	Bi							
F PN 11 55								28,0 m2

parcelle 14 nord-5

parcelle 14 nord-5	CHX							
	Pin noir	18	46	4			50,0 m2	
	F PN 21 66							
parcelle 13-5	CHX							
	Pin noir		36	36			72,0 m2	
	Bi							
F PN 21 66								

Parcelle	type peuplt.						
Versant EST non parcourus depuis >50 ans			pb	bm	gb	tgb	Total
6.3	CHX	HCH BM/GB					11,5 m2
	...					0,0 m2	
6.4	Bi						
	CHX					0,0 m2	
7.1	Sapin						26,0 m2
	Bi						
7.1	Sapin	Hêtre	4				4,0 m2
						0,0 m2	
9.1	CHX	HCH BM					21,0 m2
	...					0,0 m2	
9.2	Bi	H(GB) CH(BM)					19,5 m2
	CHX					0,0 m2	
9.3	Bi	CH(BM) H(GB)					24,0 m2
	CHX					0,0 m2	
10.1	Bi	CH,H BM/GB					22,0 m2
	CHX					0,0 m2	
10.2	Bi	CH,H BM/GB					22,0 m2
	CHX					0,0 m2	
10.3	Bi	CH,H BM/GB					26,0 m2
	CHX					0,0 m2	
11	Bi	CH(BM) H(GB)					22,0 m2
	CHX					0,0 m2	

Partie est (plateau en FIR)			pb	bm	gb	tgb	Total
4,4	CHX		4	7			11,0 m2
	Hêtre		3	6	3		12,0 m2
4,1	Bi						
	CHX		4	9			13,0 m2
4,2	Hêtre		4	10			14,0 m2
	Bi						
4,3	CHX		11	13			24,0 m2
	Hêtre				1		1,0 m2
4,4	Frêne						1,0 m2
	CHX		5	12			17,0 m2
4,5	Hêtre			3			3,0 m2
	Bi		1	16	1		18,0 m2
4,6	CHX			1			1,0 m2
	Hêtre		2	20			22,0 m2
4,7	Erable		1				1,0 m2
	Bi						
4,8	CHX		5	11			16,0 m2
	FRU		1				1,0 m2
4,9	Bi						
	CHX			7			7,0 m2
4,10	Hêtre		3	14			17,0 m2
	Bi						
MP1 CHS 22 55			5,4	16,6	0,3	0,0	
			24%	74%	1%	0%	

Partie est (plateau en FIR)			pb	bm	gb	tgb	Total
5.1	CHX		7	10	1		18,0 m2
	Hêtre		1	2			2,0 m2
	Erable		1				1,0 m2
5.2	CHX		5	10	1		16,0 m2
	Hêtre		2	4	2		8,0 m2
	Bi						
5.3	CHX		3	8			11,0 m2
	Hêtre			5	5		10,0 m2
	Fru / érable		1	1			2,0 m2
MP1 CHS 21 55			6,3	13,3	3,0	0,0	
			28%	60%	13%	0%	

Partie est (plateau en FIR)			pb	bm	gb	tgb	Total
5,4	CHX		1	10	1		12,0 m2
	hêtre		2	8	5		15,0 m2
5,5	Bi						
	CHX		11	8			19,0 m2
5,6	Bi						0,0 m2
	CHX		2	12	1		15,0 m2
6,1	hêtre		2	4			6,0 m2
	Bi						
6,2	CHX			12			12,0 m2
	hêtre			5			5,0 m2
6,2	Bi						
	CHX		2	10	1		13,0 m2
6,2	hêtre			6	3		9,0 m2
	Bi						
MP1 CHS 22 44			4	15	2,2	0	
			19%	70%	10%	0%	

Versant							
8,1	CHX			14			14,0 m2
	hêtre			2	2		4,0 m2
	Bi						
8,2	CHX			13			13,0 m2
	hêtre			3	2		5,0 m2
	Bi						
MP1 CHS 22 44							
8,3	CHX		2	3,5			5,5 m2
	hêtre			11	1		12,0 m2
	Bi						
8,4	CHX			2			2,0 m2
	hêtre				14		14,0 m2
	Bi						
MP1 HET23 33			0,4	9,7	3,8	0	
			2%	56%	22%	0%	

Souille	CHX hêtre Bi			19			19,0 m2 0,0 m2
8,5	CHX hêtre Bi		4 5	10 1			14,0 m2 6,0 m2
	M P1 CHS 22 44		4,5 23%	15 77%	0 0%	0 0%	

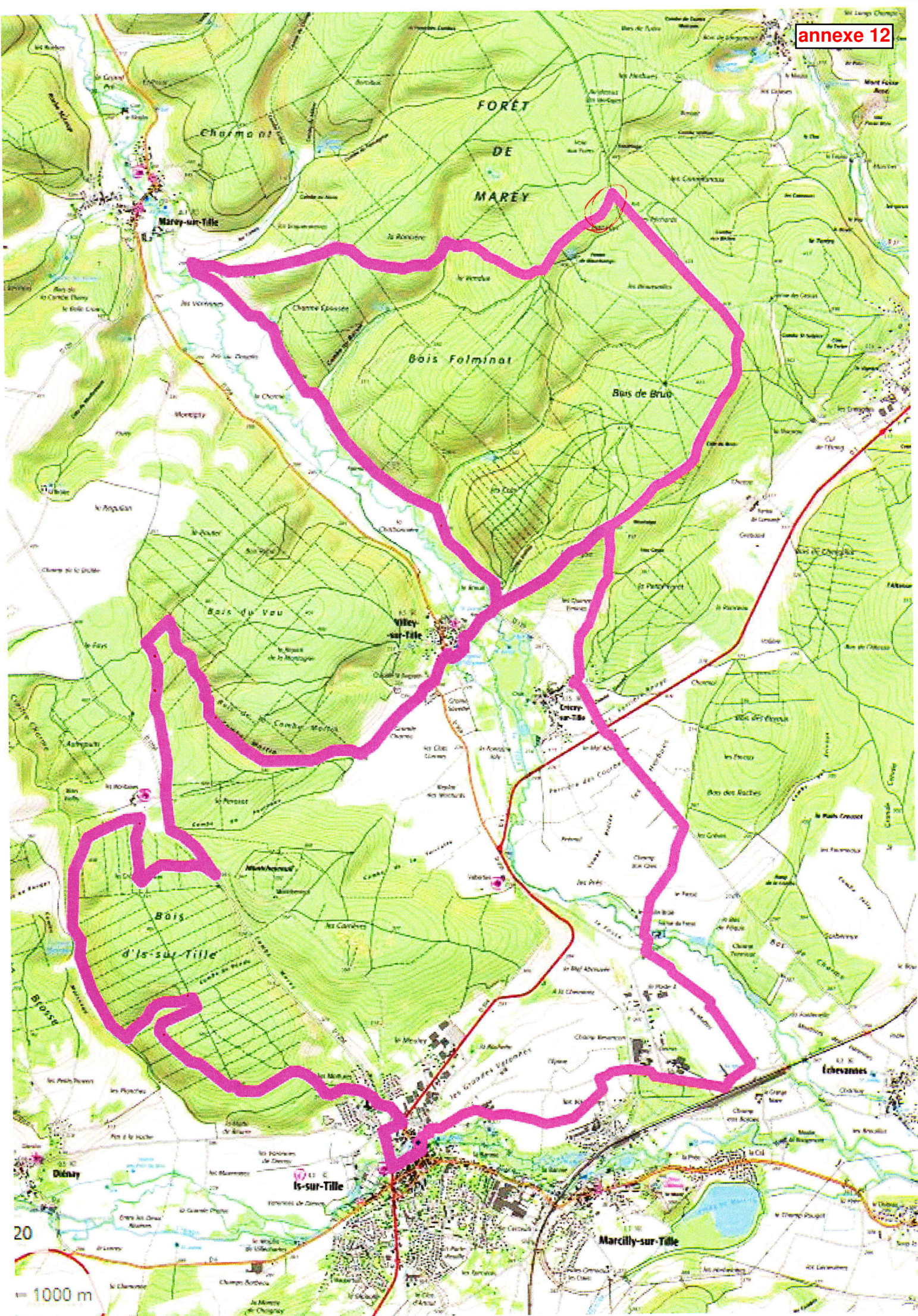
Parcelle								
moyenne	Partie passée en coupe récemment (2017 à 2017)		pb	bm	gb	tgb	Total	moyenne
1,9	CHX		4	8			12,0 m2	
	Hêtre		2	2	3		7,0 m2	
1,1	CHX		2	9			11,0 m2	
	Hêtre		1	2	2		5,0 m2	
2,11	CHX		4	8			12,0 m2	
	Hêtre		2	3			5,0 m2	
2,13	CHX			9			9,0 m2	
	Hêtre			4	1		5,0 m2	
MP1 CHS 21 44			2,2	7,4	1,2	0,0		
			13%	45%	7%	0%		16.5 m2

Partie est (plateau en FIR)			pb	bm	gb	tgb	Total	
3,13	CHX			6			6,0 m2	
	Hêtre			7	2		9,0 m2	
3,14	Bi							
	CHX		4	10			14,0 m2	
	Hêtre		1	9	2		12,0 m2	
	FRU		1					
			1,2	6,4	0,8	0,0		20,5 m2
			6%	31%	4%	0%		

Partie est (plateau en FIR)			pb	bm	gb	tgb	Total	
pies. 9 à 11 22,4 m2	3,1	CHX		8			8,0 m2	
		Hêtre	1	5	1	7,0 m2		
	3,2	BI						
		CHX	2	17			19,0 m2	
	3,3	Bi					0,0 m2	
		CHX		18			18,0 m2	
	3,4	Hêtre		2			2,0 m2	
		Bi						
	3,5	CHX	3	10			13,0 m2	
		Hêtre		7			7,0 m2	
	3,5	Bi						
		CHX	4	15			19,0 m2	
	3,5	Hêtre		2			2,0 m2	
		Bi						
	MP1 CHS 22 44			2,0	16,8	0,2	0,0	
				11%	88%	1%	0%	

Partie est (plateau en FIR)			pb	bm	gb	tgb	Total
22,3 m2	1,1	CHX	12	11	1		24,0 m2
		Hêtre		2			2,0 m2
	1,2	Bi					
		CHX	3	17	1		21,0 m2
	1,3	FRU	3				3,0 m2
		Bi					
	1,4	CHX	2	13	1		16,0 m2
		Hêtre		3	2		5,0 m2
	1,5	ERC	1				
		CHX	5	13	1		19,0 m2
	1,6	...		1	1		2,0 m2
		Bi	1				
	1,7	CHX	3	14	1		18,0 m2
		...					0,0 m2
1,8	Bi						
	CHX	9	14	1		24,0 m2	
22,3 m2	1,9	...				0,0 m2	
		Bi					
1,7	CHX	5	14	1		20,0 m2	
	Hêtre		2			2,0 m2	
1,8	Bi						
	CHX	10	12			22,0 m2	
22,3 m2	MP1 CHS 22 55	Hêtre		2		2,0 m2	
		Bi					
MP1 CHS 22 55			6,8	14,8	1,3	0,0	
			30%	66%	6%	0%	

Partie est (plateau en FIR)			pb	bm	gb	tgb	Total
21,4 m2	2,1	CHX	2	6			8,0 m2
		Hêtre	3	10	2		15,0 m2
		Bi					0,0 m2
	2,2	CHX	3	2			5,0 m2
		Hêtre	1	7	2		10,0 m2
		Bi					0,0 m2
	2,3	CHX	1	10	1		12,0 m2
		Hêtre		9			9,0 m2
		FRU	1				1,0 m2
	2,4	CHX	9	9	1		19,0 m2
		...					0,0 m2
		Bi					0,0 m2
	2,5	CHX	7	13	1		21,0 m2
		...					0,0 m2
		Bi					0,0 m2
	2,6	CHX	5	12	1		18,0 m2
		...					0,0 m2
		FRU	1				1,0 m2
	2,7	CHX	7	17	1		25,0 m2
		...					0,0 m2
Bi						0,0 m2	
2,8	CHX	3	14	1		18,0 m2	
	Hêtre			1		1,0 m2	
	Bi					0,0 m2	
2,9	CHX	3	7			10,0 m2	
	Hêtre		10	1		11,0 m2	
	Bi					0,0 m2	
2.10	CHX	5	12			17,0 m2	
	...		3			3,0 m2	
	FRU	1				1,0 m2	
	MP1 CHS 22 44	6,5	17,6	1,5	0,0		
		32%	87%	7%	0%		



Forêt communale d'Is-sur-Tille

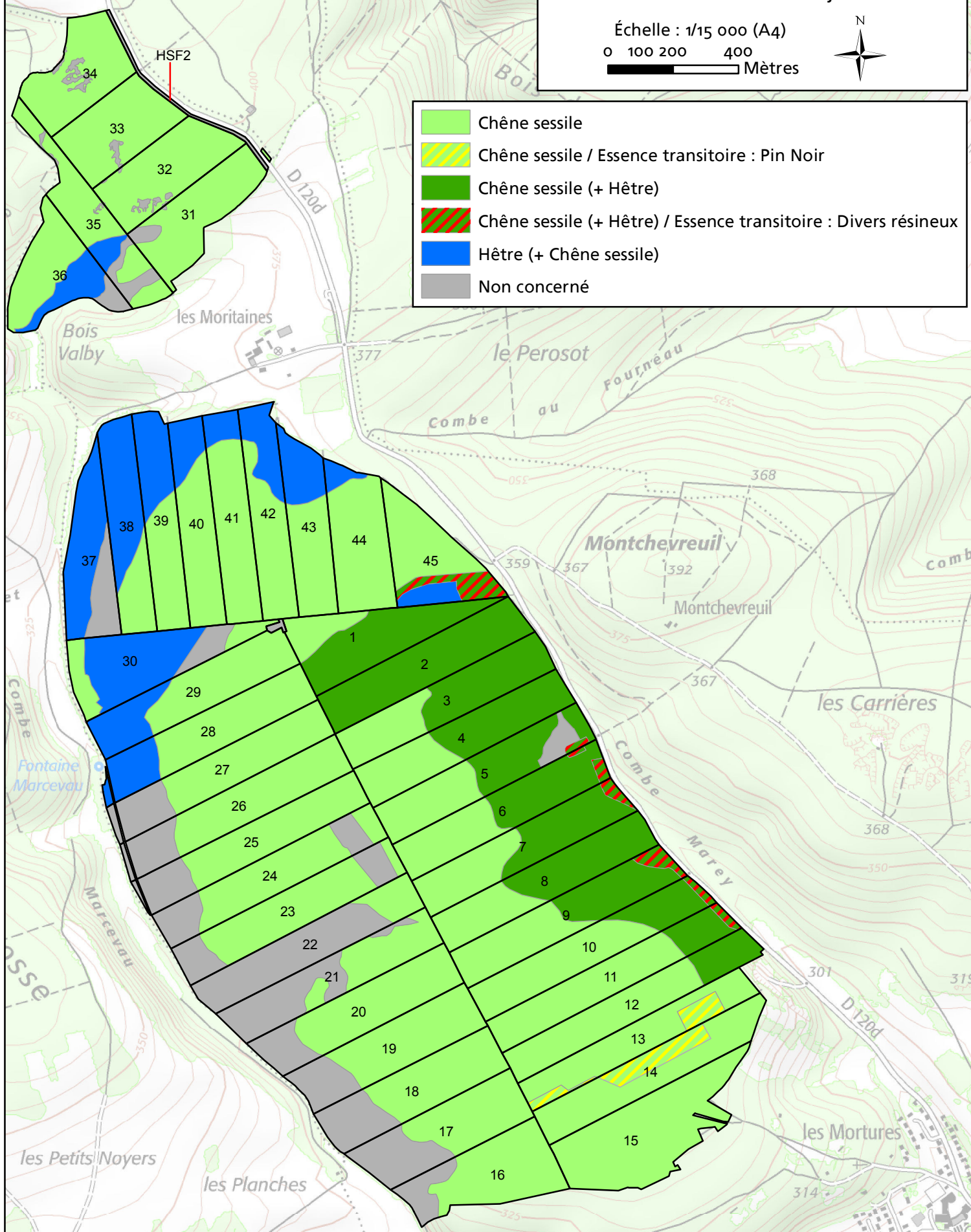
375 ha 04 a 78 ca

Carte des essences objectifs

Échelle : 1/15 000 (A4)

0 100 200 400
Mètres

	Chêne sessile
	Chêne sessile / Essence transitoire : Pin Noir
	Chêne sessile (+ Hêtre)
	Chêne sessile (+ Hêtre) / Essence transitoire : Divers résineux
	Hêtre (+ Chêne sessile)
	Non concerné



Parcelle forestière	Unité de Gestion	Groupe	Essence objectif principale	Diam. Obj.	Age (si FR)	Traitement	Surface de l'UG
1	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	1,94
1	i	IRR	CHS	60 cm		FI	6,75
2		IRR	CHS	60 cm		FI	8,80
3	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	3,49
3	i	IRR	CHS	60 cm		FI	5,38
4	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	3,59
4	i	IRR	CHS	60 cm		FI	5,00
5	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	4,03
5	i	IRR	CHS	60 cm		FI	3,94
5	s	ILS				HSY	0,91
6	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	4,04
6	i	IRR	CHS	60 cm		FI	4,71
7	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	3,98
7	i	IRR	CHS	60 cm		FI	4,89
8	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	3,45
8	i	IRR	CHS	60 cm		FI	5,36
9	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	4,46
9	i	IRR	CHS	60 cm		FI	3,72
9	a	AME	EPI	45 cm	80 ans	FR	0,62
10	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	6,29
10	i	IRR	CHS	60 cm		FI	2,41
10	a	AME	EPI	45 cm	80 ans	FR	0,27
11	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	6,66
11	i	IRR	CHS	60 cm		FI	1,72
11	a	AME	EPI	45 cm	80 ans	FR	0,27
12	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	6,61
12	i	IRR	CHS	60 cm		FI	2,05
13	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	6,40
13	a	AME	P.N	45 cm	80 ans	FR	1,39
14	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	6,70
14	a	AME	P.N	45 cm	80 ans	FR	1,81
15		TSF	CHS	55 cm		TSF	11,92
16	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	7,01
16	n	HSN				HSY	1,67
17	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	5,46
17	n	HSN				HSY	3,28
18	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	6,09
18	n	HSN				HSY	2,83
19	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	6,63
19	n	HSN				HSY	2,21
20	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	7,04
20	n	HSN				HSY	1,85
21	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	4,23
21	n	HSN				HSY	4,71
22	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	1,78
22	n	HSN				HSY	7,03
23	t	TSF	CHS	55 cm		TSF	6,72
23	n	HSN				HSY	1,32
23	s	ILS				HSY	0,95

Années	coef. Érosion monétaire	Bois vendus		Bois délivrés		Chasse		Concessions et divers		Total recettes (hors aides publiques)	Subventions
		Fr ou € courant	€ 2017	Fr ou € courant	€ 2017	Fr ou € courant	€ 2017	Fr ou € courant	€ 2017	€ 2017	€ 2017
1998	0,193			12191	2347	14304	2754	1152	222	5323	
1999	0,192					15120	2897			2897	
2000	0,189			4773	900	15120	2851			3751	
2001	1,218					2305	2808			2808	
2002	1,197			548	656	2419	2896			3552	
2003	1,175	5417	6365	660	776	2419	2843			9983	
2004	1,156			666	770	2419	2796			3566	
2005	1,135			2485	2820	2419	2746			5566	
2006	1,117	9	11	762	851	2840	3172			4034	
2007	1,100	1486	1635	1698	1868	2419	2661			6164	
2008	1,071	72	77	1925	2062	2419	2591			4729	
2009	1,070	2765	2959	2389	2556	2419	2588			8103	
2010	1,055	383	404	3128	3300	4290	4526			8230	
2011	1,033	3686	3807	3807	3933	4604	4756			12496	
2012	1,014	164	166	4609	4674	4673	4739			9578	
2013	1,007	370	373	2839	2859	4743	4776			8008	
2014	1,003	3450	3460	3585	3596	4814	4829			11885	
2015	1,002	50	50	3954	3962	4886	4896			8908	
2016	1,001	7512	7520	3794	3798	4960	4965			16282	
2017	1,000	51	51	3352	3352	4960	4960			8362	
TOTAL			26 877		45 079		72 049		222	144 226	
TOTAL/AN			1 344 €/an		2 254 €/an		3 602 €/an		11 €/an	7 211 €/an	
%			19%		31%		50%		0%	100%	

Durée de la période de référence 20 ans

15 €/ha/an

aménagement 2019/2038

Forêt communale d'Is-sur-Tille

375 ha 04 a 78 ca

Carte d'aménagement (2019 - 2038), de la desserte et des équipements

Échelle : 1/15 000 (A4)

0 100 200 400 Mètres



Desserte :

-  Route revêtue utilisable par un grumier
- Route empierrée utilisable par un grumier
- Piste en terrain naturel utilisable par un débardeur
- Projet de piste en terrain naturel

Equipements :

-  Place de dépôt
 Cabane de chasse
 Ligne électrique

Groupes d'aménagement :

-  AMER : Amélioration de futaie résineuse, coupes
-  IRR : Irrégulier
-  TSF : Taillis sous futaie
-  ILS : Ilot de sénescence
-  HSNE : Hors sylviculture en évolution naturelle
-  HSY : Hors sylviculture

2017 Année du dernier passage en coupe

- Limite de la dernière coupe
- Rupture de pente

Année	Groupe	Parcelle et indice Unité de Gestion	Type Coupe	Surface totale	Surface à parcourir	Observations	Age taillis (sur- taillis)	Age futaie	UG	cloisonner	G 2018	G avant coupe	vol/ha 2018	vol/ha avant coupe	prélèvt G/ha	prélèvt VA/ha	prélèvt taillis et pF/ha (1)	prélèvt taillis et pF (1)	prélèvt VA	dont grumes Chêne 50+	dont grumes Chêne 30/45	dont grumes Hêtre 45+	dont grumes Hêtre 30/40	dont grumes A.F	dont grumes résineux	total houpiers (2)	total grumes (3)	Récolte totale =1+2+3	dont délivrable
2019	TSF	14 t	SF	6,70	6,70		54 ans		14t								90	603										603	603 m3
2020	AME	13 a	E2	1,39	1,39	éclaircie pins noirs (prélèvt. env 1/3)			13a		65 m2	66 m2	468	474		142			198						158	40	158	198	
2020	AME	14 a	E2	1,81	1,81	éclaircie pins noirs (prélèvt. env 1/3)			14a		50 m2	51 m2	360	366		110			199						159	40	159	199	
2020	AME	45 a	E3	1,55	1,55	3 ème éclaircie pins sylvestre et épicéa			45a		33 m2	34 m2	395	404		30			47						40	7	40	47	
2020	TSF	15	SF	11,92	8,71	non compris les pins	54 ans		15								90	784										784	784 m3
2020	IRR	37 i	IRR	4,72	4,72	surtout du BI	72 ans		37i	oui	20 m2	21 m2	210	216	5,0 m2	55			260	19	45	26	27	36		105	154	260	105 m3
2021	IRR	1 i	IRR	6,75	5,01	non compris la zone parcourue en 2014. récolter quelques hêtres p.27 et 28 côté sommière	32 ans		1i	oui	22 m2	23 m2	242	249	4,0 m2	44			220		105	12		28		75	145	220	75 m3
2021	IRR	2	IRR	8,80	6,02	non compris la zone parcourue en 2014 et le versant pentu	31 ans		2	oui	20 m2	21 m2	222	229	3,5 m2	39			232		53	48		25		105	127	232	105 m3
2022	IRR	3 i	IRR	5,38	4,91	taillis jeune. Versant pentu non compris	32 ans		3i	oui	19 m2	20 m2	209	216	3,0 m2	33			162		62	29				70	92	162	70 m3
2022	IRR	4 i	IRR	5,00	4,30	taillis jeune. Versant pentu non compris	32 ans		4i	oui	22 m2	23 m2	242	249	3,5 m2	39			166		78	34				53	113	166	53 m3
2022	TSF	15	AX	11,92	3,21	partie nouvellement soumise = Pins : récolte de la moitié du volume (en priorité des pins noirs). Conserver les feuillus			15		29 m2		278	294		147			473						378	95	378	473	
2022	TSF	16 t	SF	7,01	7,01		56 ans		16t								90	631										631	631 m3
2023	IRR	6 i	E1	4,71	0,33	résineux			6i							50			17						13	3	13	17	
2023	IRR	7 i	E1	4,89	0,35	résineux			7i							50			18						14	4	14	18	
2023	AME	9 a	E2	0,62	0,62	résineux			9a		19 m2	21 m2	198	213	3 m2	31			19						17	3	17	19	
2023	IRR	9 i	IRR	3,72	1,61	partie (versant) non encore parcourue	63 ans		9i	oui *	19 m2	20 m2	209	220	3,0 m2	33			53		6	13		9		26	28	53	26 m3
2023	AME	10 a	E2	0,27	0,27	résineux			10a		21 m2	23 m2	218	234	5 m2	52			14						12	2	12	14	
2023	IRR	10 i	IRR	2,41	1,32	partie (versant) non encore parcourue	62 ans		10i	oui *	23 m2	24 m2	248	259	6,0 m2	66			87		14	22		9		42	45	87	42 m3
2023	AME	11 a	E2	0,27	0,27	résineux			11a		20 m2	22 m2	208	224	4 m2	42			11						10	1	10	11	
2023	IRR	11 i	IRR	1,72	0,86	partie (versant) non encore parcourue	61 ans		11i	oui *	22 m2	23 m2	242	253	5,0 m2	55			47		8	10		7		22	25	47	22 m3
2023	IRR	12 i	IRR	2,05	1,15	partie (versant) non encore parcourue	60 ans		12i	oui *		17 m2			1,0 m2	11	15	17	13			3		4		6	7	30	23 m3
2024	TSF	17 t	SF	5,46	5,46		56 ans		17t								90	491										491	491 m3
2025	IRR	40 i	IRR	1,68	1,68		18 ans		40i		17 m2	19 m2	185	208	2,0 m2	22			37		4	11		4		19	18	37	19 m3
2025	IRR	41 i	IRR	0,97	0,97		18 ans		41i		18 m2	20 m2	193	216	3,0 m2	33			32		4	9		4		16	16	32	16 m3
2026	TSF	31 t	SF	6,78	6,78		61 ans		31t								90	610										610	610 m3
2027	TSF	18 t	SF	6,09	6,09		55 ans		18t								90	548										548	548 m3
2027	HSN	21 n	AX	4,71	0,43	pins sylvestres			21n										50						43	8	43	50	
2027	IRR	28 i	AX	2,31	0,22	pins noirs			28i		15 m2	16 m2							44						37	7	37	44	
2027	IRR	29 i	AX	2,66	0,50	pins noirs			29i		33 m2	37 m2							172						146	26	146	172	
2027	TSF	30 t	AX	2,15	1,01	pins noirs			30t		17 m2	18 m2							174						148	26	148	174	
2028	TSF	32 t	SF	7,03	7,03		60 ans		32t								90	633										633	633 m3
2029	TSF	19 t	SF	6,63	6,63		56 ans		19t								90	597										597	597 m3
2030	AME	13 a	E3	1,39	1,39	3 ème éclaircie pins noirs			13a			55 m2		438	15 m2	120			167						133	33	133	167	
2030	AME	14 a	E3	1,81	1,81	3 ème éclaircie pins noirs			14a			55 m2		438	14 m2	110			198						159	40	159	198	
2031	IRR	6 i	E2	4,71	0,33	résineux			6i							30			10						9	1	9	10	
2031	IRR	7 i	E2	4,89	0,35	résineux			7i							30			11						9	1	9	11	
2031	AME	9 a	E3	0,62	0,62	résineux			9a							30			19						15	4	15	19	
2031	AME	10 a	E3	0,27	0,27	résineux			10a							30			8						6	2	6	8	
2031	AME	11 a	E3	0,27	0,27	résineux			11a							30			8						6	2	6	8	
2031	TSF	33 t	SF	7,04	7,04		59 ans		33t								90	634										634	634 m3
2031	AME	45 a	E4	1,55	1,55	4 ème éclaircie pins sylvestre et épicéa			45a							25			39						33	6	33	39	
2032	TSF	15	AX	11,92	3,21	Récolte du reste des pins (pins sylvestres surtout). Conserver les feuillus			15							150			482						385	96	385	482	
2032	IRR	6 i	IRR	4,71	1,90	à l'est du chemin			6i	oui	15 m2	18 m2			2,0 m2	22			42		7	9		7		19	23	42	19 m3
2032	IRR	8 i	IRR	5,36	5,36				8i		17 m2	20 m2			3,0 m2	33			177		56	32		12		77	100	177	77 m3
2032	TSF	20 t	SF	7,04	7,04		57 ans		20t								90	634										634	634 m3
2034	IRR	37 i	IRR	4,72	4,72		86 ans		37i			19 m2		212	2,0 m2	22			104		29	17		15		44	60	104	44 m3
2034	IRR	38 i	IRR	4,72	4,72		31 ans		38i	oui	15 m2	18 m2	145	195	2,0 m2	22			104		7	29		15		53	51	104	53 m3
2034	IRR	39 i	IRR	3,02	3,02		31 ans		39i	oui	14 m2	18 m2	145	194	2,0 m2	22			66		9	16		9		32	35	66	32 m3
2035	IRR	42 i	IRR	2,26	2,26		26 ans		42i								15	34										34	34 m3
2035	IRR	43 i	IRR	2,35	2,35		26 ans		43i		14 m2	17 m2			1,0 m2	11	30		26		7	5		2		12	14	26	12 m3
2035	IRR	44 i	IRR	0,66	0,66		26 ans		44i		12 m2	15 m2			1,0 m2	11	30		7		2	1		1		3	4	7	3 m3
2035	IRR	45 i	IRR	1,07	1,07		26 ans		45i		12 m2	15 m2			1,0 m2	11	30		12		3	2		1		5	6	12	5 m3
2036	IRR	1 i	IRR	6,75	6,75				1i			21 m2		234	4,0 m2	44	25	169	297		146	24		21		107	190	466	276 m3
2036	IRR	2	IRR	8,80	8,30	versant pentu non compris			2			20 m2		217	3,0 m2	33	25	208	274		134	22		19		99	175	481	306 m3
2036	IRR	3 i	IRR	5,38	4,91				3i			19 m2		206	3,0 m2	33			162		79	13		11		58	104	162	58 m3
2037	IRR	4 i	IRR	5,00	4,30				4i			21 m2		235	4,0 m2	44			189		93	15		13		68	121	189	68 m3
2037	IRR	5 i	IRR	3,94	3,28	premier passage en irrégulier	39 ans		5i		22 m2	26 m2	242	284	6,0 m2	66			216		106	17		15		78	139	216	78 m3
2037	TSF	34 t	SF	6,69	6,69		64 ans		34t								90	602										602	602 m3
2038	IRR	9 i	IRR	3,72	3,72				9i			20 m2		220	3,0 m2	33			123		60	10		9		44	79	123	44 m3
2038	IRR	10 i	IRR	2,41	2,41				10i			21 m2		228	4,0 m2	44			106		52	8		7		38	68	106	38 m3
2038	IRR	11 i	IRR	1,72	1,72				11i			21 m2		231	4,0 m2	44			76		37	6		5		27	48	76	27 m3
2038	IRR	12 i	IRR	2,																									



2018-12-20-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2018
Date d'affichage du compte-rendu : 27 décembre 2018

Membre en exercice : 27
Quorum : 14

Présents : 20
Procurations : 6
Absent : 1
Votants : 26

L'an deux mil dix-huit, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Thierry DARPIN, Maire.

Présents : Thierry DARPIN ; Christine SOLDATI ; Vincent SAUVAGEOT ; Françoise RABIET ; Jérémie DEHEE ; Martine KAISER ; Fabrice LESCURE ; Jean-François BRIGAND ; Cécile STAIGER ; Edith SMET ; Jean-Pierre LATOUCHE ; Sabine NAIGEON ; Chantal PERRIER ; Bernadette DECLAS ; Alain AUFFRET ; Anne-Marie COLLEY ; Sylvie CHAUVINEAU ; Denis ORRY ; Antoine DELEGUE ; Denis GASSE.

Excusés : Pascal PERSIGNY donne procuration à Françoise RABIET ; Aline LALLEMAND donne procuration à Vincent SAUVAGEOT ; Gaël LE BOURVA donne procuration à Chantal PERRIER ; Marc CUCHE donne procuration à Thierry DARPIN ; Olivier BURDIN donne procuration à Sabine NAIGEON ; Dominique LETOUZEY donne procuration à Sylvie CHAUVINEAU.

Absent : Stephen DALOZ.

Madame Sabine NAIGEON, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance.

Projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2019 – 2038

Le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer sur le projet d'aménagement de la forêt communale, présenté par les services de l'Office National des Forêts (ONF).

Ce document a été élaboré par l'ONF pour la période de 2019 à 2038 en vertu des dispositions de l'article L212-1 du Code Forestier.

Après avoir pris connaissance du document final d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le document d'aménagement forestier pour la période 2019 – 2038 ;
- s'engage à l'appliquer durant la période pour laquelle il a été établi ;

Pour extrait conforme et certification des formalités prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/12/2018



Pour copie conforme

- Le 20/12/2018
Thierry DARPIN, Maire
MAIRIE D'IS SUR TILLE





PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Service Régional de la Forêt et du Bois

Département : CÔTE-D'OR

Forêt communale d'IS-SUR-TILLE

Contenance cadastrale : 375,0478 ha

Surface de gestion : 375,05 ha

Révision d'aménagement

2019-2038

Arrêté d'aménagement n° 21-2049-03-07-002
portant approbation du document
d'Aménagement de la forêt communale
d'IS-SUR-TILLE
pour la période 2019-2038

Le Préfet de la Région B O U R G O G N E - F R A N C H E - C O M T É ,

Préfet de la Côte d'Or

Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU les articles L124-1, 1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, 2°, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;
- VU le schéma régional d'aménagement de la Région Bourgogne, arrêté en date du 05/12/2011 ;
- VU la délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2018, visé par la Préfecture de CÔTE D'OR le 28-12-2018, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 27 avril 2018 nommant M. Bernard SCHMELTZ, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 18-69 BAG du 22 mai 2018 portant délégation de signature du Préfet à M. FAVRICHON Vincent et la décision n° 2018- 72- D du 01 décembre 2018, portant subdélégation à M. CHAPPAZ Olivier ;
- SUR proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts ;
- SUR proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale d'IS-SUR-TILLE (CÔTE-D'OR), d'une contenance de 375,05 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 373,31 ha, actuellement composée de chêne sessile ou pédonculé (60%), d'autres feuillus (29%), de hêtre (8%), d'autres résineux (3%).

Le reste, soit 1,74 ha, est constitué d'emprises d'infrastructures et de pelouses intra forestières.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en taillis-sous-futaie (TSF) sur 236,56 ha, en conversion en futaie irrégulière sur 90,05 ha et en futaie régulière sur 5,91 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne sessile (291,29 ha), le hêtre (35,32 ha) et divers résineux (5,91 ha), Les autres essences seront maintenues comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2019 – 2038) :

- La forêt sera divisée en six groupes de gestion :
 - un groupe d'amélioration, d'une contenance de 5,91 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation de 10 ans ;
 - un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 90,05 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 12 à 15 ans suivant la croissance des peuplements ;
 - un groupe de taillis sous futaie, d'une contenance de 236,56 ha, qui fera l'objet de coupes selon une rotation de 55 ans ;
 - un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 3,96 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, au profit de la biodiversité ;
 - un groupe hors sylviculture en évolution naturelle d'une contenance de 37,76 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle ;
 - un groupe constitué d'emprises diverses non boisées, d'une contenance de 0,81 ha, qui sera laissé en l'état.
- 0,3 km de piste forestière sera créé et une place de dépôt sera remise aux normes afin d'améliorer la desserte du massif ;
- l'Office National des Forêts informera régulièrement le Conseil Municipal de la commune d'IS SUR TILLE de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt ; ce dernier mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement en optimisant suivant la capacité d'accueil du biotope et en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt, soit adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;

Article 4 : Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt, et le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de CÔTE - D'OR.

Besançon, le 7 mars 2019

Pour le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
et par subdélégation,
Le Chef du Service Régional de la Forêt et du Bois


Olivier CHAPPAZ